



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL

I. Introduction	p.4
------------------------	-----

II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGET

II.1. La composition des budgets de la CCHS	p.6
--	-----

II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

II.2.1. SPANC	p.7
II.2.2. AERODROME	p.9
II.2.3. VILLAGE ARTISANAL	p.11
II.2.4. CENTRE EQUESTRE	p.13
II.2.5. ENERGIES RENOUVELABLES	p.16
II.2.6. EAU POTABLE	p.16
II.2.7. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	p.19

II.3. Budget annexe à caractère administratif

II.3.1. CENTRE AQUATIQUE	p.21
II.3.2. TIERS LIEU NUMERIQUE SPA	p.24

II.4. Budget annexe "Lotissement" : FRICHE FLODOR – Zone de la Croisette	p.25
---	------

II.5. Le BUDGET PRINCIPAL

Compétences et codes fonctions	p.28
---------------------------------------	------

II.5.1. Section Fonctionnement	p.29
II.5.2. Section Investissement	p.30
II.5.3. Résultat prévisionnel	p.32
II.5.4. Mesures proposées au BP 2026	p.34

- Administration générale	p.36
- Service technique	p.38
- Aménagement de l'espace	p.39
- Développement économique et touristique	p.40
- Gens du voyage	p.48
- Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés	p.48
- GEMAPI	p.53
- Mobilité	p.54
- Protection et mise en valeur de l'environnement	p.56
- Politique du logement et du cadre de vie	p.56
- Actions sociales d'intérêt communautaire	p.59
- Gendarmerie	p.60
- Culture	p.61
- Assainissement non collectif	p.62
- Equipements culturels, sportifs et scolaires	p.62
- Voirie	p.66
- Autres	p.68

SOMMAIRE (suite)

II.6. Eléments de synthèse

II.6.1. Résultats prévisionnels au 31/12/2025, tous budgets confondus	p.69
II.6.2. Autofinancement de la collectivité	p.70
II.6.3. Plan pluriannuel de financement et prospective financière	p.72

III. LA DETTE p.74

IV. LA FISCALITE

IV.1. Impôts et Taxes, Dotations et Participations	p.77
IV.2. La TEOM	p.81

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES p.83

ANNEXES –

<i>Tarifs</i>	<i>p.95</i>
<i>Marchés en cours et à relancer en 2026</i>	<i>p.102</i>

I. CONTEXTE GENERAL

Contexte macroéconomique

Sept mesures gouvernementales qui impacteront le budget des communes/EPCI :

- **Dispositif Dilico (épargne obligatoire)** : épargne demandée de 2 milliards d'euros en 2026.
- **Dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale** en hausse.
- **Création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT)** regroupant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le FIT sera quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens Insee) et aux collectivités urbaines en difficultés.
- **Augmentation des cotisations CNRACL** : relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL sur la part patronale.
- **Réduction de crédits** : baisse de 23% du Fonds vert
- **Maintien de la TVA et réduction du FCTVA** : gel partiel du transfert de TVA. Le taux de compensation forfaitaire du FCTVA reste fixé à 16,404%.
- **Stabilité de la dotation globale de fonctionnement** : maintien à hauteur de 27,4 milliards d'euro

Au niveau national, dans un contexte politique particulièrement incertain, la Banque de France, dans ses projections du 15 septembre 2025, prévoit que la France devrait connaître une croissance modeste pour la deuxième année consécutive. Échappant cependant à la récession, la croissance s'établirait à 0.7% du PIB en 2025 et augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0.9 % en 2026.

Après 2.3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2% sur tout l'horizon de projection et resterait l'une des plus faibles de la zone Euro. Elle baisserait fortement à 1% en 2025, en raison notamment du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, pour atteindre 1.3% en 2026.

En parallèle la consommation des ménages stagne. En effet, malgré une inflation en recul, plus faible que dans les autres pays de la zone euro, les achats sont moins dynamiques ; les ménages français, en manque de confiance, préférant épargner plutôt que dépenser leurs gains de pouvoir d'achat et ainsi soutenir la croissance française.

L'emploi devrait rester globalement résilient avec un taux de chômage qui devrait rester proche de son niveau actuel de 7.5%.

Dans son projet de loi de finances pour 2026 et en tenant compte de ces éléments, le gouvernement anticipe un déficit de 5.4% en 2025 et de 4.7% en 2026. L'objectif étant d'atteindre le seuil de 3% en 2029. La dette quant à elle devrait s'établir à 117,9% du PIB en 2026, après 115.9% en 2025, soit un niveau supérieur à celui de 2020 en pleine crise sanitaire. La dette publique continuerait à augmenter pour s'élever à plus de 3 350 Mds d'euros.

En résumé, sur le contexte macroéconomique :

- Une croissance mondiale qui résiste malgré de multiples chocs et qui s'accompagne d'un recul de l'inflation.
- Une croissance française modeste dans un environnement marqué par l'incertitude et le manque de confiance.
- En France, une situation globale qui reste instable et qui fragilise la croissance du fait de nombreux aléas entourant les prévisions :

- Au niveau international, même si les décisions commerciales des Etats-Unis semblent se stabiliser, l'imprévisibilité de l'administration américaine reste forte ;
- Les tensions géopolitiques internationales (Ukraine/Russie, Moyen-Orient) demeurent élevées et avec elles la volatilité du marché pétrolier ;
- Au niveau national, une instabilité politique qui impacte l'économie française.

Contexte communautaire – Grandes Lignes

Les échéances électorales de mars vont bouleverser le calendrier budgétaire de la CCHS. Le débat d'orientation budgétaire ainsi que le vote du budget primitif sont programmés avant le premier tour des municipales. Cette anticipation permet aux différents services de la collectivité de poursuivre les dossiers engagés en 2025, sans attendre le renouvellement de l'assemblée communautaire. Le budget sera voté cette année avec une reprise anticipée des résultats et en reportant les montants de fiscalité et dotations perçus en 2025, sauf réception d'éléments plus précis d'ici-là.

Après 245 réunions et 7 années de travail, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé lors de la séance du conseil communautaire du 22 décembre 2025. Les formalités de publicité ont été réalisées courant janvier 2026, à savoir l'affichage de la délibération en mairie et au siège de la CCHS, le versement du PLUI sur le site du Géoportail de l'urbanisme, le 20 janvier 2026, et la publication d'un avis dans le Courrier Picard en date du 27 janvier 2026. Il ne reste que l'avis du Préfet, qui devrait arriver début mars.

Les travaux de la zone d'activités de Mont Saint Quentin sont pratiquement achevés, seules une partie de la signalisation et quelques plantations doivent encore être effectuées. Désormais, la cohabitation entre les voitures et les mobilités douces est assurée.

La zone industrielle de la Chapelette a également bénéficié de travaux, l'usine Ecofrost doit démarrer cette année son activité. Les autres terrains, maintenant viabilisés, sont à vendre. Des entreprises ont déjà fait savoir leur intérêt pour l'acquisition de certaines parcelles.

Etudiés depuis plusieurs mois, les travaux d'aménagement de l'Aérodrome seront lancés courant 2026. Ils comprennent la rénovation du bâtiment de la tour contrôle ainsi qu'une extension afin de remplacer les modulaires des parachutistes, la création de sanitaires conformes et la réalisation d'un bâtiment pour l'aéroclub. Le coût des travaux est évalué à 1.157 K€ HT.

L'année 2026 sera également celle, en année pleine, d'exercice des nouvelles compétences de la CCHS, à savoir les écoles de musique et de danse communautaires, ainsi que l'eau et l'assainissement.

Le groupement de maîtrise d'œuvre pour la Maison du Canal et de la Nature à Cléry commencera sa mission en février 2026, avec un an d'étude avant le lancement des travaux.

Les trois candidats invités à concourir pour le projet de Pôle Culturel doivent remettre leurs esquisses pour le 15 avril 2026.

L'année 2026, tout comme les précédentes, s'annonce chargée à la fois pour les élus et les services de la CCHS.

Des détails concernant chaque équipement ou compétences communautaires seront précisés au fur et à mesure de la lecture du document, tout en sachant qu'étant donné le contexte électoral, les budgets s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

II - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGET

II.1. La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences, M57
- de sept budgets annexes, service public industriel et commercial (SPIC):
 - Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC), M49
 - Aéroport, M4
 - Village artisanal, M4
 - Centre Equestre, M4
 - Energies Renouvelables, M4
 - Eau Potable, M49
 - Assainissement Collectif, M49
- de deux budgets annexes, service public administratif (SPA):
 - Construction/gestion du Centre Aquatique, M57
 - Tiers Lieu Numérique, M57 depuis le 01/01/2026
- d'un budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées", M57.

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Centre Aquatique, Eau Potable, Assainissement Collectif et Tiers Lieu Numérique), de frais administratifs et de prestations du service technique.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Cotation des dépenses « Budget Vert »

Le décret du 16 juillet 2024 / loi de finances 2024 impose aux collectivités de plus de 3500 habitants de coter leurs dépenses réelles d'investissement (favorable, défavorable, neutre) ; ce, pour 6 axes (uniquement le 1^{er} et le 6^{ème} en 2026). En 2027, tous les axes devraient être concernés.

Axe 1 : atténuation du changement climatique

Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3 : gestion des ressources en eau

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable / Véhicules : 2

Missions :

- diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- conseil aux usagers,
- contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

9 sont en collectif. 1 commune a délibéré pour l'assainissement collectif mais n'a pas effectué les travaux (le SPANC y réalise les diagnostics vente).

Rétrospective

Exercices		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025
Fonctionnement	Dépenses	103 893€	118 636€	117 682€	133 437 €	128 445€
	Recettes	142 875€	186 645€	145 831€	188 826 €	168 594€
	Résultat	38 982€	68 009€	28 149€	55 389 €	40 149€
Investissement	Dépenses	0	2 485€	668€	27 717 €	3 173€
	Recettes	7 737€	7 783€	1 083€	9 111 €	6 059€
	Résultat	7 737€	5 298€	415€	18 606 €	2 886€

FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont stables.

Les dépenses sont couvertes par :

- la redevance annuelle collectée via la facture d'eau par la SAUR, le SIEP et les communes en régie pour 40 842 € en 2025.

		Redevances sur factures d'eau				
		En 2025	2022	2023	2024	Prévisions 2025
						Dernière période titrée en 2025
	SAUR	34 communes	59 738 €	30 573 €	48 684 €	20 700 €
	SIEP du Santerre	7 communes	8 295 €	8 443 €	8 637 €	9 994 €
	SIEP du Vermandois	2 communes	- €	- €	- €	- €
	Siaep Lesboeufs/Morval	1 commune	5 024 €	947 €	- €	1 660 €
Communes en régie	Allaines		- €	- €	7 870 €	2 110 €
	Bussu		1 670 €	- €	2 409 €	- €
	Cléry sur somme		3 884 €	- €	6 806 €	2 710 €
	Equancourt		1 205 €	3 649 €	1 047 €	- €
	Etricourt Manancourt		4 112 €	2 530 €	2 515 €	- €
	Guyencourt Saulcourt		2 536 €	- €	- €	3 668 €
	Redevance Compteur		104 844 €	46 142 €	80 585 €	40 842 €

Rappel : baisse de la redevance annuelle de 16.05€ TTC à 10€/compteur depuis le 1^{er} janvier 2023

Modification pour la perception de la redevance des communes en régie à compter de l'exercice 2026 :

- la commune de Guyencourt Saulcourt intègre le Syndicat de la Haute Cologne,
- les 5 autres communes transfèrent leur compétence à la CCHS.

- les diagnostics Vente : 100€/diagnostic

- **134 en 2025 soit 13 400€**
- 115 en 2024 soit 11 500€
- 123 en 2023 soit 12 300€
- 144 en 2022 soit 14 400€,
- 173 en 2021,
- 125 en 2020.

- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus), **sans objet depuis 2014.**

- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux. En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'usager, d'effectuer la vérification, elle est facturée 320 € TTC. »,

Soit 2025 : 111 040 € (347 facturations)

Pour mémoire : 96 640€ en 2024 (302 facturations), 86 720 € en 2023 (271 facturations), 65 280 € en 2022 (204 facturations), 49 600€ en 2021 (155 facturations), 39 680 € en 2020 (124 facturations).

Il est à préciser que de plus en plus de travaux de mise en conformité se font dès les achats immobiliers, soit environ 50% de réhabilitations suite aux diagnostics vente.

Point sur la mise en conformité des biens

<u>Mise en conformité suite aux ventes (données SPANC – Hors Finances)</u>				
année	Nbre Diag vente (DV)	DV Non conforme	Nbr vente non conforme	Nombre de mise en conformité
2015	103	88	?	12
2016	171	149	53	18
2017	144	108	62	31
2018	136	102	62	31
2019	138	99	70	31
2020	121	102	89	48
2021	175	128	121	62
2022	146	109	121	49
2023	133	102	89	67
2024	136	90	83	54
2025	152	98	91	50

INVESTISSEMENT 2025

Pas de dette

Acquisition d'un copieur couleur A3, et d'un téléphone en 2025.

Pas de reste à réaliser

RESULTAT DE CLOTURE

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	172 208 €	Dont	15 337 €	156 871 €
Rappel 2021	218 928 €		23 074 €	195 854 €
Rappel 2022	292 236 €		28 373 €	263 863 €
Rappel 2023	320 801 €		28 788 €	292 013 €
Rappel 2024	357 171 €		10 181 €	346 990 €
Prévisions 2025	400 207 €		13 068 €	387 139 €

PREVISIONS 2026

Continuité de fonctionnement à l'exercice 2025.

Pas d'investissement programmé.

Les réflexions menées pour l'utilisation de l'excédent n'ont pas abouti (impossibilité de subventionner les travaux de mise en conformité des ANC). D'autres pistes devront être étudiées (par exemple, suppression de la redevance assainissement).

Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.2. Budget annexe Aéroport HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aéroport Péronne Haute Somme

Rétrospective

Exercice	HT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Données 2025
Fonct	Dépenses	78 980 €	79 424 €	147 407 €	104 502 €	88 338€
	Recettes	134 778€	130 715 €	138 772 €	124 283 €	155 876€
	Résultat	55 798 €	51 291 €	- 8 635 €	19 781 €	67 538€
Invest	Dépenses	28 539 €	9 122 €	30 284 €	93 454 €	30 384€
	Recettes	15 757 €	14 198 €	111 240 €	36 452 €	30 601€
	Résultat	-12 782 €	5 076 €	80 956 €	-57 002 €	217€

FONCTIONNEMENT

Dépenses HT (2025) :

- Une baisse des charges à caractère général de -21% (-16 K€) liée notamment à baisse des dépenses d'électricité et d'eau (-4K€), et à l'achat de matériel pour travaux en régie et aux entretiens et réparations.

Recettes HT (2025) :

- Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013)
- **Redevances AOT des utilisateurs, +13K€/2024,**
à hauteur de **98 K€ + 25.5 K€** de remboursement de charges :
CPPPHS (Centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme), INRA, Picard'Air, Aéroclub, 2 autoécoles, SAVY Air Modèles, Codeps, ExTremDay
Dont Redevance atterrissage inchangée (15 392 €) : CPPPHS 15 000 €, Picard'Air 280 €, Aéroclub 112€
- Basculement des travaux régie en investissement : 17K€

INVESTISSEMENT

Pas de dette.

Rappel des principaux investissements réalisés en 2025 :

- Etude de faisabilité pour l'aménagement du site : 9 990€
- Rénovation de la piste : 3 000€
- Travaux en régie Porte hangar : 15 330 €
- Travaux en régie Panneaux de sécurité : 1 867€

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	754 638 €	Dont	29 479 €	725 159 €
Rappel 2021	797 655 €		16 698 €	780 957 €
Rappel 2022	854 022 €		21 773 €	832 249 €
Rappel 2023	908 325 €		102 730 €	805 595 €
Rappel 2024	871 105 €		45 728 €	825 377 €
Prévisions 2025	938 860€		45 945 €	892 915 €

Restes à réaliser 2025 : en dépenses

- Rénovation de la piste : 11 240€
- Radio portative : 475€
- Canalisation pour épuration : 1 025€

Prévisions 2026 HT

- Un entretien de piste au niveau du taxiway pour 10K€
- Aménagement du site au vu des préconisations de l'étude de faisabilité :

Création d'un bloc sanitaires pour les parachutistes, rénovation du bâtiment tour et création d'une extension pour remplacer les modulaires.

Mise en place de sanitaires conformes pour le snack et création d'un petit bureau indépendant. Construction d'un bâtiment pour l'aéroclub.

Travaux bâtiments, y compris maîtrise d'œuvre et frais annexes :

- Bloc sanitaires	230K€
- Tour extension	528K€
- Tour rénovation rez-de-chaussée	118K€
- Tour Etages	158K€
- Bâtiment Aéroclub	161K€
- Assainissement	100K€

TOTAL 1 295K€

Propositions de réalisation :

→ Budgéter la mission de maîtrise d'œuvre à l'exercice 2026 (84K€), études de sol et thermique (13K€), bureau de contrôle (15K€)

Et étudier le plan de financement des travaux :

Calculer l'apport de la CCHS sans porter préjudice à l'équilibre du budget.

Le résultat de clôture augmente en moyenne de 36 800€/an depuis 2020.

Effectuer un emprunt pour financer une partie des travaux, dont les échéances seraient couvertes par les redevances annuelles des AOT qui totalisent en moyenne 92K€/an (76K€ hors redevances atterrissage).

Pour les années ultérieures, une étude d'aménagement des abords pour rendre le site plus attrayant a été réalisée et le montant prévisionnel des travaux s'élève à près de 870K€.

Budget autonome qui s'équilibrera par un emprunt lors de la réalisation des travaux.

II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014

Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, ouvert depuis avril 2014. Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Le Village artisanal comprend 12 cellules : 4 d'environ 100 m², 8 de 50 m²

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2029,
- Lots 2-3 : Libert Archerie (archerie) échéance 10/2032,
- Lots 4-5 : Société TOLSMA GRISNICH France (vente, installation et maintenance d'équipements pour la conservation des productions agricoles), échéance 06/2026
- Lot 6 : XL Sticker, échéance 11/2025, **libre**
- Lot 7 : Selfcontact (communication politique, institutionnelle, électorale, opérations de marketing et de communication), échéance 30/06/2026
- Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance au 04/2033
- Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2029,
- Lot 10 : Les Guides Composteurs (préfabrication d'aérofermenteurs pour traitement des déchets de restauration), échéance 06/2025
- Lot 11 : A-STREAM (préparation de commandes et logistique), échéance 09/2026
- Lot 12 : A-STREAM (préparation de commandes et logistique), échéance 06/2026

Le loyer de base pour tout nouveau bail est révisé annuellement au 1^{er} avril, selon l'indice de construction du 4^{ème} trimestre n-1 (décision 058/21 du Président).

Au 1^{er} avril 2025, il a ainsi été fixé à 53.55 € HT/m²/an (valeur du 01/04/2025 au 31/03/2026). A cela s'ajoutent les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13 € HT/m²).

Rétrospective

Exercice		CA 2021	CA2022*	CA2023	CFU 2024	Données 2025
Fonctionnement	Dépenses	75 868€	121 416€	83 497 €	85 401 €	79 278€
	Recettes	76 364€	131 512€	88 854 €	99 522 €	96 630€
	Résultat	496€	10 095€	5 357 €	14 121 €	17 352€
Investissement	Dépenses	78 789€	72 426€	77 587 €	77 437 €	72 426€
	Recettes	53 100€	92 802€	58 991 €	51 605 €	52 992€
	Résultat	-25 689	20 375€	-18 596 €	-25 832 €	-19 434€

*Intègre les écritures liées à la vente d'une partie de la parcelle pour 51 647€ RF (valeur nette comptable 38 073€ RI).

Les opérations d'ordre liées à l'amortissement de la construction impactent fortement le budget :

- Amortissements : DF/RI pour 51 456€
- Reprise de subventions : RF/DI pour 39 093 K€

L'annuité d'emprunt 2025 est de 37 477 €, dont 33 333€ en remboursement de capital.

Pas d'investissement en 2025

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	-146 865 €	Dont	-111 693 €	-35 172 €
Rappel 2021	-172 058 €		-137 382 €	-34 676 €
Rappel 2022	-141 587 €		-117 006 €	-24 581 €
Rappel 2023	-154 827 €		-135 603 €	-19 224 €
Rappel 2024	-166 538 €		-161 435 €	- 5 103 €
Données 2025	- 168 620 €		- 180 869 €	12 249 €

Restes à réaliser en 2025

- Installation d'un digicode : 1 800€

Le besoin de financement est de 182 669€. Il ne sera couvert que partiellement par la section de fonctionnement.

Prévisions 2026 :

Continuité dans le fonctionnement

Travaux proposés en 2026 :

VILLAGE ARTISANAL					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026	2027
TRAVAUX STRUCTURE					
Installation d'un escalier pour accès toiture (5,5 m de hauteur)		7 500,00 €	9 000,00 €	X	
Traitement des jonctions de couvertine x 50 (Attente escalier)	MO TECH	450,00 €	540,00 €		
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €	X	
Réparation Lanterneau de toiture (Attente escalier)	MO TECH	360,00 €	432,00 €		
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X	
Installation d'un portillon	MO TECH	180,00 €	216,00 €		
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	X	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rappel Emprunt (amortissement constant 33 333€, intérêts variables – index PEL)

500K€ sur 15 ans (Nov. 2012 / Nov 2027)

Capital restant dû au 01/01/2026 : 58 333 €, intérêt estimé à 2 500€

Au 01/01/2027 : 25 000€, intérêt estimé à 1 000€

Les loyers annuels attendus en 2026 sont estimés à 42 K€ (si taux d'occupation 100 %), hors révision applicable au 01/04/2026.

Les loyers couvriront l'annuité estimée à 36 K€.

Nous rappelons que l'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2^{ème} trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A l'échéance de l'emprunt en 2027, il faudra attendre 5 à 6 ans pour trouver l'équilibre de ce budget.

II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4

Délégataires :

01/09/2023-31/07/2025 : SARL POLE EQUESTRE DE LA HAUTE SOMME dont le dirigeant est Monsieur Jonathan MILON.

Depuis le 01/08/2025, en application de la délibération 2025-102 du 30/06/2025, la société LES ECURIES DU BOUT DU BOIS est le nouveau concessionnaire.

La durée de la concession est de 12 ans maximum.

La redevance est fixée comme suit :

- Du 1er août 2025 au 31 décembre 2026 : 0,00 € (gratuité)
- Année 2027 : 8 000 € HT / an (soit 666,67 € HT / mois)
- Année 2028 : 16 000 € HT / an (soit 1 333,33 € HT / mois)
- Année 2029 : 24 000 € HT / an (soit 2 000,00 € HT / mois)
- A partir de 2030 : 10 % des recettes d'exploitation de l'année N-1 avec un minimum annuel de 24 000€ HT (soit 2 000,00 € HT / mois) révisé selon les modalités définies à l'article 16.2 du présent contrat.

Rétrospective

	HT	CA 2021 (*)	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Données 2025
Fonct.	Dépenses	42 224 €	994 742 €	147 632€	150 885 €	169 753€
	Recettes	1 137 715 €	132 073 €	349 118€	331 795 €	118 845€
	Résultat	1 095 491 €	-882 669 €	201 486€	180 910 €	-50 909€
Inv.	Dépenses	385 670 €	52 859 €	220 148€	287 929 €	121 875€
	Recettes	107 117 €	15 705 €	346 397€	293 381 €	129 514€
	Résultat	-278 553 €	-37 154 €	126 249€	5 452 €	7 639€

(*) En 2021, 1 072 811 € ont été versés par l'Etat au titre d'une dotation compensant la diminution de l'épargne brute liée aux conséquences de la crise sanitaire.

Il reste au 31/12/2025 un montant provisionné de 455K€.

Les recettes fixes de fonctionnement proviennent des loyers du délégataire à hauteur de 19 250€ en 2025 (loyers de janvier à juillet 2025).

Dettes :

Un emprunt a été contracté en décembre 2020 pour un montant de 600 000€.

Durée : 25 ans (échéance 2046) Taux fixe : 0.70 %, Coût total des intérêts : 54 752€

Echéance trimestrielle : 6 545.54 €, depuis le 01/04/2021, soit 26 182 €/an.

L'encours de la dette au 01/01/2026 est de 493 924 €, il sera de 471 139 € au 01/01/2027.

Dépenses de fonctionnement

- Entretien 12 943€
- Audit 6 420€
- TF 4 396€
- Frais contentieux 7 696€

Investissement :

- Rideaux des nouvelles stabulations en Travaux en régie : 6 095€

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	192 433 €	Dont	193 756 €	-1 323 €
Rappel 2021 (dotation COVID)	1 009 371 €		-84 797 €	1 094 168 €
Rappel 2022	102 252 €		-121 951 €	224 203 €
Rappel 2023	259 116 €		4 298 €	254 818 €
Rappel 2024	278 175 €		9 750 €	268 425 €
Données 2025	234 905€		17 388 €	217 517€

Restes à réaliser 2025

Néant

Litiges en cours

- Procédure judiciaire pour le sinistre lié au gel des installations d'alimentation en eau des abreuvoirs (surpresseurs HS et casse au niveau des tuyauteries) :
 L'expert a rendu son pré-rapport le 28/10/2024 et le rapport définitif le 22/01/2025.
 La Communauté de Communes a demandé à son conseil en février 2025 de solliciter une indemnisation à titre amiable auprès des parties mises en cause. Celle-ci n'ayant pas abouti, il est nécessaire de saisir le Tribunal au fond.
- Procédure judiciaire pour le sinistre sur la toiture du manège :
 Les travaux de réfection de la toiture ont été réalisés.
 Une requête en référé a été déposée et enregistrée au TA le 17 juillet 2024 (délai suite au problème rencontré par notre avocate avec la plateforme de dépôt des dossiers).
 L'expert a été désigné par ordonnance du TA du 7 mai 2025.
 Une réunion d'expertise s'est tenue sur place le 17 juin 2025.
 Le conseil de la CCHS a suggéré que la CCHS fasse appel à un expert technique. Contact a été pris avec l'expert proposé par notre conseil, en juillet puis en septembre 2025. Nous n'avons pas de nouvelles depuis.
 Nous venons de recevoir le compte rendu par l'expert judiciaire de la réunion du 17 juin et sa proposition pour la remise d'un rapport final en mai 2026 (5 100€ HT).

Prévisions 2026 : Prévisions Frais d'actes et de contentieux 25 K€

Acquisition et Travaux non réalisés en 2025 et reportés en 2026

PÔLE EQUESTRE					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026	2027
ACTIVITE DU SERVICE					
Eclairage côté stabulations	M.O	720,00 €	864,00 €		
	Matériel	- €	- €	X	
Création manège 40m x 20m		380 000,00 €	456 000,00 €		
			- €		
TRAVAUX STRUCTURE					
Remise en état polycarbonate latéral manège	M.O	900,00 €	1 080,00 €		
	Matériel	6 000,00 €	7 200,00 €	X	
Acquisitions foncières		120 000,00 €	120 000,00 €	x	
			- €		

Travaux proposés à programmer en 2026

- Rétablir l'électricité dans la rotonde
- Dangerosité des paddocks

Les chevaux glissent et tombent, plusieurs chevaux se sont blessés.

Il est urgent d'étudier :

- . comment ensabler les paddocks pour la sécurité des équidés.
- . optimiser leur taille et réduire les risques d'accident.

A noter que la réparation des paddocks suite à l'accident avec un véhicule concernant les assurances de l'ancien délégataire n'a pas été réalisée.

Travaux complémentaires à étudier qui seront éventuellement budgétés par décision modificative

- Revoir le circuit électrique au niveau des selleries. Par souci d'économie d'énergie, il faudrait envisager que les 2 selleries soient désolidarisées de toute la longueur de l'écurie
- Insuffisance de l'éclairage de la carrière pour les concours
- Problème de sécurité car les pieds de portes pour les maintenir ouvertes ou fermées, les poignées/serrures sont défailantes
- Réfléchir à la disposition de box pour pallier aux risques sanitaires
- Réfléchir à un aménagement en écurie active

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Afin de poursuivre l'activité, il a été décidé de mettre à disposition gratuitement l'infrastructure jusque décembre 2026.

Le partenariat du délégataire avec le CRE Haut de France est prometteur (réservation de journées supplémentaires sur le site). De plus, les concours labellisés Circuit Départemental, et peut-être à venir Régional, vont se poursuivre (= location de boxes).

En parallèle, la CCHS a alerté la Région des Hauts de France des difficultés financières rencontrées par les concessionnaires successifs, et a donc sollicité une revalorisation de l'utilisation du Pôle Equestre par le lycée agricole. La Région n'a, pour le moment, pas donné suite.

Le budget s'équilibrera en 2026 en faisant appel à la provision pour 100K€.

II.2.5. Budget annexe Energies Renouvelables HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2026 - Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Par délibération 2025-08 du 22/05/2025, la Communauté de Communes a :

- Validé l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre des Ordures Ménagères.
- Délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux à « Territoire d'Energie80 », dans le cadre d'un groupement de commandes.

Les travaux ont été évalués à 60 K€ TTC. Les crédits ont été programmés en 2025 sur le budget principal et sont inscrits en RAR du budget principal.

La puissance est de 36 kWc. L'option retenue est la revente totale au gestionnaire de réseau. La production estimée annuelle est de 37000 kWh.

Par délibération 2026-16 du 22/01/2026, il a été décidé de signer un contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation et de signer un contrat de revente d'électricité auprès de Gazelec de Péronne.

Sur demande du Service de Gestion Comptable d'Albert, la CCHS a créé un budget annexe SPIC au 01/01/2026 pour gérer la revente d'électricité (*délibération 2025-144 du 23/10/2025*). Il dépendra de la nomenclature M4 et sera assujetti à TVA (régime mini réel).

Prévisions 2026 :

- Intégration du bien (remboursement au budget principal)
- Amortissements
- Assurances
- Entretien maintenance : 1 200 € HT
- Revente électricité : 5 100 € HT

II.2.6. Budget annexe Eau Potable HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2026 - Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

A la suite de l'étude de préfiguration des compétences eau et assainissement, la communauté de communes s'est prononcée en faveur du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » au 01/01/2026 (*délibération 2025-01 du 23/01/2025*).

Par délibération 2025-150 du 23/10/2025, la communauté de communes a validé la création de deux régies dotées de la seule autonomie financière (sans personnalité morale) pour l'eau et l'assainissement.

Par délibération 2025-164 du 20/11/2025, la communauté de communes a validé la création d'un budget annexe Eau Potable.

La répartition des communes par mode de gestion

- **Deux syndicats infracommunautaires** (SIAEP de Combles et SIAEP du Bois du Loir) continueront leur mission par **délégation de gestion de la compétence** de la CCHS :

SIAEP de Combles (13 communes) :

- . Combles
- . Feuillères
- . Flers
- . Ginchy
- . Gueudecourt
- . Guillemont
- . Hardecourt-aux-Bois
- . Hem Monacu
- . Longueval
- . Maurepas
- . Mesnil en Arrouaise
- . Rancourt
- . Saily-Saillisel

SIAEP du Bois du Loir (13 communes) :

- . Bernes
- . Bouvincourt en Vermandois
- . Buire Coucelles
- . Cartigny
- . Estrées-Mons
- . Hancourt
- . Hervilly
- . Hesbécourt
- . Marquaix-Hamelet
- . Poeuilly
- . Roisel
- . Tincourt Boucly
- . Vraignes en Vermandois

- **Quatre syndicats supracommunautaires**, au sein desquels la CCHS est **représentée par substitution** aux communes :

SIAEP Lesboeufs Morval (1 commune) :

- . Lesboeufs

SIEP du Santerre (7 communes) :

- . Barleux
- . Brie
- . Eterpigny
- . Flaucourt
- . Herbécourt
- . Mesnil Bruntel
- . Villers Carbonnel

SIAEP de la Vallée de l'Omignon (1 commune) :

- . Devise

SIEP de la Haute Cologne (15 communes)

- . Aizecourt le Bas
- . Aizecourt le Haut
- . Driencourt
- . Epehy
- . Fins
- . Guyencourt-Saulcourt
- . Heudicourt
- . Liéramont
- . Longavesnes
- . Nurlu
- . Le Ronssoy
- . Sorel
- . Templeux la Fosse
- . Templeux le Guérard
- . Villers Faucon

- En régie CCHS (8 communes) :

- . Allaines
- . Bouchavesnes Bergen
- . Bussu
- . Cléry/Somme
- . Equancourt
- . Etricourt-Manancourt
- . Moislains
- . Péronne

Sont actuellement en DSP mais intégreront la gestion en régie CCHS à terme (2 communes) :

- . Doingt-Flamicourt (en DSP jusque fin 2026)
- . Biaches (en DSP jusqu'en 2029)

L'équipe des services eau et assainissement (sachant que la masse salariale est répartie à 50 % sur l'eau et 50 % sur l'assainissement) comprend :

1 directeur (Directeur technique de la CCHS dont le temps de travail est consacré aux régies à hauteur de 40%),
1 responsable, 1 adjoint au responsable / suivi performance, 1 chef d'équipe, 5 techniciens, 1 comptable,
1 chargé(e) d'accueil et de clientèle.

Prévisions 2026 :

Le budget de fonctionnement est évalué à ce jour à environ 993 K€ dont les plus gros postes de dépenses sont :

- 320 k€ de charges de personnel (personnel CCHS + Mise à disposition + prestation)
- 211 K€ de redevance (Agence de l'Eau)
- 125 K€ de carburant, électricité, eau
- 60 K€ de règlement de factures impayées par les communes au moment du transfert.
- 85 K€ de matériel pour aménager le bâtiment (travaux en régie)
- 45 K€ de petits équipements
- 26 K€ de locations diverses
- 20 K€ de maintenance
- 20 K€ d'entretien

Le budget d'investissement est évalué à ce jour à environ 690 K€ dont les plus gros postes de dépenses sont :

- 176 K€ d'acquisition du bâtiment
- 100 K€ master ben + ensemble minipelle
- 64 K€ de logiciel de facturation
- 60 K€ de système de chloration
- 53 K€ de système SOFREL
- 50 K€ de logiciel de télérelève
- 50 K€ d'outillage-matériel
- 38 K€ de sectorisation
- 30 K€ d'achat de véhicule
- 20 K€ de branchement plomb

A ces montants, s'ajouteront les amortissements des biens transférés et des nouveaux biens ainsi que le remboursement des emprunts contractés par les communes.

Une partie des dépenses de fonctionnement et d'investissement sera remboursée par le budget annexe Assainissement Collectif (environ 160 K€ HT toutes sections confondues).

Afin d'assurer le maintien du service public, le budget principal a réalisé des dépenses pour l'eau et l'assainissement. Un remboursement des frais sera effectué en 2026.

Par ailleurs, le budget annexe étant autonome et ne disposant pas de trésorerie pour le 1^{er} exercice, le budget principal a accordé une avance remboursable à hauteur de 1 400 K€ qu'il faudra rembourser à compter de janvier 2027 à raison de 1/10^{ème} par an.

II.2.7. Budget annexe Assainissement Collectif TTC, SPIC non-assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2026 - Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

A la suite de l'étude de préfiguration des compétences eau et assainissement, la communauté de communes s'est prononcée en faveur du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » au 01/01/2026 (délibération 2025-01 du 23/01/2025).

Par délibération 2025-150 du 23/10/2025 et 2025-163 du 20/11/2025, la communauté de communes a validé la création de deux régies dotées de la seule autonomie financière (sans personnalité morale) pour l'eau et l'assainissement.

Par délibération 2025-165 du 20/11/2025, la communauté de communes a validé la création d'un budget annexe Assainissement Collectif.

La répartition des communes par mode de gestion

- **Un syndicat supracommunautaire**, au sein duquel la CCHS est **représentée par substitution** aux communes :

NOREADE (2 communes) :

- . Le Ronssoy
- . Templeux le Guérard

- **En régie CCHS (7 communes) :**

- . Doingt Flamicourt
- . Epehy
- . Heudicourt
- . Moislains
- . Péronne
- . Roisel
- . Villers Faucon

Toutes les autres communes du territoire sont en assainissement non collectif.

L'équipe des services eau et assainissement (sachant que la masse salariale est répartie à 50 % sur l'eau et 50 % sur l'assainissement) comprend :

1 directeur (Directeur technique de la CCHS dont le temps de travail est consacré aux régies à hauteur de 40 %), 1 responsable, 1 adjoint au responsable / suivi performance, 1 chef d'équipe, 5 techniciens, 1 comptable, 1 chargé(e) d'accueil et de clientèle.

Prévisions 2026 :

Le budget de fonctionnement est évalué à ce jour à environ 1 608 K€ dont les plus gros postes de dépenses sont :

- 345 k€ de charges de personnel (personnel CCHS + mise à disposition + prestations)
- 316 K€ de redevances Agence de l'Eau
- 224 K€ d'entretien des stations
- 204 K€ de curage lagune et réseaux de Roisel
- 150 K€ de carburant/électricité/eau
- 98 K€ de traitement
- 60 K€ d'entretien de postes et réseaux
- 54 K€ de petits équipements
- 40 K€ de règlement de factures impayées par les communes au moment du transfert.
- 24 K€ de maintenance diverse

Le budget d'investissement est évalué à ce jour à environ 940 K€ dont les plus gros postes de dépenses sont :

- 200 K€ de règlement de factures impayées par les communes au moment du transfert.
- 258K€ / station épuration Péronne
- 168 K€ / remboursement budget principal et eau (bâtiment, véhicule et informatique et logiciel)
- 89 K€ / station épuration Moislains
- 62 K€ / station épuration Roisel
- 60 K€ / station épuration Doingt
- 60 K€ / système SOFREL et pompes
- 18 K€ / station épuration Heudicourt
- 18 K€ / station épuration Villers Faucon
- 6 K€ / station épuration Epehy

A ces montants, s'ajouteront les amortissements des biens transférés et des nouveaux biens ainsi que le remboursement des emprunts contractés par les communes.

Afin d’assurer le maintien du service public, le budget principal a réalisé des dépenses pour l’eau et l’assainissement. Un remboursement des frais sera effectué en 2026.

Par ailleurs, le budget annexe étant autonome et ne disposant pas de trésorerie pour le 1^{er} exercice, le budget principal a accordé une avance remboursable à hauteur de 1 100 K€ qu’il faudra rembourser à compter de janvier 2027 à raison de 1/10^{ème} par an.

II.3. Budget annexe Service Public Administratif

II.3.1 Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA (Coefficient de TVA 5%). Instruction budgétaire et comptable M57

Personnel Centre aquatique : 1 Responsable des Equipements Sportifs

- 1 Chef de bassin
- 4 éducateurs des APS
- 2 opérateurs des APS temps partiel (des BNSSA le Week-end et vacances)
- 3 agents de caisse/entretien
- 2 agents technique/entretien

Rétrospective

Exercice		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Données 2025
Fct	Dépenses	774 180€	1 061 457€	1 028 398€	1 225 205 €	1 159 276€
	Recettes	1 090 082€	1 655 349€	1 064 631€	1 574 974 €	1 678 694€
	Résultat	315 902€	593 892€	36 233€	349 769 €	519 418€
Invt	Dépenses	353 375€	6 351 318€	330 060€	373 775 €	433 396€
	Recettes	232 671€	4 614 626€	2 082 070€	318 884 €	388 697€
	Résultat	-120 704€	- 1 736 692€	1 752 010€	-54 891 €	-44 699€

Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut y verser des subventions.

Rappel des montants de la subvention d’équilibre versée :

- 925 901€ en 2021,
- 0 en 2022 (perception d’indemnité pour le litige),
- 390 128 € en 2023 avec une reprise de provisions pour 443 524 €,
- 1 308 694€ en 2024.
- En 2025, elle s’élève à 1 432 697€

Dette

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :

Montant initial : 1 650 000€ à 4.90 % et 2 700 000€ à 3.95 %

Echéance annuelle globale : 397 969 €

L’encours de la dette au 01/01/2026 est de 1 002 572 €, il sera de 644 753 € au 01/01/2027.

Section Fonctionnement 2025

Coût de fonctionnement (hors remboursement emprunt)

		O2 Somme					
		2021	2022	2023	2024	Données 2025	Prévisions 2026
DF	011 (hors transport)	230 309 €	306 254 €	397 140 €	567 805 €	512 654 €	558K€
	012 Charges de personne	434 964 €	495 765 €	527 438 €	565 622 €	565 122 €	622K€
RF	RF Propres	164 042 €	220 585 €	229 127 €	241 182 €	245 997 €	254K€
	Déficit	- 501 231 €	- 581 434 €	- 695 451 €	- 892 244 €	- 831 779 €	- 926 €

La baisse du coût de fonctionnement est principalement liée aux dépenses liées au sinistre, venues impacter le budget 2024.

Récapitulatif 2025

FREQUENTATION

89 297 entrées en 2025 contre 89 338 en 2024 soit une fréquentation stable (moins 41 entrées) malgré une saison estivale moyenne.

Nature du public :

- Près de 28 000 scolaires au total en 2025 (27 835) contre 28 565 en 2024 (730 de moins)
Les groupes comme les IME ou établissements spécialisés sont sortis de cette tranche de fréquentation en 2025.
 C'est plus de 21 000 scolaires du territoire CCHS et près de 7 000 extérieurs (Terre de Picardie, Coquelicot, Département de l'Aisne).
- Plus de 8 700 entrées clubs (2 800 de plus qu'en 2024)
 Le club de natation a « repris des couleurs » avec 80 licenciés qui pratiquent 2 à 5 fois/semaine.
- Plus de 43 000 entrées payantes (8 000 de plus qu'en 2024)
- Plus de 6 800 activités (même chiffre qu'en 2024)

RECETTES :

236 K€ toutes entrées confondues en 2025 (235K€ en 2024 – 221K€ en 2023)

Principaux investissements 2025 : 91 K€

Garde-corps (bassin ludique)	7 086€
Pompe jacuzzi	9 873€
Poêle sauna	5 331€
Divers équipements	3 388€
Jet-skis électriques gonflables	1 720€
Autolaveuse	9 853€
 Tx Aménagements extérieurs (aire de jeux d'eau extérieurs)	 53 282€

Résultat de clôture

HT budgétaire	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2019	507 200 €	Dont	202 687 €	304 513€
Rappel 2020	44 188 €		-179 492 €	223 680€
Rappel 2021	15 708 €		- 300 195 €	315 903€
Rappel 2022	- 1 442 888 €		- 2 036 888 €	594 000€
Rappel 2023	0		-284 878 €	284 878€
Rappel 2024	10 000 €		-339 769€	349 769€
Données 2025	134 950€		-384 468€	519 418€

Restes à réaliser 2025 : pour un montant de 134 950€ en dépenses

BOITIER FIREWALL	2 890 €
ECHELLE AMOVIBLE	2 380 €
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	128 580 €
ARMOIRE POLYETYLENE	1 100 €

Le besoin d'autofinancement est de 519 418 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Prévisions 2026

Fonctionnement :

Dans la continuité.

Un contrat de maintenance des pompes sera à ajouter.

Acquisitions de matériels et travaux projetés

CENTRE AQUATIQUE				
OBJET	HT - TVA 20%	TTC	2026	2027
ACTIVITE DU SERVICE				
outillage portatif (perceuse meuleuse sans fils)	900,00 €	1 080,00 €	X	
remise en état Hammam	11 930,24 €	14 316,29 €	X	
Achat matériel événementiel	4 000,00 €	4 800,00 €	X	
Achat matériel pédagogique	5 000,00 €	6 000,00 €	X	
Remplacement monobrosse	2 000,00 €	2 400,00 €	X	
Remplacement 1 module structure gonflable (module de départ HS)	3 000,00 €	3 600,00 €	X	
Anticipation pièces rechanges (brides, joints, pompes...)	7 000,00 €	8 400,00 €	X	
Achat caisse outils	500,00 €	600,00 €	X	
SECURITE/REGLEMENTATION				
Installation escalier d'accès toiture	7 500,00 €	9 000,00 €	X	
Réparation Centrale de Traitement d'air	16 112,36 €	19 334,83 €	X	
Remise en état système solaire	6 507,03 €	7 808,44 €	X	
Rampe inox vestiaires	4 500,00 €	5 400,00 €	X	
Peinture signalisation parking	300,00 €	360,00 €	X	
	1 000,00 €	1 200,00 €	X	
TRAVAUX STRUCTURE				
Audit énergétique	10 000,00 €	12 000,00 €	X	
Etude géothermie (prise en charge à 70% par Fonds chaleur ADEME)	100 000,00 €	120 000,00 €	X	
AMENAGEMENT EXTERIEUR				
Aménagement chalet "Snack" avec alim eau et élec + dalle beton	7 000,00 €	8 400,00 €	X	
			224 699,56 €	- €

Des dépenses ont été engagées avant le vote du budget (délibération 2026-21 du 22/01/2026) :
 Remise en état hammam, réparation Centrale de Traitement d'Air, remise en état du système solaire.

► L'équilibre du budget se fera par un apport prévisionnel du budget principal de 1 471 K€
 (1 308 694€ en 2024, 1 432 697€ en 2015)

II.3.2 Tiers Lieu Numérique HT, Service Public Administratif, à compter de l'exercice 2026, assujetti à TVA. Instruction budgétaire et comptable M57

Contexte

Au vu de la nature des prestations proposées par le Tiers Lieu Numérique et de l'impossibilité d'équilibrer le budget par les propres recettes liées aux ventes, il a été décidé, par délibération 2025-96 et 2025-126 de dissoudre le budget annexe SPIC et de reprendre l'activité sur un budget annexe SPA.

Aussi, les données suivantes concernent le SPIC pour 2025 et le SPA pour les projections 2026.

Ouvert depuis juin 2021, le Tiers Lieu Numérique enregistre au 31/12/2025, **402 adhérents** (+ 12 par rapport à 2024).

Résultats prévisionnels

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Données provisoires 2025
Fonctionnement	Dépenses	138 821 €	248 805 €	245 312 €	240 481 €	245 363 €
	Recettes	502 589 €	201 454 €	237 741 €	166 319 €	170 296 €
	Résultat	363 768 €	-47 351 €	-7 571 €	-74 162 €	-75 067 €
Investissement	Dépenses	526 545 €	25 143 €	38 196 €	33 516 €	23 901 €
	Recettes	267 033 €	294 089 €	38 803 €	40 095 €	33 783 €
	Résultat	-259 512 €	268 946 €	607 €	6 579 €	9 882 €

Subvention de fonctionnement en cours :

- Etat - pour chaque poste du Conseiller Numérique : à hauteur de 20 000 € la première année, 17 500 € la deuxième et 12 500 € la troisième (par poste) ; **soit 100 000 € pour les deux postes sur trois ans.** Sur cette enveloppe, 40 K€ ont été obtenus en 2023, 17.5 K€ en 2024 et 30 K€ en 2025 ; soit un total de 87 500 €. Il nous reste à percevoir 12 500 € sur ce dispositif.

Les investissements 2025 : 4K€

. Copieur, mini PC, tablette, solde du volet roulant.

Solde d'exécution prévisionnel cumulé

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2021	104 256 €	Dont	-259 512 €	363 768 €
Rappel 2022	161 269 €		9 434 €	151 835 €
Rappel 2023	154 305 €		10 041 €	144 264 €
Rappel 2024	86 723 €		16 621 €	70 102 €
Données Provisoires 2025	21 537 €		26 503 €	-4 965 €

Dont 684 522 € de subvention du budget principal depuis la création du Tiers Lieu.

Restes à réaliser 2025 en dépenses :

- Axe rotatif découpe laser pour 410 €.

► Prévisions 2026

Sur le bâti :

- Evacuation fraiseuse 3 000 €
- Mise à niveau VMC 6 000 €

Outillage / démontage réparation : 500 €

Divers équipements :

- Lave verre 500 €
- Vidéoprojecteur 500 €
- Caisse de transport et table pliante : 500 €
- Laser extérieur 250 €
- Tél portable 350 €

Communication : 1 400 €

Festival : 31 000 €

Prise en charge de deux Services civiques : 3 000 €

Projet « les micro-folies » : 50 000 €

Ce projet permet l'itinérance des installations numériques (accès ludique aux œuvres des musées nationaux, Fab Lab, espace de réalité virtuelle,...)

Véhicule : 33 000 €

Subventions :

La CCHS a présenté plusieurs demandes de subventions pour un total de 175 500 €.

Si elles sont obtenues, l'équilibre du budget se fera par un apport prévisionnel du budget principal de **182 K€**.

La gestion de la collectivité en tiendra compte dans sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

II.4 Budget annexe Friche Flodor « Lotissement » : Zone de la Croisette

« Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées ».

Budget HT, assujéti à la TVA, M57 Lotissement depuis le 01/01/2024

RESULTAT CUMULE FIN 2025

HT	Total		Fonctionnement	Investissement
Rappel 2020	-553 124 €	Dont	1 €	-553 125 €
Rappel 2021	-359 837 €		193 288 €	-553 125 €
Rappel 2022	-764 017 €		0 €	-764 017 €
Rappel 2023	1 079 893 €		0 €	1 079 893 €
Rappel 2024	-2 466 588 €		0 €	-2 466 588 €
Données 2025	564 122 €		0 €	564 122 €

Le budget principal a contribué au budget Flodor à hauteur de 478 595 € en 2019 (avance inscrite en recette d'investissement).

Rappel du budget de l'opération, initialement projeté et situation au 31/12/2025.

DEPENSES initialement estimées en 2019	HT	Mandats HT au 31/12/2025	A régler sur exercices à venir / engagements signés au 31/12/2025	Soit total engagements de dépenses signés au 31/12/2025
Acquisition terrains / bâtiments	550 000	555 593		555 593
Frais d'études, de diagnostics, de relevés topo, d'honoraires de maîtrise d'œuvre...	1 359 261	376 798	31 008	407 805
Travaux de mise en état des sols (désamiantage / démolition ; dépollution ; plantes envahissantes)	1 982 000	1 338 694		1 338 694
Travaux d'aménagement (voirie+ espaces verts, parking paysager, réseaux)	2 967 500	2 159 420	39 393	2 198 813
Frais divers, frais de gestion, parution, indemnité destruction récolte.... frais financiers	311 191	12 786		12 786
TOTAL DEPENSES HT	7 169 952	4 443 291	70 401	4 513 692

Récapitulatif des recettes au 31/12/2025 :

Nature	Tiers	Total perçu
Subvention	Etat - DSIL (Phase 1 Tvx)	326 000 €
Subvention	Etat - DSIL (Phase 2 Tvx)	523 923 €
Subvention	Région	432 157 €
Subvention	Société Canal Seine Nord Europe	4 054 €
	<i>S/Total subvention</i>	<i>1 286 134 €</i>
Vente*	Ecofrost	3 237 401 €
	Intérêts séquestre	5 283 €
	Total Recettes	4 528 818 €

Orientations budgétaires**Prévisions 2026**

- Solder les marchés en cours 70 000 €
- Voirie – Liaison Zone/RD 110 000 €
- Aléas, Imprévus 50 000 €
- Remboursement avance au budget principal 478 595 €

Perspectives de commercialisation à venir

En application de la délibération 2025-145 bis

- Lot 1 : 7 718 m² - 45 €/m²
- Lot 2 : 2 078 m² - 50€/m²
- Lot 3 : 6 209 m² - 50 €/m²
- Lot 4 : 6 416 m² - 50 €/m²
- Lot 5 : 5 734 m² - 45 €/m²
- Lot 6 : 19 907 m² - 50 €/m²
- Lot 7 : 16 798 m² - lagunes
- Lot 8 : 1 973 m² - 20 €/m²
- Lot 9 : 3 514 m² - 10 €/m²
- Lot 10 : 750 m² - 50€/m²
- Lot 11 : 800 m² - 30 €/m²

Le budget restera excédentaire, et le résultat sera versé au budget principal.

II.5. BUDGET PRINCIPAL

Contexte : Instruction budgétaire et comptable M57 développée
 Voté par nature, par chapitre
 Présentation par fonction
 Elaboré par compétences

Pour le budget principal, les montants indiqués sont des montants TTC, sauf si précision HT.

La gestion analytique du budget principal est la suivante :

		Compétences et codes Fonction	
		Au BP 2026	
Fonction	Compétence	Analytique	Thématique
020	ADM	Administration générale + Certificat d'alignement	
020	SDM	Secrétariat De Mairie mutualisé	
020	TECH	Service Technique	
Compétences obligatoires			
	AME	Aménagement de l'espace	
581		RESERV FONC	Réserves foncières
510		EP	Documents d'urbanisme + Eolien
588		ETUDE AME	Etudes liées à l'aménagement de l'espace
588		NUM	Aménagement numérique (Somme Numérique)
	ADE	Développement économique et touristique	
632		AIDES ECO	Subventions versées aux entreprises privées
60		EDE	Etudes Actions de développement économique
588		SNE	Etudes et projets en lien avec le projet Canal Seine Nord Europe
633		EDT	Etudes Actions de développement touristique
515		ZAE	Zone d'activités
61		EIFP	Financement actions pour emploi insertion
554	GENS VOY	Aires d'accueil des gens du voyage	
	PVE	Collecte et traitement des OMR et déchets assimilés	
7212		BIODECHETS	Biodéchets dont composteurs partagés
7212		OM	Ordures Ménagères
7213		TRI	Tri
7213		DECH	Déchèterie (sous-services par Déchèterie)
71	GEMAPI	Gestion milieux aquatiques et Prévention inondations	
80	MOBILITE	Mobilité	
732	EAU	Eau potable (écritures avec budget annexe)	
733	ASSAICO	Assainissement collectif (écritures avec budget annexe)	
Autres Compétences			
	PMVE	Protection et mise en valeur Environnement - Energie	
71		PMVE	Chemins Randonnée
752		ENERG	Energies Renouvelables - photovoltaïque (écritures avec budget annexe)
	PLCV	Politique du logement et du cadre de vie	
555		Subv. OPAH - Caisse d'avance	
	ASPASP	Actions d'intérêt communautaire	
4238		MPD	Maintien des personnes à domicile
4238		MARPA	MARPA
4238		SAM	Syndicat d'Aides Ménagères - Reprise d'activité par la CCHS
4228		EJ	Enfance jeunesse
410		MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
026	GEND	Gendarmerie	
	CULTURE	Culture	
311		EM	Ecoles de musique
311		EC	Ecole de danse
311		NTIC	Nouv. Technologies de l'Information et de la Communication (dont TLN)
733	SPANC	Ecritures avec Budget annexe	
	ECSS	Equipements culturels, sportifs et scolaires	
313		POLE CULTURE	Pôle Culturel Scientifique Educatif et Social
321		GYMsivos	Gymnase du SIVOS (écriture avec budget SIVOS)
321		AB	Gymnase des Remparts
321		NB	Collège et Gymnase Nouveau Béranger
321		GYMROI	Collège et Gymnase de Roisel
321		GYMPER	Gymnase St Denis
321		GYMCOMBL	Salle de sports Combles
323		PIS	Centre aquatique - Ecritures avec budget annexe
845	VC	Voirie	

II.5.1. SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité.

Pour l'année 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 427 K€, elles étaient de 15 773 K€ en 2024, soit une augmentation de 4 %.

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 661 096 K€, soit 4.22 %.

Les charges financières ont baissé et représentent 1% des dépenses réelles.

Budget Principal : Dépenses

Section FONCTIONNEMENT (€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Données provisoires 2025	Variations 2025/2024	Remarques
Chapitre 011	2 179 280	1 823 113	2 126 383	2 253 100	4 565 341	2 448 785	195 685	+ 180 K€ liés à l'arrachage de la Jussie
Charges à caractère général	15%	13%	15%	14%	22%	15%	9%	
Chapitre 012	2 415 662	2 743 353	2 979 501	3 251 312	3 857 480	3 515 028	263 716	Augmentation des effectifs des services existants et intégration du personnel des écoles de musique et danse au 01/09/2025. Année complète en 2026
Ch. personnel et frais assimilés	16%	20%	20%	21%	18%	21%	8%	
Chapitre 014	6 165 151	5 860 824	6 024 208	6 034 354	6 177 544	6 052 594	18 240	
Atténuation de produits	41%	42%	41%	38%	29%	37%	0%	
Chapitre 65	3 339 344	3 163 573	3 128 919	4 106 624	6 274 950	4 290 080	183 456	Dont 1 432 697 € / déficit centre aquatique
Autres ch. gestion courante	22%	22%	22%	26%	30%	26%	4%	Evolution notamment liée à la contribution SMITOM
Total Gestion courante	14 099 437	13 590 864	14 259 010	15 645 391	20 875 315	16 306 487	661 096	Variation 2025/2024 : 4,22 %
Chapitre 66	180 985	161 518	144 681	127 673	113 427	111 342	-16 331	Baisse des intérêts et fin d'un emprunt en 2024
Charges financières (+ICNE)	1%	1%	1%	1%	1%	1%	-13%	(Emprunt ZAE / transfert de compétence)
Chapitre 67	501 270	213 058	142 723	125	42 900	9 675	9 550	Annulation de titres / régularisation des charges
Charges exceptionnelles	3%	2%	1%	0%	0%	0%	7652%	locatives des locataires de la CCHS
Chapitre 68 : Provisions sem	80 527	96 986	0	0	0	0	0	
Dépenses réelles	14 862 218	14 062 426	14 546 414	15 773 189	21 031 642	16 427 504	654 316	Variation 2025/2024 : 4,15 %
PM Dépenses d'ordre	638 790	368 902	567 163	897 660	859 441	786 172		
PM Virement section Investiss								
				16 670 848	21 891 083	17 213 676		

Principales variations 2025/2024

Chapitre 011 : **+ 196 K€, avec les plus grandes variations suivantes :**

- + 179 K€ / arrachage de la Jussie
- + 40 K€ / entretien et réparation des bâtiments
- + 10 K€ / entretien matériel
- + 18 K€ / maintenance
- + 16 K€ / location notamment Point info canal
- - 15 K€ / publication, imprimés...
- - 63 K€ / études (projet de territoire terminé)

Chapitre 012 : +264 K€. Augmentation des effectifs et intégration des écoles de musique et danse.

Chapitre 65 : **+ 183 K€, avec les grandes variations suivantes :**

- + 124 K€ pour équilibrer le budget piscine
- + 199 K€ de contribution au SMITOM
- 49 K€ / Numérique – Somme numérique
- 68 K€ / Subventions versées pour musique et danse
- 60 K€ / Ecritures de régularisation / imputation de rattachement

Chapitre 66 : Voir partie dette du rapport-16K€

Pour l'année 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 752 K€. Elles étaient de 20 199 K€ en 2024, soit une baisse de 446 K€, soit -2.2%.

Budget Principal : Recettes

Section FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Données provisoires 2025	Variations 2025/2024
Chapitre 013 Atténuation de charges	156 994	120 850	106 869	149 579	130 220	233 828	102 000	101 517	-132 310
Chapitre 70 Produit de services	755 060	882 377	1 215 241	1 261 928	1 552 656	1 356 622	1 764 237	1 757 910	401 288
Chapitre 73 Impôts et taxes	12 524 022	13 096 491	13 508 355	14 122 235	4 932 440	4 761 378	4 770 262	4 780 366	18 988
Chapitre 731 Fiscalité locale					9 419 244	9 592 060	9 684 221	9 832 744	240 684
Chapitre 74 Dotations et participations	738 072	2 234 275	2 342 547	2 323 440	2 401 578	2 847 199	2 738 776	2 519 075	-328 124
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	1 047 985	1 261 444	1 253 704	1 262 364	1 206 949	1 236 306	632 068	717 005	-519 302
Chapitre 77 Produits exceptionnels	559 082	21 415	80 992	46 068		162 082	0	30 650	-131 433
Chapitre 78 Reprise sur provisions			80 526	31 539		9 500		13 100	3 600
RECETTES REELLES	15 781 216	17 616 851	18 588 234	19 197 153	19 643 087	20 198 975	19 691 564	19 752 365	-446 610
PM Recettes d'ordre				270 327		130 736	87 615	96 796	
						20 329 711	19 779 179	19 849 161	

Chapitre 013	Remboursement sur rémunérations du personnel
Chapitre 70	Rbt charges locataires, redevances COVED (+314K€), DMO, accès déchetteries, 858 K€ de Rbt des budgets annexes
Chapitre 73	Cf paragraphe Fiscalité
Chapitre 74	Cf paragraphe Fiscalité
Chapitre 75	Revenus : COVED (-545 K€), Gendarmeries, logements locatifs, MARPA....
Chapitre 77	Cession de biens (véhicules, terrains/Voie Verte, lame déneigement, terrain proche village artisanal...)
Chapitre 78	Reprise de provisions sur créances douteuses

A l'exercice 2025, la redevance d'occupation temporaire avec la société COVED du groupe PAPREC a baissé de 231 K€ en raison de l'application de l'avenant 2 à la convention à compter du 01/06/2025.

Pour rappel, la part fixe avoisinait 420K€/an et portait sur l'exploitation des parcelles propriété de la CCHS.

Désormais, la redevance est fixée à 2 000€ par an au titre des parcelles en post-exploitation.

Une redevance complémentaire a été actée pour tenir compte de l'occupation du site par des installations techniques générales nécessaires à l'exploitation de nouvelles parcelles, propriété de COVED.

Elle est composée uniquement d'une part variable fixée à 3.3 €/t, indexée annuellement, pour une période de 20 ans, et payable l'année n+1 sur les tonnes enfouies de l'année n.

Nous attendons les tonnages pour inscrire les recettes de 2026, qui ne seront calculées que de juin à décembre 2025.

II.5.2. SECTION INVESTISSEMENT TTC

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 6 248 853 K€.

Concernant les recettes réelles d'investissement, on retrouve principalement :

- les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Département
- le FCTVA,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement),
- les recettes d'opérations pour compte de tiers,
- les cautions.

Elles s'élèvent à 4 218 K€ à l'exercice 2025.

Section INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Données provisoires 2025	Variations 2025/2024
Immobilisations incorporelles 20	110 929	123 619	206 653	81 042	128 575	47 533
Subventions d'équipement versées 204			408 974	292 056	255 402	-36 655
Immobilisation corporelles	166 416	590 483	925 022	275 565	569 896	294 332
Immobilisations en cours	1 310 417	689 804	170 873	924 988	3 569 903	2 644 915
Y compris Opérations d'équipement						
Emprunts et dettes assimilées	603 753	606 957	736 849	457 537	460 790	3 253 0
Autres dépenses d'investissement		100 503		42 869		-42 869
Opérations pour compte de tiers	1 351 619	493 312	315 074	418 473	1 264 287	845 814
DEPENSES REELLES	3 543 134	2 604 677	2 763 446	2 492 530	6 248 853	3 756 323
Dépenses ordre chap. 040			270 327	130 736	96 796	-33 940
Dépenses ordre chap. 041			9 768 601	924 888	84 483	-840 404
				3 548 154	6 430 132	2 881 978

RECETTES INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement	1 018 205	433 695	426 290	237 947	875 694	637 747
Emprunt, Cautions	7 250	5 379	6 000	4 807	914	-3 893
Dotations, fds divers, réserves - FCTVA	635 510	165 902	199 384	166 526	534 137	367 611
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 136 718	637 913	1 581 133	3 375 495	2 001 697	-1 373 798
Opérations pour compte de tiers	1 023 813	224 988	785 345	544 986	799 456	254 470
Autres recettes réelles d'investissement	544 695	22 209	10 764	7 620	6 000	-1 620
RECETTES REELLES	4 366 191	1 490 086	3 008 916	4 337 382	4 217 899	-119 483
Dépenses ordre chap. 040			567 163	897 660	786 172	-111 488
Dépenses ordre chap. 041			9 768 601	924 888	84 483	-840 404
				6 159 929	5 088 555	-1 071 375

Principales dépenses d'investissement en 2025 (hors dépenses classiques PAV, conteneurs...)

ANALYTIQUE	OBJET	TTC en K€
ZAE	Aménagement de la zone du Mont Saint Quentin	2 199
ADM	Travaux d'extension et d'aménagement du siège	1 231
OM	Camion benne et fourgons	302
VC	Fonds de concours voirie, versés	186
OM	Extension-Aménagement local	114
EDT	Etudes et frais de concours / Maison de Canal et de la Nature	83
PLCV	Subventions OPAH versées	72
NB	Véhicule	37
EP	PLUI	26
SNE	Equipement du Point Info Canal sur Péronne	25
POLE CULTUR	Honoraires bureau d'études / pôle culturel	20
AIDES ECO	Subventions / dispositifs d'aides aux entreprises	13
GEND	Adoucisseurs et chaudières gendarmerie	11

II.5.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Résultat prévisionnel de l'exercice 2025

Exercice		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Données provisoires 2025
Fonctionnement	Dépenses	15 501 009 €	14 431 328 €	15 113 577 €	16 670 848 €	17 213 676 €
	Recettes	17 686 755 €	18 637 760 €	19 407 435 €	20 329 711 €	19 849 161 €
	Résultat	2 185 747 €	4 206 432 €	4 293 858 €	3 658 863 €	2 635 485 €
Investissement	Dépenses	4 892 399 €	2 679 305 €	12 802 374 €	3 548 154 €	6 430 133 €
	Recettes	6 284 343 €	1 884 091 €	13 344 681 €	6 159 929 €	5 088 555 €
	Résultat	1 391 943 €	-795 214 €	542 307 €	2 611 775 €	-1 341 578 €

Résultat prévisionnel de clôture 2024 hors RAR

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2021	9 118 570 €	Dont	- 40 375 €	9 228 945 €
Rappel 2022	11 961 874 €		-835 589 €	12 797 463 €
Rappel 2023	15 421 034 €		-290 810 €	15 711 844 €
Rappel 2024	18 316 177 €		2 320 965 €	15 995 212 €
Données provisoires 2025	17 608 387 €		979 387 €	16 629 000 €

Restes à réaliser 2025, à reporter au BP 2026 :

Dépenses : 2 603 759 € Recettes : 1 865 619 €, soit un solde négatif de – 738 140 €.

Pour information, les RAR les plus élevés sont :

	Dépenses	Recettes
ADM (op. 128 – Extension)	543 000 €	424 608 €
ZAE (op.129 – ZAC Mt St Q.)	251 000 €	604 385 €
EAU (bâtiment, matériel, logiciel)	241 747 €	
POLE CULTUREL (op.131)	289 600 €	
VC (fonds de concours)	233 295 €	
VC (op. Cpte Tiers)	153 090 €	337 975 €
EDT (op.132 – Maison Canal)	150 425 €	

Liste détaillée des restes à réaliser fin 2025 du budget principal :

Sens	SERVICES	Opératio	Compte	Fonction	Montant RAR	RAR PAR OPERATION		
						Opérations	Dépenses	Recettes
Dépense	ADM	128	2313	020	543 000,00 €	128 Extension Siège	543 000,00 €	424 608,00 €
Dépense	POLE CULTUR	131	2031	313	288 040,00 €	129 ZAC Mt St Quentin	251 000,00 €	604 385,00 €
Dépense	ZAE	129	2315	515	251 000,00 €	130 Déchetterie Roisel	121 740,00 €	- €
Dépense	VC		2041412	845	233 295,00 €	131 Pôle Culturel	289 600,00 €	- €
Dépense	EAU		21311	732	172 035,00 €	132 Maison Canal et Nature	150 425,00 €	- €
Dépense	PLCV		20422	555	130 996,00 €			
Dépense	EDT	132	2031	633	130 530,00 €			
Dépense	DECH	130	2312	7213	103 950,00 €			
Dépense	TECH		215731	020	75 600,00 €			
Dépense	TECH		2313	020	73 045,00 €			
Dépense	TECH		2318	020	71 380,00 €			
Dépense	DECH		2318	7213	71 380,00 €			
Dépense	OM		2313	7212	63 000,00 €			
Dépense	VC		458124	845	61 090,00 €			
Dépense	EAU		2051	732	60 762,00 €			
Dépense	VC		458125	845	58 190,00 €			
Dépense	EP		202	510	42 000,00 €			
Dépense	VC		458106	845	33 465,00 €			
Dépense	GEND		21318	026	22 645,00 €			
Dépense	MARPA		21321	4238	20 915,00 €			
Dépense	EDT	132	2313	633	19 895,00 €			
Dépense	DECH		21318	7213	15 140,00 €			
Dépense	AIDES ECO		20422	632	14 481,00 €			
Dépense	DECH	130	2031	7213	13 795,00 €			
Dépense	EAU		21838	732	8 950,00 €			
Dépense	BIODECHETS		2188	7212	7 965,00 €			
Dépense	TECH		21578	020	5 620,00 €			
Dépense	DECH	130	2111	7213	3 995,00 €			
Dépense	ADM		21848	020	3 085,00 €			
Dépense	POLE CULTUR	131	2111	313	1 560,00 €			
Dépense	GYMPER		2188	321	1 005,00 €			
Dépense	GYMROI		21848	321	925,00 €			
Dépense	TECH		2188	020	360,00 €			
Dépense	VC		458123	845	345,00 €			
Dépense	EM		2188	311	195,00 €			
Dépense	VC		2315	845	125,00 €			
					2 603 759,00 €			

Sens	SERVICES	Opératio	Compte	Fonction	Montant RAR
Recette	PLCV		4582008	555	439 053,00 €
Recette	ZAE	129	1323	515	314 635,00 €
Recette	ADM	128	13461	020	285 504,00 €
Recette	ZAE	129	13462	515	230 620,00 €
Recette	VC		458225	845	146 265,00 €
Recette	VC		458224	845	105 635,00 €
Recette	ADM	128	13462	020	105 000,00 €
Recette	ZAE	129	1381	515	59 130,00 €
Recette	PLCV		4582007	555	51 758,00 €
Recette	VC		458223	845	43 225,00 €
Recette	ADM	128	1328	020	34 104,00 €
Recette	VC		458206	845	30 850,00 €
Recette	VC		458206	845	12 000,00 €
Recette	SNE		13361	588	7 840,00 €
					1 865 619,00 €

Avec un solde de clôture d'investissement excédentaire de 979 386.88 € et un solde de RAR de -738 140 €, il n'est pas nécessaire d'alimenter la section d'investissement par un apport de la section de fonctionnement.

Il restera donc un excédent de fonctionnement de 16 629 K€.

II.5.4. MESURES PROPOSEES AU BP 2026

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2026.

COTISATIONS		Prévisions 2025		Réel 2025	Prévisions 2026	
ADM	Somme Numérique Pack Demat Iris	Prévisions 2025	2 350 €	2 276 €	0,1 € / hab	2 700 €
ADM	Somme Numérique - Application Intramuros	Dont 3 mois d'application gratuite		5 687 €	Année complète	7 000 €
ADM	Somme Numérique - Platef. Marchés Publics	Selon nbre marchés publiés		936 €	Selon nbre marchés publiés	1 000 €
ADM	Somme Numérique - Archivage			425 €	Contribution annuelle	1 400 €
ADM	Somme Numérique - Gpt Cde Usage Numérique	Contribution annuelle		288 €	Contribution annuelle	288 €
ADM	AMF	Reconduit	1 601 €	1 601 €	Reconduit	1 600 €
ADM	CAUE	Augmentation	800 €	800 €	Augmentation	800 €
EIFP	Maison pour Entreprise Emploi Formation	Reconduit 0.80€/hbt (26950 hbts)	21 560 €	21 560 €	Reconduit 0.80€/hbt (26885 hbts)	21 508 €
SNE	Seine Nord Europe - Alliance Seine Escaut	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
EDE	Agrosphères	Reconduit	1 320 €	1 320 €	Non reconduit	
NUM	Somme Numérique	0,62€/hbt - 27 103 hbts	16 804 €	16 804 €	0,60€/hbt - 26 950 hbts	16 170 €
GEMAPI	AMEVA	0,65 €/hbt	17 196 €	17 195 €	0,65 €/hbt	17 195 €
GEMAPI	SOMEA	Reconduit	300 €	300 €	Reconduit	300 €
ADM	FDE	Cotisation annuelle CEP	1 600 €	1 600 €	Cotisation annuelle CEP	1 600 €
PMVE	Ass Défense Chemins ruraux des Hauts de France	Reconduit	150 €		Reconduit	150 €
ADM	Association des Archivistes Français	Reconduit	105 €	105 €	Reconduit	105 €
EM	CMF Somme (adhésion passage examens musique)					422 €
Contributions		Prévisions 2025			Prévisions 2026	
ADM	PETR Cœur des Hauts de France	13,50 € / hbt - 27 272 hbts	368 172 €	368 172 €	13,50 € / hbt - 27 272 hbts	368 172 €
SNE	SM des Ports Intérieurs du Canal SNE	Contribution 2025	18 490 €	18 490 €	Contribution 2026	36 000 €
OMTRI	SMITOM	Estimation 2025	1 820 584 €	1 820 584 €	Reconduction en attente des don	1 820 584 €



		Prévisions 2025		Réel 2025	Prévisions 2026		
Services		Modalités	Montant	Montant	Modalités	Montant	
Subventions de fonctionnement/investissement							
EDE	Initiative Somme	Reconduit : Fixe 3000€	3 000 €	3 000 €	Reconduit : Fixe 3000€	3 000 €	
	Convention 2024-2025-2026 (recond. Tacite) - Delib 2024-76						
		Part variable 2025	10 000 €	3 200 €	Part variable 2026	10 000 €	
					Part variable 2025 non versée	4 200 €	
DECH	Artois Insertion Ressourcerie	Reconduit (2,35€/habitants/an)	65 000 €	65 000 €	Reconduit (2,35€/habitants/an)	65 000 €	
EM	Ecole de Musique Péronne	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	68 000 €				
EM	Ecole de Musique Epehy	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	30 000 €	30 000 €			
EM	Stage d'été Epehy	Reconduit	15 000 €	15 000 €			
EM	Ecole de Musique Combles	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	12 000 €				
GEMAPI	Association Syndicale Rivière Cologne	Avenant de prolongation	20 000 €		Avenant de prolongation	20 000 €	
EC	Péronne - Subvention école de danse	Reconduit	7 500 €				
MPD	Services à la personne	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv = 1,60 €/repas et 0,08	43 000 €	43 000 €	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv = 1,60 €/repas et 0,08 €/heure	43 000 €	
ADM	COS	Augmentation (+ de personnel)	30 000 €	30 000 €	Augmentation (+ de personnel)	35 000 €	
NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	Reconduit	2 000 €		Reconduit	2 000 €	
GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	Reconduit	1 000 €		Reconduit	1 000 €	
ADM	Crédit pour manifestations intercommunales		43 550 €			37 150 €	
		Cygne des temps (+ 3 barnums) -Asso Avenue Mac Orlan	8 000 €	8 000 €	Cygne des temps (+ 3 barnums) -Asso Avenue Mac Orlan	8 000 €	
		Concert de musique classique - Asso Unis Sons Tincourt	3 000 €	3 000 €	Septembre à Boucly - Concert de musique classique - Asso Unis Sons Tincourt	5 000 €	
		Fête des Villes et des Villages fleuris + 2 Barnums - Asso Guyencourt	500 €	500 €			
		Aviation de loisirs et de la HS vue du ciel (Aéroclub de Péronne)	800 €	800 €			
		Paracclub de Péronne (challenge 2025)	250 €	250 €			
					Harmonie de Moislains	2 500 €	
					Fête des Etangs - Clery Loisirs	650 €	
					Fête du Bois - Brie (+3 barnums)	1 500 €	
					Option : Fête du bois	500 €	
					Sous réserve nouveau dossier : Centenaire du Grand Prix de Picardie	10 000 €	
		Course cycliste internationale féminine (Clowis) - 2/3 CCHS / 9000 €	6 000 €	6 000 €			
		Salon du livre (Ville de Péronne)	2 000 €	2 000 €	Salon du livre (Ville de Péronne)	4 000 €	
		Champ.France Montgolfières (Event's Coeur HDF) + 4 Barnums	10 000 €	10 000 €			
			A définir	5 000 €		A définir - Enveloppe par décision du Pdt	5 000 €
	DECH	FDSEA Maximum 30 € la tonne/limite 150 T		- €			- €
MOBILITE	Incitation covoiturage/particuliers	Convention nov. 2024/nov. 2025 (Délib.2024-100)	15 000 €	954 €	Non reconduction		
MOBILITE	Transport à la demande - Asso. St Jean	Convention avril/déc.2025 (Délib. 2024-125)	16 500 €		Règlement convention 2025 + année 2026	36 500 €	
PLCV	Aides aux particuliers / OPAH		215 000 €	71 513 €	Hors RAR	15 000 €	
PLCV	Aides aux part. / Nouveau dispositif Habitat					21 000 €	
EDE	Aides aux particuliers / Asso / Ent : Leader GAL		10 000 €			20 000 €	
EDE	C. Agglo St Quentin - Disp. Label Territ. Industr	Convention financière 2025-2026		3 655 €		5 000 €	
AIDES ECO	Aides aux artisans commerçants / nouveau dispositif		30 000 €	12 781 €		50 000 €	
EDE	SAVOIR FER						
NUM	Somme Numérique SDAN	Engagement / SDAN	95 108 €	95 108 €	Engagement / SDAN	97 049 €	
NTIC	Subvention au BA Tiers Lieu Num		180 000 €	100 000 €	Budget SPIC dissous	- €	
EDE	SEM portant études / centrales photovoltaïques à créer / Nurlu	20 % du coût des études estimées à 84 K€ HT	20 160 €		20 % du coût des études estimées à 84 K€ HT	20 160 €	
MPD	Ufolep	A reconduire	6 000 €	6 000 €	A reconduire	6 000 €	

DEPENSES A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET

Délibération autorisant la dépense	Objet	Imputation	Montant TTC	Opér.	Analytique
Délib. 2026-20 du 22/01/2026	EAU - D 2025-186 : Avance de trésorerie au budget annexe eau	27638	700 000 €		EAU
	ASSAINISSEMENT - D 2025-187 : Avance de trésorerie au budget annexe assainissement	27638	550 000 €		ASSAICO
	EAU : Travaux bâtiment service eau et assainissement	2313	105 600 €		EAU
	EAU : Honoraires /acquisition bâtiment	21311	4 000 €		EAU
	EAU : Mobilier	21848	6 600 €		EAU
	EAU : SOFREL (dispositif sécurité)	2188	64 000 €		EAU
	EAU : DIVERS (compteurs...)	Selon réponse SGC	6 000 €		EAU
	ASSAINISSEMENT : SOFREL (dispositif sécurité)	2188	40 000 €		ASSAICO
	ASSAINISSEMENT : DIVERS (POMPE...)	Selon réponse SGC	10 000 €		ASSAICO
	Maison du Canal et de la nature : MOE et études impact	2031	870 000 €	132	EDT
	Caisse d'avance Habitat	4581009	300 000 €		PLCV
	Mobilier siège administratif	21848	50 000 €	128	ADM
	Ecran secondaire salle de conférence	2188	1 000 €	128	ADM
	Entrée extérieure siège - complément marché	2312	45 000 €	128	ADM
	Parking siège - réfection à l'arrière	2312	25 000 €	128	ADM
	SCAN de Bureau Finances	21838	1 000 €		ADM
	PC Ecole de Musique	21838	1 200 €		EM
	Mobilier ergonomique / adaptation au poste technique	21848	5 000 €		TECH
	Téléphone service communication	2185	1 000 €		ADM
	Voirie MOE - BC 2026 pour les DMO	458107	25 000 €		VC
	Voirie travaux - BC 2026 pour les DMO	458125	450 000 €		VC
			3 260 400 €		

1- Administration générale

Nombre d'agents au 01/01/2026

- 1 DGS
- Services des affaires générales et de la communication : 1 responsable (80 %), 1 agent d'accueil, 1 chargée de communication et 1 assistant de conservation contractuel à temps complet.
- Services Finances : 1 responsable, 1 adjoint, 2 agents de gestion financière budgétaire et comptable, 1 agent chargé des marchés publics
- Service d'aides à domicile : 1 agent chargé de la gestion des aides à domicile mis à disposition de l'Association Saint Jean à Péronne à compter du 1^{er} janvier 2023
- Service des Ressources Humaines : 1 responsable, 1 chargée de la paie à 28/35^{ème}, 1 personne polyvalente (1/2 temps école de musique et ½ temps RH, embauchée le 01/12/2025)
- Secrétaire de mairie mutualisée : 1 agent au 01/01/2026

Prévisions 2026 :

Archives

- Matériel pour réaménagement des locaux : 1.5 K€
- Archivage électronique 2 K€
- Divers matériels 1 K€

Communication

- Application « Intramuros » (promotion lieux et événements) 7 K€
- Redevance logiciel (éventuellement) 3 K€
- Téléphone 1 K€
- Messagerie ZIMBRA 1.5 K€

Mutualisation des secrétaires de mairie

Par délibération 2025-92 et 2025-171, il a été décidé de créer deux postes de secrétaires de mairie mutualisé(es) en 2026.

A ce jour, 5 communes conventionnent pour bénéficier du service.

Les bâtiments en location :

- Appartement - 6 Rue Verte 80240 ROISEL
- Appartement – 6 Rue Verte 80240 ROISEL
- Appartement T3 – 2 Rue Béranger 80240 ROISEL
- Appartement T4 – 2 Rue Béranger 80240 ROISEL
- Bureau ADMR – 7 rue de la République 80240 ROISEL
- Appartement – 41 rue Georges Clémenceau 80200 PERONNE
- Appartement T1 – 41 rue Georges Clémenceau 80200 PERONNE
- Maison F4 – 9 rue Voltaire 80200 DOINGT FLAMICOURT

Prévisions au niveau des bâtiments.

BATIMENT ADMINISTRATIF				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
TRAVAUX STRUCTURE				
Rénovation magasin archive 1 et 2 (peinture, éclairage)	M.O	720,00 €	864,00 €	
	Matériel	1 000,00 €	1 200,00 €	X
			- €	
				1 200,00 €

LOGEMENTS 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU PERONNE				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
TRAVAUX STRUCTURE				
Rénovation cage escalier	M.O	3 300,00 €	3 960,00 €	
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
			- €	
				3 600,00 €

OPERATION 128 : EXTENSION DU SIEGE DE LA CCHS

Au 31/12/2025, dépenses effectuées sur l'opération : 1 814 K€

RAR 2025 (qui tiennent compte des révisions et aléas) :

- . 543 000 € en dépenses
- . 424 608 € en recettes

Prévisions 2026

- Poursuite des marchés en cours
- Prévoir crédits supplémentaires pour le parking : environ 70 K€
- Achat mobilier et matériel audiovisuel pour salle de conférence : environ 55 K€

2- Service TECHNIQUE

Nombre d'agents au 01/01/2026 :

1 responsable du service, 6 agents techniques et agents de remplacement ou accroissement d'activité selon besoins

Restes à réaliser fin 2025 : 226 005 € (tracteur, engin télescopique, pont élévateur...)

Prévisions 2026 :

SERVICES TECHNIQUES				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat nettoyeur haute pression		3 200,00 €	3 840,00 €	X
Achat divers petits matériels (électroportatif, outillage...)		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Achat remorque et rampe matériel espaces verts		3 600,00 €	4 320,00 €	X
Mobilier salle de pause et vestiaire		3 500,00 €	4 200,00 €	X
Bras épareuse en remplacement de l'existant (avec reprise?)		12 000,00 €	14 400,00 €	X
Débroussailluse frontale pour nouveau tracteur		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Remplacement du groupe électrogène		1 500,00 €	1 800,00 €	X
Remplacement perforateur et escabeau pour installation barnums		3 400,00 €	4 080,00 €	X
Signalisation chantier temporaire et sécurité véhicule		3 400,00 €	4 080,00 €	X
			- €	
TRAVAUX STRUCTURE				
Totem CCHS	M.O	300,00 €	360,00 €	X
	Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	
Changement bardage dépôt	M.O	3 150,00 €	3 780,00 €	X
	Matériel	20 000,00 €	24 000,00 €	
Remise à niveau noue pluviale coté technique	M.O	900,00 €	1 080,00 €	X
	Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €	
Extension dépôt technique.	Report 2025	290 000,00 €	348 000,00 €	X
Aménagement zone stockage hors gel + vestiaires	M.O	1 800,00 €	2 160,00 €	X
	Matériel	7 000,00 €	8 400,00 €	
Remplacement porte coulissante par porte sectionnelle		11 500,00 €	13 800,00 €	X
Création zone de lavage	M.O	900,00 €	1 080,00 €	X
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	

BATIMENT FACE AU TLN				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
TRAVAUX STRUCTURE				
Installation tableau électrique triphasé	M.O	300,00 €	360,00 €	X
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	
Création réseau d'éclairage et de prise	M.O	900,00 €	1 080,00 €	X
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	
			- €	

3. Compétences

3.1. Compétences obligatoires

3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale

A - PLUI

Prestataires : AUDDICE Urbanisme et Environnement (*marché 2017-37*)

Depuis le diagnostic lancé en 2018, le projet d'aménagement et de développement durable voté en 2020, le PLUI a été approuvé par délibération 2025/68 en date du 22/12/2025, 41 pour, 4 avis contraires, 2 abstentions.

Au 31/12/2025, 570 K€ TTC ont été mandatés, plus 17 684€ de rémunérations de commissaires enquêteurs.

386K€ de subventions ont été reçues.

RAR Dépenses 2025 : 42 K€ TTC.

Prévisions 2026 :

. 05/01/2026 : PLUI transmis au contrôle de légalité, le Préfet a deux mois pour rendre un avis

. 20/01/2026 : Versement du PLUI sur le site du Géoportail de l'urbanisme

Pas de crédits complémentaires pour le moment à envisager.

B - ETUDE / PRISE DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Dépenses en cours :

- AMO (AMEVA) : 19 797.50 € net de taxe (BC 2023-146 du 06/04/2023)
- Marché 2023-018 avec le groupement « ADRIAL CONSEILS – HEXA INGENIERIE – PINTAT AVOCATS » pour mener l'étude de préfiguration / compétence eau et assainissement. (tranche ferme + optionnelle affirmées : 117 700 € HT (141 240 € TTC).

Cumul de dépenses au 31/12/2025 :

- 12 960 € (AMO AMEVA)
- 84 235.74 € (prix de base et révisions / marché 2023-018)

Recettes : Subvention accordée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 61 005 € (50 % du TTC de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1 et 2). Recette obtenue au 31/12/2025 : 30 502.50 €

Prévisions 2026 :

- AMO AMEVA : 6 837.50 € à solder
- ETUDE : 57 816 € TTC à solder (marché initial hors révisions)

Obtention du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau : 30 502.50 €

A compter du 01/01/2026, la CCHS a la compétence eau potable et assainissement collectif. Les écritures comptables seront retranscrites au travers deux budgets annexes distincts.

Le budget principal doit enregistrer des dépenses d'investissement, avant le vote du budget afin de munir le service eau et assainissement de moyens lui permettant de maintenir le service public. Il sera procédé à un remboursement par les budgets annexes (délibération 2025-188 et 2026-20).

Restes à réaliser Eau sur budget principal : 241 747 € (bâtiment, logiciel, matériel informatique)

Le budget principal octroie par ailleurs une avance remboursable à hauteur de 1 400 K€ pour l'eau et 1 100 K€ pour l'assainissement (délibérations 2025-186 et 2025-187).

Ces avances seront à rembourser à compter de 2027 sur 10 ans.

3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

A - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

ZAC MONT SAINT QUENTIN

Opération 129

Création de cheminements piétons et pistes cyclables dans la zone d'activités de Mont St Quentin.

Engagement des dépenses :

- Mission de maîtrise d'œuvre (marché 2023-008) : 71 K€ TTC.
- Travaux (marché 2024-015) : 2 401 K€

Au 31/12/2025, dépenses à hauteur de : 2 224 K€ (marché de base et révisions)

- Moe : 52 K€
- Travaux : 2 168 K€
- Divers frais (notaires, géomètres...) : 4 K€

Les accords de subvention :

- Fonds mobilités actives (247 K€), DETR/DSIL (350 K€), CD80 (675 K€) soit un total de : 1 272 K€ dont 539 K€ perçus au 31/12/2025

Restes à réaliser 2025 :

- **Dépenses : 251 000 €**
- **Recettes : 604 385 €** (recalcul / assiettes subventionnables suivant évolution du projet)

Prévisions 2026 :

- Solder les marchés engagés (travaux et Moe)
- Acquisition de mobilier urbain : 12 K€
- Vidéosurveillance

ZAC Chapelette

ZAC LA CHAPELETTE			
OBJET	SITUATION	HT	TTC
TRAVAUX STRUCTURE			
Création de massif végétal aux abords des intersections	M.O	900,00 €	1 080,00 €
	Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €
Mise en place tri à la source (Parking PL)		500,00 €	600,00 €
			- €

B- AIDES AUX ENTREPRISES

Délibération 2023-117 du 14/12/2023 portant sur le conventionnement avec le PETR pour engager un nouveau dispositif d'aides directes.

Délibération 2025-10 du 23/01/2025 portant sur l'approbation du règlement d'attribution des aides.

Délibération 2025-123 du 25/09/2025 portant sur l'augmentation de l'enveloppe à attribuer : 30 K€

La CCHS a décidé de poursuivre son soutien aux entreprises privées, en dehors du dispositif FISAC. Un agent du PETR anime le dispositif au titre de ses missions de revitalisation des centres bourgs.

En 2025, 3 dossiers ont été financés pour un total de 12 780.75 € (2 garagistes et 1 commerce de vêtements).

Restes à réaliser fin 2025 : 14 481 € (pour 4 dossiers dont le financement a été accordé)

Prévisions 2026 :

Les dépenses à prévoir :

- Participation au poste de l'agent PETR en charge de l'animation du nouveau dispositif d'aides directes : 2 000 € annuels
- Enveloppe de subventions à verser en 2026 : 50 000 €

C – LABELLISATION TERRITOIRE D'INDUSTRIE HAUTE PICARDIE

Convention signée en 2025 entre :

- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
- Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Communauté de Communes Terre de Picardie
- Communauté de Communes de la Haute Somme

Durée de la convention : Octobre 2024 à octobre 2026, renouvelable.

Objectif : obtenir le label Territoires d'Industrie dans le but de rendre le territoire plus attractif et d'offrir des possibilités de coopération entre le public et les acteurs privés (développement des compétences industrielles, formation, mobilité des salariés, revitalisation des friches industrielles, etc...).

A cet effet, un poste de chef de projet « Territoire d'Industrie Haute Picardie » a été créé, au sein de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour travailler à l'échelle des 5 territoires (obligation pour candidater). Son rôle est notamment de contribuer au développement des projets économiques au sein du territoire.

Le poste est financé par l'Etat à hauteur de 80 000 € sur 125 000 € de rémunération pour 2 ans. Le remboursement de la CCHS porte sur les charges de personnel, et charges s'y rattachant (déplacements, téléphonie,...). Il est de 14 % du reste à charge.

Dépenses 2025 : 3 655 €.

Prévisions 2026 : 5 000 €

D - PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE

SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE

. Délibération 2023-06 du 26/01/2023 portant sur l'approbation des statuts et du pacte financier du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs.

. Délibération 2025-26 du 24/03/2025 portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs.

Le syndicat mixte a été installé le 06/02/2024.

Le Syndicat Mixte est constitué pour la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe (zones portuaires et zones industrielles logistiques) de :

- Marquion - Cambrai ;
- Péronne ;
- Nesle ;
- Noyon.

Il est composé des membres suivants :

- Région Hauts-de-France
- Communauté de Communes de la Haute Somme
- Communauté d'Agglomération de Cambrai
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Communauté de Communes Osartis-Marquion

La participation de la CCHS au budget du Syndicat Mixte :

- Budget général : 12.5 % du budget annuel.
- Budget annexe portant sur le port intérieur de Péronne = 50 % du montant restant à charge.

Les contributions de membres revêtent un caractère obligatoire.

La contribution de la CCHS 2024 : 17 437.50 €

La contribution de la CCHS 2025 : 18 490.00 €

Prévision 2026

Contribution au budget général : 36 K€

ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PORTS INTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

Rappel : Par délibération 2020/03 du 23/01/2020, la CCHS a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la Région.

Une convention d'application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe a été signée (délibération 2021-14 BIS du 28/01/2021).

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 790 822.50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

La participation de la CCHS est de 6.25 % du programme d'études commun aux 4 études portuaires et de 25 % du programme d'études du port intérieur de Péronne.

Au 31/12/2025, le montant des dépenses, correspond à la part de la CCHS, s'élève à : 178 853 €.

Au travers de son appel de fonds, la Région nous informe que le montant total des dépenses acquittées pour les études liées au port intérieur de Péronne est de 1 027 805.86 € HT

Les appels de fonds

Exercice	Montant
2021	56 098 €
2022	14 377 €
2023	54 046 €
2024	16 145 €
2025	38 187 €
Total versé :	178 853 €
Années suivantes :	267 443 €
TOTAL :	446 296 €

La Région HDF, maître d'ouvrage, prend en charge la liquidation de l'ensemble de la TVA et sera seule bénéficiaire du FCTVA

Plan de financement des études des ports intérieurs du CSNE

Pour le programme d'études commun :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	52 500,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	26 250,00 €
CCOM	3,125 %	3 281,25 €
CAC	3,125 %	3 281,25 €
CCES	6,25 %	6 562,50 €
CCPN	6,25 %	6 562,50 €
CCHS	6,25 %	6 562,50 €
TOTAL	100 %	105 000,00 €

CCHS

Pour les études spécifiques du port de Marquion-Cambrai :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	3 169 061,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	1 584 530,75 €
CCOM	12,5 %	792 265,38 €
CAC	12,5 %	792 265,37 €
TOTAL	100 %	6 338 123,00 €

Pour les études spécifiques du port de Nesle :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 699 247,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	849 623,50 €
CCES	25 %	849 623,50 €
TOTAL	100 %	3 398 494,00 €

Pour les études spécifiques au port de Noyon :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 060 218,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	530 109,25 €
CCPN	25 %	530 109,25 €
TOTAL	100 %	2 120 437,00 €

Pour les études spécifiques au port de Péronne :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 568 520,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	784 260,00 €
CCHS	25 %	784 260,00 €
TOTAL	100 %	3 137 040,00 €

CCHS – (344 527 € à déduire)

Voir détail dans tableau ci-après

TOTAL des études :

TOTAL	100 %	15 099 094,00 €
--------------	--------------	------------------------

Activités	MOA	Chiffrage (HT)
Études pour le port de Péronne		1 758 930.00 €
Total avec MOE raccordements ferroviaires		3 137 040.00 €
Études préalables		170 700.00 €
Diagnostic fonctionnel	Région HdF	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région HdF	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région HdF	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région HdF	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région HdF	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région HdF	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région HdF	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région HdF	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région HdF	10 000.00 €
Définition du programme et scénarii d'aménagement	Région HdF	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région HdF	23 700.00 €
Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC		109 650.00 €
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur		1 413 580.00 €
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire		1 378 110.00 €
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
Préparation du (ou des) contrat(s)		65 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

Abandonnée
 dont 25 % CCHS
 = 344 527 €

Prévisions 2026 :

- Crédits pour les études/ ports intérieurs : 72 K€

D - AUTRES PROJETS / CANAL SEINE NORD EUROPE

MAISON DU CANAL ET DE LA NATURE

Opération d'équipement 132

Acquisition du terrain en 2022.

A la suite de l'étude de faisabilité pour la création d'une maison du canal et de la nature, menée par le cabinet EGIS et portée par le PETR, il a été proposé de poursuivre la réflexion et d'engager une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (avis de principe du conseil communautaire du 23/11/2023).

Dépenses engagées :

Objet	Montant TTC	Réglés au 31/12/2025 hors révisions	Reste à solder
Etude de programmation et AMO M 2024-005	113 550,00 €	60 540,00 €	53 010,00 €
Plan topographique de la zone	1 824,00 €	1 824,00 €	0,00 €
Etude zones humides M 2024-008	4 428,00 €	4 428,00 €	0,00 €
Etudes géotechniques M 2024-013	9 864,00 €	9 864,00 €	0,00 €
Relevé arbres remarquables	864,00 €	864,00 €	0,00 €
Prime concours architecte x 2*	62 400,00 €	31 200,00 €	31 200,00 €
Divers frais/ Jury concours	2 984,00 €	2 484,00 €	500,00 €
Contrôle et coordination M 2025-015	17 223,00 €	0,00 €	17 223,00 €
	213 137,00 €	111 204,00 €	101 933,00 €

*La prime du lauréat sera intégrée au coût du marché qui sera conclu pour la MOE. Elle ne figure donc pas dans ce tableau.

Soit un total de dépenses réalisées au 31/12/2025 : 111 907.84 € (révisions comprises)

Restes à réaliser 2025 en dépenses pour 150 425 €.

Prévisions 2026 :

Le coût des travaux est estimé à 5 138 K€ TTC auxquels il convient d'ajouter 15 K€ d'études d'impact et géotechnique, la Moe et divers frais pour 913 K€. Avec les aléas et révisions, le total devrait avoisiner les 6 374 K€ TTC.

En 2026, prévoir des crédits à hauteur de 6 100 K€ TTC.

CREATION ET GESTION D'UN POINT INFORMATION « MAISON DU CANAL »

Le but est d'offrir au public un guichet unique pour la démarche « grand chantier ». Le lieu permet de communiquer sur les enjeux et perspectives du projet.

Il peut également accueillir des partenaires extérieurs et servir à l'organisation de réunions.

La CCHS a pris en charge l'aménagement et la gestion du lieu.

L'aménagement et l'acquisition du matériel s'est élevé en 2025 à : 40 K€

A ce montant, s'ajoutent la location du local, les frais s'y rattachant et le salaire de l'animateur.

Subventions : 11 200 € ont été accordés au titre de la DETR.

Restes à réaliser au 31/12/2025 : 7 840 € de DETR en recettes.

Prévisions 2026 :

Location du local, charges de fonctionnement et masse salariale.

E – SUBVENTION / DISPOSITIF LEADER GAL

Il est proposé de réserver des crédits à hauteur de 20 000 € afin de soutenir les bénéficiaires privés identifiés dans la candidature Leader Gal (obligation pour les privés de justifier d'un cofinancement public pour bénéficier du FEADER).

En 2025, aucune demande de financement n'a été présentée (10 K€ budgétés).

F – PROJET CENTRALES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - NURLU

Délibération 2020-151 du 17/12/2020 portant sur la signature du protocole d'accord pour la réalisation des études et leur financement.

La CCHS et la SEM SE (Société d'Economie Mixte du syndicat d'énergies FDE 80 compétente sur ce territoire et de la SICAE de la Somme et du Cambrasis) ont identifié un potentiel projet solaire sur le terrain occupé actuellement par la COVED.

Le projet solaire consisterait en l'implantation et l'exploitation de deux centrales photovoltaïques au sol, sur une superficie d'environ dix hectares, pour une puissance totale de 4.99 MWc chacune environ.

Un protocole d'accord a été signé en janvier 2024 afin de définir les modalités de partenariat entre la CCHS, la SEM SE, la Sté Collectes Valorisation Energie des Déchets (COVED) et la Sté Greenyellow, dans le but notamment de réaliser les études liées à ce projet.

Le portage des études sera pris en charge par la SEM Somme Energies. La CCHS contribuera à hauteur de 20 % d'un budget prévisionnel de 84 000 € HT soit 16 800 € HT (20 160 € TTC).

Au 31/12/2025 : Aucune dépense.

L'exploitation par PAPREC du centre d'enfouissement ayant été prorogée jusqu'en octobre 2025, le projet a pris du retard.

G – RESERVES FONCIERES

Convention cadre d'intervention foncière avec la SAFER – Partenariat 2023/2027

Veille foncière : 3 000€

Prévisions en 2025 : Terrains 500K€

Reconduction en 2026

3.1.3 GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

Prestataire de services : L'Hacienda

Marché 2025-010 d'une durée de 12 mois à compter du 06/11/2025, renouvelable 3 fois.

Montant annuel : 35 610 € TTC.

BILAN 2025 - AIRE DES GENS DU VOYAGE							
Etat 14/01/2026							
DEPENSES				RECETTES			
FOURNISSEURS	Comptes	Libellé	Montant		Comptes	Libellé	Montant
CAUTIONS							
	165	Dépôts et caution			165	Dépôts et caution	
FONCTIONNEMENT							
GAZELEC	60611	Eau	2 471,59 €			Régie fluides + emplacements	5 236,00 €
GAZELEC	60612	Electricité	8 528,17 €		70	Titrage des impayés aux occupants	460,00 €
SG2A Hacienda	611	Prestations Services	33 642,22 €		7478	CAF Somme ALT 202	21 340,83 €
	6068	Petits Equipements	2 153,42 €		7788	Remboursement sinistre	13 876,72 €
	61358	Autres locations mobilières	18,75 €				
	615221	Entretien et réparations sur bâtiments	16 655,00 €				
	6156	Maintenance	78,84 €		744	FCTVA	
	6161	Assurance	31,65 €				
	6231	Annonces et insertion	864,00 €				
		S/Total fonctionnement	64 443,64 €			S/Total fonctionnement	40 913,55 €
INVESTISSEMENT							
PREFA'BAT	2188	BOITIER FERMETURE	1 506,36 €		10222	FCTVA	247,10 €
Intervention Service TECHNIQUE : coût 22,42€/h			1 743,16 €				
Tonte 59,5h - petits travaux 18,25h							

Prévisions 2026 : Dans la continuité

3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

Nombre d'agents au 1/01/2026 :

- 1 directeur technique et environnement
- 1 responsable Environnement
- Collecte des déchets : 1 chef d'atelier, 13 agents de collecte (chauffeurs et ripeurs), 2 agents ambassadeurs de tri dont 1 dédié aux biodéchets
- Déchetteries : 6 gardiens de déchetteries et 1 agent gardien de déchetteries/ambassadeur de tri, 1 remplaçant d'avril à septembre

OMR+TRI :

Réajustement des tournées de collectes pour optimiser les coûts, la sécurité, le temps de travail et l'accroissement du tonnage de tri.

Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent :

- OMR : collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne et Doingt-Flamicourt (toutes les semaines)
- TRI : collecte toutes les 2 semaines dans chaque commune sauf Péronne (toutes les semaines), collecte en mono benne pour chaque flux (un camion pour le jaune et un camion pour le bleu)

Deux flux sont vidés chez COVED :

- OMR pour être enfouis
- TRI Jaune en attente sur le quai de transfert avant acheminement des corps creux à Amiens chez Véolia

Suppression du quai de transfert pour le flux bleu (corps plats) à Nurlu, effectif depuis 01/01/2022. Le flux est vidé directement au centre de tri à Rosières en Santerre.

Finalisation des plans de tournées suite à l'acquisition de tablettes et du logiciel EASYCOLLECTE. Les tablettes permettent de faire remonter les problématiques rencontrées en instantané au responsable et aux ambassadeurs.

Evolution des tonnages sur l'année 2025 :

- Flux jaune en 2025 : 881.4 tonnes (augmentation de 35.8 T/2024 soit + 4 %)
- Flux bleu en 2025 : 961.48 tonnes (faible évolution de tonnage +1% → 950.34 T/2024)
- OMR en 2025 : 5428 tonnes (baisse de 323 T/2024, soit -7 %)
- Continuité du renouvellement du parc de colonnes à verre (40 colonnes)
- Mise en place de 39 composteurs partagés au sein de 26 communes
- Contrôle régulier des OMR en porte à porte par nos ambassadeurs, qui permet de déceler les erreurs et d'en informer les usagers.

Cela se traduit par la nette diminution des OMR et l'augmentation du tri.

Restes à réaliser OM : 63 000 € en dépenses (panneaux photovoltaïques)

Restes à réaliser BIODÉCHETS : 7 965 € en dépenses (composteurs partagés)

Prévisions 2026

- Achat d'une nouvelle BOM (7 camions avec un renouvellement tous les 2 ans d'un véhicule)
- Elaboration d'un règlement de collecte en interne (non réalisé en 2025)
- Développement de la communication par :
 - . La promotion du tri et du compostage, explication du cycle de vie d'un déchet et sensibilisation au respect de l'environnement (ambassadeur de tri)
 - . Des réunions publiques ciblées par thématique
 - . Le flochage des camions du tri
- Mise en place du tri à la source des biodéchets (continuité de 2025)
 - . Partenariat avec le SMITOM qui suit actuellement 5 communes (Doingt-Flamicourt, Epehy, Moislains, Péronne et Roisel), pour un total de 21 composteurs déployés, moyennant une cotisation additionnelle de 2€/hbts.
 - . Les 55 autres communes sont dotées par la CCHS qui a embauché un ambassadeur de tri biodéchets à compter du 01/04/2024 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois (dernier renouvellement). Il reste 20 communes de moins de 300 hbts dont 12 de moins de 150 hbts
- Finalisation du renouvellement du parc de colonnes à verre
- Autre piste de réflexion : la redevance spéciale.

Recrutements :

Renouvellement du contrat de l'ambassadeur de tri biodéchets au 01/04/2026 (contrat 1an renouvelable, dernier renouvellement)

CENTRE OM				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat d'un véhicule de collecte (BOM)		250 000,00 €	300 000,00 €	x
Traçage parking	M.O	300,00 €	360,00 €	x
	Matériel	421,60 €	505,92 €	x
Achat divers petits matériels (électroportatif, outillage...)		3 500,00 €	4 200,00 €	x
Achat d'un perceuse à colonne		500,00 €	600,00 €	x
Achat 2 armoires d'atelier (rangement mezzanine)		1 500,00 €	1 800,00 €	x
TRAVAUX STRUCTURE				
Caniveaux pour collecte des eaux de lavage		30 000,00 €	36 000,00 €	x
Création puisard pour mise en conformité évacuations eaux pluviales toiture			- €	x
Peinture facade et nettoyage		2 000,00 €	2 400,00 €	x
			- €	

DECHETTERIES

Fonctionnement 2025 :

Déchetterie de Mt St Quentin :

- En attente de la mise en place de la REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)

Déchetterie de Saily-Saillisel :

- En attente de la mise en place de la REP PMCB (Produits et matériaux de construction du bâtiment)
- Prestation pour le chargement des déchets verts, des gravats et le tassement des déchets jusqu'au 1^{er} juillet 2025 puis location d'engins et chargement en régie.
- Achat d'un engin télescopique

Déchetterie de La Chapette :

- En attente de la mise en place de la REP PMCB (Produits et matériaux de construction du bâtiment)

Déchetterie de Roisel :

- En attente de la mise en place de la REP PMCB (Produits et matériaux de construction du bâtiment)
- Achat d'un engin télescopique

Orientation des déchets

- Mise en place de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU en 2025.
31,42 Tonnes déposées pour 114 déposants.
- De nouveaux marchés pour le traitement des déchets mis en place au 1^{er} janvier 2026.
 On relève une baisse significative des coûts pour tous les flux.

		CC Haute Somme	
FLUX		PRESTATAIRES	PRIX TRAITEMENT € HT/T
Encombrants	Ancien marché (prix T2 2025)	PAPREC	98,04 €/T
	Nouveau marché	GURDEBEKE	73,00 €/T
Déchets verts	Ancien marché (prix T2 2025)	PAPREC	23,34 €/T
	Nouveau marché	VILBERT (TF DV broyés)	2,5€/T Reprise
	Nouveau marché	VILBERT (TO1 DV non broyés)	9,50 €/T
	Nouveau marché	VILBERT (TO2 DV non broyés ponctuellement)	9,50 €/T
Bois	Ancien marché (prix T2 2025)	VEOLIA	91,10 €/T
	Nouveau marché	GURDEBEKE	47,00 €/T
Gravats	Ancien marché (prix T2 2025)	PAPREC	10,50 €
	Nouveau marché	COLAS	5,73 €/T
Ferraille	Ancien marché (prix T2 2025)	FER FRICOURT	170 €/T Reprise
	Nouveau marché	GURDEBEKE	150 €/T Reprise
Batteries	Ancien marché (prix T2 2025)	FER FRICOURT	500€/T Reprise
	Nouveau marché	GURDEBEKE	410 €/T Reprise

Restes à réaliser DECH : 208 260 € en dépenses (op.130 dont aménagement terrain + engin télescopique + vidéosurveillance)

Prévisions 2026 :

- Ajout de nouvelles bennes ou box selon configuration des sites : responsabilité élargie du producteur des produits et des matériaux de construction du bâtiment REP PMCB (sauf Roisel par manque de place), permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)
- Modification du règlement de déchetteries et des tarifs
- Continuité du projet d'une nouvelle déchetterie sur Roisel (Etudes, permis de construire, déclaration ICPE). Une incertitude cependant sur l'échange de terrains avec SOPITRAP, contraint par une demande de certification en cours.
- Déchetterie Chapette : Ajout de case pour accueillir les gravats et déchets verts avec travaux d'enrobés et remplacement du local accueil gardien (bungalow avec sanitaires intégrés)
- Reconduction de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

Recrutements nécessaires :

- . Effectuer les rotations en période estivale / repos des titulaires (contractuel 6 mois)

ACHATS COMMUNS				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat nettoyeur Haute Pression thermique(nettoyage benne,PAV)		4 200,00 €	5 040,00 €	x
Acquisition benne de déchetterie	commande groupée SMITOM	40 000,00 €	48 000,00 €	x
Achat balayeuse pour télescopique		15 000,00 €	18 000,00 €	x
Achat petits matériels		1 500,00 €	1 800,00 €	x

DECHETERIE MONT SAINT-QUENTIN				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat d'un transpalette		450,00 €	540,00 €	x
Réfection des marquages au sol	M.O	- €	- €	
	Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	x
Réfection des sanitaires local gardien	M.O	- €	- €	
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €	x
			- €	

DECHETERIE LA CHAPELETTE				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE				
Mobilier pour aménagement bungalow		2 000,00 €	2 400,00 €	x
			- €	
TRAVAUX STRUCTURE				
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + permis de construire	Année à déterminer	70 000,00 €	84 000,00 €	
AVP + AMO + SPS	Année à déterminer	60 000,00 €	72 000,00 €	
Aménagement complet	Année à déterminer		- €	
Aménagement provisoire (cases, mise à niveau terrain, changement bungalow)		120 000,00 €	144 000,00 €	x
			- €	

DECHETERIE ROISEL				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
TRAVAUX STRUCTURE				
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + Permis de construire		70 000,00 €	84 000,00 €	x
AMO + SPS + CT		60 000,00 €	72 000,00 €	x
Aménagement complet			- €	
			- €	

DECHETERIE SAILLY SAILLISEL

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE				
Mise en place de support communication et signalétique		3 000,00 €	3 600,00 €	x
			- €	

PREVENTION DECHET

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2026
Dalle béton pour PAV (Enveloppe si besoin de dalle sur demande)		10 000,00 €	12 000,00 €	x
Achat PAV pour finalisation du parc		35 000,00 €	42 000,00 €	x
Achat Sacs Jaunes et Bleus		62 000,00 €	74 400,00 €	X
Flocage BOM de tri (2 camions)		10 000,00 €	12 000,00 €	x
Guide de tri/journal environnement		5 000,00 €	6 000,00 €	x
Communication ,goodies ,manifestations		4 000,00 €	4 800,00 €	x
Communication	Amiante, biodéchets	7 000,00 €	8 400,00 €	x
Opération amiante	2 opérations	12 000,00 €	14 400,00 €	x
Composteurs partagés (coût unitaire : 350€ H.T) + signalétique		15 000,00 €	18 000,00 €	x
Mobilier 2 armoires de bureau		2 000,00 €	2 400,00 €	x
			- €	x

3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Pour mémoire :

Suite à l'instauration de la taxe GEMAPI par délibération en septembre 2021, la commission GEMAPI s'était prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gemapienne », défini par l'AMEVA.

Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50€, dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS.

Pour ne pas alourdir le budget fiscal des ménages du territoire, la commission a proposé :

- de lisser les dépenses sur 20 ans
- de ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe. En effet la collectivité peut financer au travers de son budget général.

Aussi, le programme de travaux devrait s'échelonner sur 6 années pour les actions prioritaires, 10 ans pour la quasi-totalité des actions. Les dépenses s'étaleront sur une période de 20 ans au travers d'emprunts appelés au fur et à mesure de la réalisation des travaux, remboursés annuellement au titre de la compétence GEMAPI de la manière suivante :

- Produit fiscal annuel : 220 000€
- Budget général : 200 000€.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / mesures compensatoires CSNE.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu pour envisager un montage financier afin que le projet entre dans le programme de mesures compensatoires de la société du canal SNE. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'étude Haute Somme portée par l'EPTB Somme (Etablissement Public Territorial de Bassin).

Deux grands pôles de dépenses identifiées :

- . Restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées (2 956 K€ TTC) – *Délibération 2023-110 approuvant le programme de restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées sur le bief de Péronne*.
- . Gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques (1 250 K€ TTC) - *Délibération 2023-109 approuvant le programme de gestion des espèces exotiques envahissantes*

Subvention obtenue pour l'arrachage de la Jussie : Fonds Vert 2024 à hauteur de 80 % soit une subvention de 672 710 € sur un montant de dépenses de 840 888 € TTC (3 années d'arrachage).

Les dépenses 2025 au titre de la GEMAPI : 207 K€

- Cotisation/redevance SOMEA et AMEVA : 19 K€
- Arrachage de la Jussie :
 - . AMO - Ameva : 15K €
 - . Arrachage - Marché 2025-007 LOT 1 : 172 K€ dont révisions
 - . Parutions : 1 K €

Prévisions 2026 :

Traitement de la Jussie

- Marché 2025-007 lot 1 (arrachage Jussie, secteurs 0 à 1). Marché total pour 700 K€ TTC
 - . Année 1 (2025) : 322 K€ (prévoir le paiement du solde pour **153 K€**)
 - . Année 2 (2026) : **224 K** à prévoir
- Marché 2025-007 lot 2 (arrachage Jussie, secteurs 2 à 4). Marché total pour 94 K€ TTC
 - . Année 1 (2025 décalée à 2026) : 41 K€
- Prévoir des crédits supplémentaires pour l'arrachage manuel dans les zones inaccessibles par mécanisation

Etude pour le Renouveau du Programme de Restauration et d'Entretien du réseau hydrographique de la Cologne (délégation donnée à AMEVA) : 16 334.74 € TTC

Mission AMEVA / MATAER : Assistance technique à l'aménagement et entretien des rivières de 2025 à 2027 (4 651.94 € / an si subventions)

Restauration et entretien de la Cologne. Participation de la CCHS à hauteur de 19 846 € (*délibération 2023-66 du 13/04/2023 approuvant la convention signée avec l'association Syndicale de la rivière Cologne*). *Aucun paiement.*

Redevances au mètre linéaire, versées à l'Association Cologne pour un montant total annuel de 1 373 € en tant que propriétaire riverain, depuis 2017

3.1.6. MOBILITE

Compétence Mobilité et autorité organisatrice de la mobilité

Transport urbain Ville de Péronne

Marché CCHS 2021-017 depuis le 01/01/2022

Prestataire PERDIGEON

Montant : 95 K€ HT/an, 114 K€/an TTC, reconduction 3 x 1 an

Dépenses réelles 2025 : 100 218.80 € TTC au titre du marché 2021-017.

Prévisions 2026 : nouveau marché 2025-020 avec les Cars Perdigeon pour un montant annuel maxi de 130 K€ HT soit 156 K€ TTC, conclu pour 12 mois à compter du 02/01/2026 (3 reconductions tacites)

APPEL A PROJETS AVELO 3

Avec l'appui du PETR, la CCHS a candidaté en 2024 à l'appel à projets « AVELO 3 » en déposant un dossier intitulé « Haute-Somme à vélo » - le déploiement d'une politique cyclable en faveur des déplacements du quotidien.

Il comprend 3 axes :

- Construction d'une politique cyclable : diagnostic territorial + programme d'actions pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.
- Expérimentation de services vélos : location de vélos, ateliers d'autoréparation, équipements...
- Animation et promotion des politiques cyclables.

Le programme s'étale de 2024 à 2027.

Le 27/11/2024, l'ADEME a signé la décision de financement qui porte sur une subvention de 103 500 € déclinée comme suit :

Axe	Coût TTC	Dépenses éligibles	Subvention
1 - Stratégie de développement et d'aménagements cyclables	100 000 €	100 000 €	50 000 €
2 - Expérimentation de services vélos	10 000 €	9 091 €	4 545 €
2 - Mise en œuvre expérimentation de services vélos	100 000 €	90 910 €	45 455 €
3 - Promotion de politiques cyclables	7 000 €	7 000 €	3 500 €
	217 000 €	207 001 €	103 500 €

Prévisions 2026 :

Réserver une enveloppe pour l'expérimentation de service vélos : 100 K€ TTC

SAVOIR ROULER A VELO

La CCHS, dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3, a activé en 2025 le dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRV), en partenariat avec la Direction académique, l'USEP, Génération vélo, En savoir Plus et le Conseil régional.

La formation complète (bloc 1 : Savoir pédaler ; bloc 2 : Savoir circuler ; bloc 3 : Savoir Rouler) a été réalisée par l'USEP 80 avec 4 classes des écoles de la Chapelette et d'Heudicourt en juin 2025.

Le coût de cette intervention était de 5 600 € avec un financement de 50 % par Génération Vélo.

Perspectives 2026 : intensification du programme en identifiant des écoles pour lesquelles le passage d'un ou plusieurs blocs sont nécessaires et en étendant la pratique aux centres de loisirs (temps périscolaire).

Enveloppe 2026 : 10K€

SCHEMA DES MOBILITES ACTIVES

Lancement d'une étude schéma des mobilités actives (marché 2025 001) pour un total de 33 840 € TTC
 Dépenses 2025 :13 680 € TTC.

Prévisions 2026 :

- Solder l'étude pour 20 160 € TTC

COVOITURAGE

Délibération 2024-100 du 23/09/2024 portant sur la signature des conventions Blablacar Daily.

Afin d'encourager et de développer la pratique du covoiturage sur son territoire, la CCHS a engagé un partenariat avec la Société Blablacar Daily.

Dépenses 2024+2025 réalisées au 31/12/2025 :

<https://carbonio.sommenumerique.fr/service/home/~/?auth=co&id=28657&part=2.2>

- Au titre de l'incitation financière = 954 €
- Au titre de la prestation Blablacar Daily (Comuto) = 9 420 €

L'opération ne sera pas reconduite au vu du manque de succès.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Délibération 2024-125 du 12/12/2024 portant sur la signature d'une convention d'attribution de subvention à l'Association Saint Jean pour un service de transport à la demande.

Objectif : permettre aux personnes non imposables et demandeurs d'emploi, du territoire, de bénéficier d'un transport à la demande du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Le coût pour le bénéficiaire est de 2 € par tranche de 10 km.

L'Association Saint Jean offre un service d'accompagnement et de transport des usagers concernés.

Pas de dépenses en 2025.

A prévoir en 2026 :

- Les engagements financiers 2025 non versés 16 500 €
- Une nouvelle enveloppe de 20 000 € pour une reconduction 2026.

3.2. Autres compétences

3.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Prévisions 2026 :

Continuité pour les chemins de randonnée

3.2.2 Politique du logement et cadre de vie

*Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.*

OPAH

Le suivi animation de l'OPAH a débuté à la signature de la convention ANAH le 15/09/2020 pour une durée de 5 ans. Le prestataire retenu est SOLIHA (marché 2020-002)

Rappel :

- L'intégralité du marché est réglée par la CCHS
- La CCHS perçoit la totalité de la subvention ANAH attribuée pour le territoire.
- Terre de Picardie, dans le cadre du groupement de commande validé, rembourse sa part à la CCHS sur la base du reste à charge constaté.

Le coût prévisionnel sur 5 ans (sur objectifs ANAH) :

- Part fixe :	146 238 € TTC
- Variante 1 – Communication :	16 200 € TTC
- Variante 2 – Assistante technique aux communes :	92 400 € TTC
Soit	254 838 € TTC

Un avenant (pour la période transitoire du Pacte Territorial France Rennov') d'un montant de 31 800 € a été signé, ce qui porte la part fixe à 286 638 € TTC

S'ajoute à ces montants, la part variable qui correspond à l'instruction des dossiers et qui pourrait s'élever à terme, au vu des objectifs, à environ 208 800 € HT soit 250 560 € TTC.

Les recettes attendues :

- L'ANAH (HT) :
 - . 35 % du suivi-animation (hors part variable)
 - . Part variable : remboursement au forfait par dossier déposé et agréé
- CC Terre de Picardie (convention de groupement de commande)
 - . 35 % du reste à charge de l'animation et de la promotion du programme
 - . 100 % des dossiers facturés qui concernent Terre de Picardie.

Projection de la part variable :

	CCHS		TDP		TOTAL	
	Dossiers	Coût prestation HT	Dossiers	Coût prestation HT	Dossiers	Coût prestation HT
Autonomie	94	21 150 €	50	11 250 €	144	32 400 €
Energie PO	191	80 220 €	106	44 520 €	297	124 740 €
Energie PB	10	4 200 €	5	2 100 €	15	6 300 €
Habitat dégradé PO	26	16 380 €	15	9 450 €	41	25 830 €
Habitat très dégradé PB	15	9 450 €	5	3 150 €	20	12 600 €
Habitat moy.dégradé PB	7	4 410 €	4	2 520 €	11	6 930 €
	343	135 810 €	185	72 990 €	528	208 800 €
Lutte contre vacance	10	0 €	5	0 €	15	0 €

Soit un total prévisionnel de prestations de : 537 198 € TTC pour les deux territoires.

Dépenses enregistrées au 31/12/2025 / prestataire : 437 605.55 € TTC dont révisions.

La CCHS verse par ailleurs des aides directes aux privés pour la réalisation de leurs travaux dont les objectifs se décomposent comme suit (696 0000 € sur les 5 ans) :

CCHS					
Objectifs Dossiers	Aides directes CCHS	Montant maxi	Crédits accordés en comité	Montants déjà versés	
Habiter mieux sérénité	3 dossiers en ont bénéficié mais la prime n'existe		1 500 €	1 500 €	
Energie PO	191	15 % du HT - Plafond 3000 €	573 000 €	501 763 €	384 582 €
Habitat dégradé PO	26	15 % du HT - Plafond 3000 €	78 000 €		0 €
Habitat très dégradé PE	15	15 % du HT - Plafond 1000 €	15 000 €	20 823 €	9 823 €
		666 000 €	524 086 €	395 905 €	
Lutte contre vacance	10	Forfait	30 000 €	16 000 €	13 000 €
Total aides directes		696 000 €	540 086 €	408 905 €	

Au 31/12/2025, 540 086 € ont été validés en commission dont 408 905 € versés.

Restes à réaliser 2025 :

. En dépenses : 130 996 € (subventions à verser aux particuliers)

Prévisions 2026 :

Au vu du contexte national et l'absence de budget, la plateforme pour les aides à la rénovation est actuellement fermée. La date d'ouverture n'est à ce jour pas connue.

Néanmoins, les discussions sont actuellement en cours avec les services de l'ANAH et du PETR pour la mise en place d'un pacte territorial à l'échelle des Communautés de Communes de la Haute Somme et Terre de Picardie, avec la création d'un poste de chargé de mission habitat. Le démarrage est prévu pour le 1er avril 2026.

Dans ce contexte :

- Solder le marché SOLIHA (part fixe et variable)
- Verser les subventions OPAH accordées en 2026 (15 K€)
- Pacte Territorial : 55 K€ (frais à rembourser au PETR / poste mutualisé + prestations de diagnostic).
- Subventions accordées hors OPAH à compter de 2026 : 21 K€

Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions

Caisses d'avance non soldées :

- Caisse 2024 n° 458-007 : 105 569 € pour 6 demandes.
- Caisse 2025 n°458-008 : 461 920 € pour 16 demandes

Restes à Réaliser - En recettes : 490 811 € (remboursement des avances à la CCHS)

Prévisions 2026

Caisse 2026 n° 458-009 autorisée par délibération 2026-19 du 22/01/2026.

Prévoir une enveloppe totale en 2026 de 400 K€

3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

Subvention :

Une enveloppe de 43 000 € annuels est à répartir auprès des ADMR et Association Saint Jean.

Elle est versée au vu du nombre de repas et du nombre d'heures de prestations, selon les modalités suivantes :

- 1.60 € par repas
- 0.08 € par heure.

Dans la limite de l'enveloppe (proratisation des subventions versées aux bénéficiaires).

Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)

RAR 2025 : 20 915 € (isolation des combles)

PREVISIONS 2026 :

- Remplacement de verrières et chauffe-eaux : 15 K€
- Travaux de mise en sécurité du bâtiment afin de maintenir la possibilité d'accueillir des personnes âgées (attente / procédure de déclassement de la MARPA) : 100 à 150 K€ + maîtrise d'œuvre.

Diagnostic Territorial Enfance Jeunesse

Délibération 2024-15 du 19/02/2024 portant sur la nouvelle convention territoriale globale

La Caisse d'Allocations Familiales conventionne avec les EPCI dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. A cet effet, l'association PEP80 a mené un diagnostic enfance jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes.

Une nouvelle convention territoriale globale entre la CAF de la Somme, la MSA Picardie et la CCHS a été signée le 26 novembre 2024. Cette convention doit permettre de :

- Identifier les besoins prioritaires des habitants du territoire afin de proposer des solutions adaptées
- Préciser les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins
- Définir les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services
- Déterminer les modalités de collaboration entre les partenaires

La CCHS a créé un poste de chargé de coopération qui a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la convention dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, et d'assurer l'animation territoriale. L'agent a débuté ses missions le 01/10/2025.

Orientations 2026 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale 2024-2028, la CCHS portera une action Parentalité. Elle s'organisera au travers d'une demande de délégation de maîtrise d'ouvrage par certaines communes du territoire. Cette action intitulée « Parent'thèmes » consiste à organiser 3 spectacles / conférences autour des thématiques suivantes :

- **Les 4 types de parentalité (Protectrice, Surinvesti, Autoritaire, Laisser-Faire)**
- **Comprendre la personnalité de son enfant, ses forces et ses déséquilibres**
- **La gestion des émotions des enfants**

Pour permettre à l'ensemble des familles du territoire de pouvoir y participer, nous mettrons en place :

- **Des navettes pour faciliter la mobilité**
- **Un mode de garde d'enfants avec des animateurs**

2026 sera aussi une année charnière avec :

- La création de supports de communication pour rendre lisible l'ensemble des actions et services proposés sur le territoire en termes de petite enfance, enfance et jeunesse.
- La mise en place de COMités TECHniques (COTECH) et Comité de PILotage (COPIL) pour favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les élus, la co-construction d'actions et de projets pour avoir un impact plus important auprès des publics et pour tendre vers une efficience des moyens engagés.

Projet Parent'thèmes :

- | | |
|---|--------|
| • Prestation spectacle : | 5 K€ |
| • Organisation de navettes : | 2 K€ |
| • Achats alimentation et petit matériel : | 1.5 K€ |
| • Recrutement d'un animateur pour garde enfants : | 0.5 K€ |

Les subventions CAF et MSA : 7.6 K€

Autres dépenses :

- | | |
|------------------------------|--------|
| • Communication | 1.5 K€ |
| • Divers frais (réception..) | 1 K€ |

Le financement pour le poste du chargé de coopération (charges de personnel et environnement du poste) est de 24 K€ CAF et 8 K€ MSA, au titre de « grandir en milieu rural ».

3.2.4. GENDARMERIE

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie. • Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements). • Travaux sur la voirie interne et les terrains. |
|--|

PERONNE : Ancienne Caserne : 18 logements
 Nouvelle gendarmerie : Bureaux et 22 logements
 Emprunt réalisé : 6 440K€
 Echéance : 324 846 €/an (taux fixe 1.87%, durée 25 ans, échéance 2043)

ROISEL : Bureaux

Loyers 2025 :

Péronne : Nouvelle Gendarmerie, loyer de 2020 invariable pendant neuf ans : 350 606€/an

Péronne : Logements de l'Ancienne Caserne : Bail du 01/03/2017 au 28/02/2026
 Loyers révisés annuellement, 124 114€ en 2025
 En attente d'un renouvellement de bail

Roisel : Renouvellement du bail au 16/07/2022 pour 9 ans,
 Révisé triennalement soit au 16/07/2025, montant inchangé: 16 510€/an.

Principales Dépenses 2025 :

Entretien bâtiments et maintenance : 8.8 K€ - Assurance : 10K€
 Remplacement d'équipements : 11K€

Restes à réaliser 2025 : 22 645 € (isolation combles)

Prévisions 2026 : Pas d'investissements envisagés en 2026 au moment du DOB.

Continuité
 Compétence autonome

3.2.5. CULTURE

Subventions versées :

45 K€ ont été versés à l'école de musique d'Epehy / période 2024-2025 et pour le stage estival 2025.

Transfert de compétences

La CCHS a, depuis le 01/09/2025, les compétences « école de musique communautaire » et
 « conservatoire de danse communautaire ».

Dans ce cadre, 26 agents ont été transférés pour la musique et 2 pour la danse.

ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE

Pour la période du 01/09/2025 au 31/12/2025, les dépenses enregistrées pour la musique :

- Charges de personnel : 137 K€
- Charges de gestion courante : 7 K€
(Essentiellement dépenses pour la prestation de transfert Ecofinances)
- Autres charges suite transfert : 7 K€
(Redevance / logiciel)
- Investissement : 1 K€

Restes à Réaliser fin 2025 : 195 € (ampli)

Prévisions 2026 (en dehors des charges récurrentes) :

- Projet Master class et scolaires	2 K€
- Projet Orchestrades de Noël	2 K€
- Instruments	2.5 K€
- Sono, micros,...	2 K€
- Matériel informatique	2 K€

CONSERVATOIRE DE DANSE COMMUNAUTAIRE

Pour la période du 01/09/2025 au 31/12/2025, les dépenses enregistrées pour la danse :

- Charges de personnel :	24 K€
- Prestation extérieure (chorégraphie, leçons)	16 K€

Prévisions 2026 :

- Chorégraphe	24 K€
- Location salle spectacle + costume	5 K€
- Jury examen	2 K€
- Accord piano, SACEM, SACD	1 K€
- Matériel	3 K€

Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

L'équilibre du budget annexe Tiers Lieu Numérique (SPA) se fera par un apport prévisionnel du budget principal de 182 K€.

3.2.6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

3.2.7. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Pôle Culturel

Rappel :

Etude de programmation.

Un marché a été signé (marché 2022 021) pour la réalisation d'une étude de programmation d'un pôle culturel à Péronne.

Prestataire retenu pour mener l'étude :

Cotraitants : FILIGRANE Programmation (75) + Bénédicte DUMEIGE (93) + ARCA Etudes (91)

Montant du marché (dont avenant) : **115 716 € TTC**

Maîtrise d'œuvre du projet :

A la suite de l'étude de besoin et de programmation liée à la création d'un pôle culturel à Péronne, un concours d'architecte a été lancé en 2025. Les plis sont attendus pour avril 2026.

Synopsis et parcours muséographique

Une convention a été signée avec l'école du Louvre pour la réalisation d'un synopsis muséographique et un dossier pour le parcours muséographique : coût **36 120 € TTC**.

Dépenses enregistrées au 31/12/2025 : 105 K€ dont le marché 2022-021 pour 101 K€ TTC

Subventions :

La DRAC a attribué un financement à hauteur de 51 036 € sur un montant de 53 336 € (coût étude de programmation+ frais généraux) portant sur les phases « Etat des lieux » et « rédaction PCSSES ».

Opération d'équipement 131 (à partir du volet opérationnel)

Restes à réaliser 2025 : 289 600 € TTC en dépenses (dont 249 K€ / 3 primes concours architecte)

PREVISIONS 2026 :

- . Solder l'étude et la prestation de l'Ecole du Louvre
- . Versements des primes liées au concours d'architecte
- . Signature du marché de maîtrise d'œuvre estimée à: 1 500 K€
- . Etude de sol (ECR) : 12 K€
- . Etude de sol G2 : 12 K€
- . Assurance, contrôleur.... : 150 K€

EQUIPEMENT SPORTIFS

Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *Le gymnase situé rue St Denis à Péronne*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

Nombre d'agents au 01/01/2026 :

- 1 responsable des Equipements sportifs
- 6 gardiens de gymnases

Transports des élèves vers les équipements sportifs de la CCHS :

- . Marché 2025-005 signé le 23/04/2025 pour le transport, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, pour une durée d'un an renouvelable une fois. Montant maximum de la commande : 95 K€ HT (114 K€ TTC)
- . Dépenses au titre des déplacements 2025 : 25 K€ TTC pour les gymnases et 65K€ pour le Centre Aquatique.

Entretien et maintenance des gymnases 2025

Remparts-AB	19K€
Béranger-NB	15K€
St Denis-GYMPER	8.5K€
Roisel-GYMROI	14K€

Principales dépenses d'investissement 2025 :

	HT	TTC	
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	405,00 €	486,00 €	NB
VEHICULE HB 003 AM - Acquisition PARTNER FOURGON ELECTRIQ...	29 526,76 €	36 022,56 €	NB
MALLETTE DE DEPANPAGE	169,00 €	202,80 €	GYMROI
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	405,00 €	486,00 €	GYMPER
AUTOLAVEUSE FLOORPUL	2 983,50 €	3 580,20 €	AB
TATAMIS VINYL	350,00 €	420,00 €	AB
	33 839,26 €	41 197,56 €	

Reste à réaliser 2025 : 1 930 € (armoire et afficheurs)

PREVISIONS 2026 :

GYMNASE SAINT-DENIS				
OBJET	HT	TTC	2026	2027
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	X	
Achat compresseur 50 litres	350,00 €	420,00 €	X	
achat scie sabre sans fils	350,00 €	420,00 €	X	
		- €		
TRAVAUX STRUCTURE				
Rénovation complète	1 700 000,00 €	2 040 000,00 €		X
Musculation: aérotherme à remplacer	10 000,00 €	12 000,00 €	X	
Missions AMO, SPS, CT pour rénovation complète	150 000,00 €	180 000,00 €	X	
		- €		

GYMNASE BERANGER

OBJET	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE			
Remplacement tondeuse	800,00 €	960,00 €	X
Remplacement tapis "cheval d'arçon"	1 300,00 €	1 560,00 €	X
Achat compresseur 50 litres	500,00 €	600,00 €	X
SECURITE/REGLEMENTATION			
Grilles radiants	6 000,00 €	7 200,00 €	X
		- €	
TRAVAUX STRUCTURE			
Installation escalier d'accès toiture	7 500,00 €	9 000,00 €	X
Construction bâtiment tracteur	3 000,00 €	3 600,00 €	X
Rénovation éclairage parking en LED	6 000,00 €	7 200,00 €	X

GYMNASE DES REMPARTS

OBJET	HT	TTC	2026	2027
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	X	
		- €		
TRAVAUX STRUCTURE				
Aménagement extérieur (traçage parking, reprise	35 000,00 €	42 000,00 €	X	
Rénovation façade	15 000,00 €	18 000,00 €		X
Remise en état générale pour un vestiaire (plafond, murs, électricité, isolation, ...)	10 000,00 €	12 000,00 €	X	
		- €		

GYMNASE ROISEL

OBJET	HT	TTC	2026
ACTIVITE DU SERVICE			
Achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	X
		- €	
TRAVAUX STRUCTURE			
Installation escalier d'accès toiture	7 500,00 €	9 000,00 €	X
Ravalement pignon	4 000,00 €	4 800,00 €	X
Changement aérotherme salle musculation	16 000,00 €	19 200,00 €	X
		- €	

GYMNASE COMBLES :

La construction d'un nouveau gymnase est envisagée sur le site de l'ancienne gendarmerie de Combles. La commune de Combles porte le projet stratégique de revalorisation du site. Elle est accompagnée par l'ANCT via le bureau d'études Ernst and Young dont la mission est de concevoir un programme réaliste (équipements, services publics, logements, ...). Le calendrier de mise en œuvre du programme n'est pas connu, mais le projet de gymnase ne saurait être engagé à l'exercice 2026.

3.2.8. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Rappel des marchés non soldés au 31/12/2025 :

Maîtrise d'Œuvre : Bureau d'Etudes ECAA

. Marché initial : 2021-018 à compter du 03-01-2022

. Reconductible 3 fois (144 K€ TTC/an maximum).

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 1 : 39 K€ / VC (43 K€ toutes analytiques et budgets)

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 2 : 44 K€ / VC (48 K€ toutes analytiques et budgets)

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 3 : 38 K€ / VC

Travaux neufs : Entreprise EIFFAGE

. Marché initial : 2023-011 à compter du 19/08/2023.

. Reconductible 2 fois (2 136 K€ TTC/an maximum).

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / marché initial : 447 K€ / VC (549 K€ toutes analytiques et budgets)

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 1 : 336 K€ / VC (362 K€ toutes analytiques et budgets)

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 2 : 237 K€ / VC

Travaux entretien : Entreprise EIFFAGE

Marché initial : 2023-003 à compter du 16/05/2023

. Reconductible 3 fois (540 K€ TTC / an maximum)

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / marché initial : 540 K€ / VC

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 1 : 489 K€ / VC

Dépenses mandatées au 31/12/2025 / Reconduction 2 : 523 K€ / VC

Déneigement en convention avec le Conseil Départemental

18 agriculteurs sont en charge du déneigement sur le territoire. 2 210 € ont été versés en 2025.

Restes à réaliser fin 2025 / voirie TN

Opération 458-06 – Moe 2025

DI : 458106 : 33 465 €

RI : 458206 : 42 850 €

Opération 458-23 : DMO sur marché 2023/2024

DI : 458123 : 345 €

RI : 458223 : 43 225 €

Opération 458-24 : DMO sur marché 2024/2025

DI : 458124 : 61 090 €

RI : 458224 : 105 635 €

Opération 458-25 : DMO sur marché 2025/2026

DI : 458125 : 58 190 €

RI : 458225 : 146 265 €

Au 2315 : 125 €

Fonds de concours / Pacte Financier et fiscal.

Par délibération 2024-133 du 12/12/2024, la CCHS a adopté le Pacte Financier et fiscal pour la période 2025-2030.

L'enveloppe globale est de 4 630 K€ (nouvelle enveloppe + enveloppe encore disponible sur précédent Pacte).

Fonds disponibles au 31/12/2025 : 4 418 K€

RAR fonds de concours voirie en dépenses : 233 295 €

Prestations fauchage :

Pour bénéficier d'une indemnité fauchage mentionnée dans le Pacte Financier, il est nécessaire que la commune délibère et signe ce PACTE.

Dépenses 2025 : 23 K€ versés

Servitudes pour accéder aux éoliennes

21 K€ ont été enregistrés en 2025 dans le cadre des conventions d'utilisation de voirie et de servitudes signées avec les sociétés d'éoliennes / voies communautaires.

Prévisions 2026 :

Nouveau marché de maîtrise d'œuvre (délibération 2026/01 du Bureau Communautaire attribuant le marché comme suit) :

. Prestataire retenu : ECAA

. Marché 2025-023 Lot1 : Moe TN pour 108 000 € TTC (1 an reconductible 3 fois)

. Marché 2025-023 Lot 2 : Moe Entretien pour 48 000 € TTC (1 an reconductible 3 fois)

Nouveau marché de travaux neufs à compter du mois d'août 2026.

Répartition prévisionnelle des marchés voirie :

- Répartition prévisionnelle des travaux / marché d'entretien :
70 % pour des travaux CCHS et 30 % pour les communes
- Répartition prévisionnelle des travaux / marché Travaux neufs :
30% pour des travaux CCHS et 70 % pour les communes

Versement de la prestation fauchage aux communes : 30 838 € (si toutes les communes délibèrent).

Déneigement – dépenses courantes :

- Entretien du matériel : 4 K€
- Lames : 6 K€

3.2.9. AUTRES

Délivrance des certificats d'alignement

Charges incluses dans ADM

Accompagnement des communes dans le développement éolien

Pas de dépenses

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN)

Pour mémoire, plan de financement prévisionnel adopté en conseil communautaire le 27/09/2018.

COUT TOTAL	160 M€
Emprunt Somme Numérique	88 M€
Coût net public	72M €
ETAT (FSN)	34 M€
FEDER	4 M€
REGION	6 M€
DEPARTEMENT SOMME	6 M€
EPCI	22 M€

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a :

- adopté le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,
- opté pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant initial s'élève à 2 330 121,80€

Les premières annuités ont été appelées comme suit :

- 110 914 € en 2021
- 111 684 € en 2022
- 121 384 € en 2023
- 144 926 € en 2024
- 95 108 € en 2025

Le Comité syndical a validé un ajustement sur le remboursement des annuités restantes afin de soulager les collectivités. Il s'agit de diminuer fortement les annuités 2025, de les remonter légèrement sur les années suivantes, puis de les stabiliser sur une valeur annuelle fixe jusqu'à l'échéance des emprunts contractés, soit pour la CCHS :

2026 : 97 049 € pour arriver progressivement à 109 660€ de 2032 à 2050. Sachant que cet échéancier pourrait être modifié de nouveau, notamment en cas d'évolution importante des conditions de remboursement des emprunts.

II.6. ELEMENTS DE SYNTHÈSE – TOUS BUDGETS

II.6.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2025

Résultats de clôture cumulé hors RAR							
	Rappel 2021	Rappel 2022	Rappel 2023	Rappel 2024	Données provisoires 2025		
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	FCT	INVT	TOTAL
SPANC	218 928 €	292 236 €	320 800 €	357 171 €	387 139 €	13 068 €	400 207 €
Aérodrome	797 655 €	854 022 €	908 325 €	871 105 €	892 915 €	45 945 €	938 859 €
Village Artisanal	- 172 059 €	- 141 587 €	- 154 827 €	- 166 538 €	12 249 €	- 180 869 €	- 168 620 €
Centre Equestre	1 009 371 €	102 252 €	259 116 €	278 175 €	217 517 €	17 388 €	234 905 €
TLN	104 256 €	161 269 €	154 305 €	86 723 €	- 4 965 €	26 503 €	21 537 €
Centre Aquatique	15 708 €	- 1 442 888 €	- €	10 000 €	519 418 €	- 384 468 €	134 950 €
Budget principal	9 188 570 €	11 961 874 €	15 421 034 €	18 316 177 €	16 629 001 €	979 387 €	17 608 387 €
Flodor	- 359 837 €	- 764 017 €	- 1 079 893 €	- 2 466 588 €	- €	564 122 €	564 122 €
Total agréé	10 802 591 €	11 023 162 €	15 828 861 €	17 286 226 €	18 653 272 €	1 081 075 €	19 734 348 €

Avec les soldes de restes à réaliser :

SOLDE RAR 2025		D	R	Résultat avec RAR
SPANC	- €			400 206,71 €
Aérodrome	- 12 740,00 €	12 740 €	- €	926 119,42 €
Village Artisanal	- 1 800,00 €	1 800 €		- 170 420,09 €
Centre Equestre	- €			234 905,15 €
TLN	- 410,00 €	410 €		21 127,49 €
Centre Aquatique	- 134 950,00 €	134 950 €		- €
Budget principal	- 738 140,00 €	2 603 759 €	1 865 619 €	16 870 247,40 €
Flodor	- €			564 121,62 €
Total agréé	- 888 040 €			18 846 308 €

Tous budgets confondus, le résultat de clôture est positif ; il est estimé à 19 734 348 €, non inclus le solde des restes à réaliser d'un montant de dépenses de 888 040 €.

II.6.2. Autofinancement de la collectivité

		2021	2022	2023	2024	2025
Budget Principal	Dép. Réelles de F	14 862 218 €	14 062 426 €	14 546 414 €	15 773 189 €	16 427 504 €
	Rec. Réelles de F	17 616 851 €	18 588 235 €	19 197 153 €	20 198 975 €	19 752 365 €
	775 cession immos	- €	46 584 €	28 345 €	161 200 €	29 552 €
	Epargne brute	2 754 633 €	4 479 225 €	4 622 394 €	4 264 587 €	3 295 309 €
	Rbt Capital	597 853 €	602 007 €	731 278 €	455 354 €	459 910 €
	Epargne nette	2 156 780 €	3 877 218 €	3 891 116 €	3 809 233 €	2 835 400 €
	Taux épargne brute	16%	24%	24%	21%	17%
Budget annexe : AERODROME		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	64 340 €	65 226 €	54 656 €	74 010 €	57 868 €
	Rec. Réelles de F	134 778 €	130 715 €	131 237 €	121 903 €	138 678 €
	775 cession immos					
	Epargne brute	70 437 €	65 489 €	76 581 €	47 893 €	80 810 €
	Rbt Capital					
	Epargne nette	70 437 €	65 489 €	76 581 €	47 893 €	80 810 €
	Taux épargne brute	52%	50%	58%	39%	58%
Budget annexe : SPANC		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	96 156 €	110 899 €	116 960 €	129 285 €	122 386 €
	Rec. Réelles de F	142 875 €	186 645 €	145 163 €	188 826 €	168 594 €
	775 cession immos					
	Epargne brute	46 719 €	75 746 €	28 203 €	59 541 €	46 209 €
	Rbt Capital					
	Epargne nette	46 719 €	75 746 €	28 203 €	59 541 €	46 209 €
	Taux épargne brute	33%	41%	19%	32%	27%
Budget annexe : CENTRE AQUATIQUE		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	765 920 €	1 054 673 €	999 115 €	1 193 949 €	1 123 524 €
	Rec. Réelles de F	1 090 082 €	1 655 349 €	1 062 779 €	1 549 877 €	1 678 694 €
	775 cession immos					
	Epargne brute	324 162 €	600 676 €	63 664 €	355 928 €	555 170 €
	Rbt Capital	289 108 €	301 690 €	314 826 €	328 542 €	342 864 €
	Epargne nette	35 054 €	298 987 €	251 162 €	27 386 €	212 306 €
	Taux épargne brute	30%	36%	6%	23%	33%
Budget annexe : CENTRE EQUESTRE		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	42 008 €	993 017 €	28 641 €	24 806 €	169 753 €
	Rec. Réelles de F	1 134 124 €	132 073 €	247 307 €	235 249 €	19 595 €
	775 cession immos					
	Epargne brute	1 092 115 €	860 944 €	218 667 €	210 443 €	150 158 €
	Rbt Capital	16 515 €	22 156 €	22 311 €	22 468 €	22 626 €
	Epargne nette	1 075 600 €	883 100 €	196 355 €	187 975 €	172 784 €
	Taux épargne brute	96%	-652%	88%	89%	-766%
Budget annexe : VILLAGE ARTISANAL		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	24 632 €	31 023 €	31 725 €	33 945 €	27 822 €
	Rec. Réelles de F	35 570 €	92 419 €	49 761 €	55 418 €	57 537 €
	775 cession immos		51 647 €			
	Epargne brute	10 937 €	9 749 €	18 035 €	21 473 €	29 715 €
	Rbt Capital	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €
	Epargne nette	- 22 396 €	23 585 €	15 298 €	11 860 €	3 618 €
	Taux épargne brute	31%	11%	36%	39%	52%
Budget annexe : FLODOR		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	396 047 €	404 179 €	580 750 €	1 442 528 €	335 250 €
	Rec. Réelles de F	589 334 €	- €	264 874 €	55 833 €	3 365 960 €
	775 cession immos					
	Epargne brute	193 286 €	404 179 €	315 876 €	1 386 695 €	3 030 709 €
	Rbt Capital					
	Epargne nette	193 286 €	404 179 €	315 876 €	1 386 695 €	3 030 709 €
	Taux épargne brute					
Budget annexe : TIERS LIEU NUMERIQUE		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	138 821 €	216 056 €	206 509 €	200 723 €	211 580 €
	Rec. Réelles de F	498 346 €	188 103 €	212 897 €	142 825 €	150 533 €
	775 cession immos					
	Epargne brute	359 525 €	27 953 €	6 388 €	57 898 €	61 047 €
	Rbt Capital					
	Epargne nette	359 525 €	27 953 €	6 388 €	57 898 €	61 047 €
	Taux épargne brute	72%	-15%	3%	-41%	-41%
ENSEMBLE BUDGETS		2021	2022	2023	2024	2025
	Dép. Réelles de F	16 390 144 €	16 937 500 €	16 564 771 €	18 872 435 €	18 475 687 €
	Rec. Réelles de F	21 241 959 €	20 973 538 €	21 311 172 €	22 548 907 €	25 331 956 €
	775 cession immos	- €	98 230 €	28 345 €	161 200 €	29 552 €
	Epargne brute	4 851 815 €	3 937 808 €	4 718 056 €	3 515 272 €	6 826 716 €
	Rbt Capital	936 810 €	959 186 €	1 101 748 €	839 697 €	858 733 €
	Epargne nette	3 915 005 €	2 978 623 €	3 616 308 €	2 675 575 €	5 967 984 €
Avec Flodor	Taux épargne brute	23%	19%	22%	16%	27%

Pour rappel en 2020, passage en FPU

La situation financière est saine.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisations). Elle sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente l'épargne disponible pour investir.

L'épargne nette en 2021 s'explique en partie par les Dotations COVID (Aérodrome et Centre Equestre pour 1 084K€), celle en 2022 par les indemnités perçues pour le litige afférent au Centre Aquatique atténuée par une provision constituée de 880K€ au Centre Equestre, celle en 2023 par une reprise de provision de 660K€. Celle de 2025 est impactée par l'écriture comptable de la vente de terrains à Ecofrost (budget annexe Flodor).

On constate une baisse en 2024 du fait des dépenses liées à l'aménagement de la zone de la Croisette. Cette situation, au vu du résultat de clôture et de l'épargne nette de ces présentations agrégées, permet à la collectivité de rembourser sereinement la dette, d'autofinancer ses investissements récurrents, d'alimenter sa trésorerie et de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

II.6.3. Plan pluriannuel d'investissement (hors budgets annexes SPIC)

Le plan pluriannuel d'investissement permet de planifier les investissements sur le moyen et long terme.

Il doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissements et décliner les financements nécessaires à leur réalisation

Objet	Observations	Total TTC	Total HT	2026	2027	2028	2029	2030	Fin 2030
Pôle Culturel - Op. 131	Travaux	10 380 000 €	8 650 000 €		1 500 000 €	4 500 000 €	2 650 000 €		8 650 000 €
	Moe, aléas, honoraires...	3 420 000 €	2 850 000 €	400 000 €	500 000 €	1 250 000 €	700 000 €		2 850 000 €
	AMO	120 000 €	100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €		100 000 €
	Recettes 45% s/travaux		3 892 500 €	0 €	675 000 €	2 025 000 €	1 192 500 €		3 892 500 €
	Reste à charge	10 027 500 €	7 707 500 €	425 000 €	1 350 000 €	3 750 000 €	2 182 500 €	0 €	7 707 500 €
Maison du canal et de la nature - Op. 132	AMO, Moe, Honoraires, aléas	1 236 000 €	1 030 000 €	300 000 €	400 000 €	330 000 €			1 030 000 €
	Travaux	5 138 400 €	4 282 000 €		2 130 000 €	2 152 000 €			4 282 000 €
	Recettes 30%		1 284 600 €	0 €	639 000 €	645 600 €			1 284 600 €
	Reste à charge	5 089 800 €	4 027 400 €	300 000 €	1 891 000 €	1 836 400 €	0 €	0 €	4 027 400 €
Aménagement ZAC Mont St Quentin : voies douces - Op. 129	Travaux et MOE	360 000 €	300 000 €	300 000 €					300 000 €
	Recettes	0 €	600 000 €	600 000 €					600 000 €
	Reste à charge	-240 000 €	-300 000 €	-300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-300 000 €
Centre Technique : Extension du bâtiment et réfection toiture	TRAVAUX	420 000 €	350 000 €	250 000 €	100 000 €				350 000 €
	Recettes - 30 % sur extension évaluée à 290 K€		87 000 €	57 000 €	30 000 €				87 000 €
	Reste à charge	333 000 €	263 000 €	193 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	263 000 €
	Prise en charge CCHS études d'ici 2030 : 70 K€	72 000 €	72 000 €	72 000 €					72 000 €
Ports Intérieurs	Prise en charge CCHS travaux 5,9 M€ de 2030 à 2044	7 080 000 €	5 900 000 €					400 000 €	400 000 €
	Recettes	0 €							
	Reste à charge	72 000 €	72 000 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €	472 000 €
	Travaux et MOE (hors dépenses effectuées)	672 000 €	560 000 €	560 000 €					560 000 €
Extension et amgt siège CCHS - Op. 128	Recettes restant à percevoir		420 000 €	420 000 €					420 000 €
	Reste à charge	252 000 €	140 000 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €
	3 axes de développement	198 000 €	165 000 €	150 000 €	48 000 €				198 000 €
Haute Somme à vélo	Recettes		103 500 €	78 409 €	25 091 €				103 500 €
	Reste à charge	94 500 €	61 500 €	71 591 €	22 909 €	0 €	0 €	0 €	94 500 €
	Terrain et ICPE	132 000 €	110 000 €	132 000 €					132 000 €
	Construction	1 950 000 €	1 625 000 €		1 100 000 €	525 000 €			1 625 000 €
Déchetterie de Roisel - Création en Op. 130	Recettes 35% de 1 000K€		350 000 €	0 €		350 000 €			350 000 €
	Reste à charge	1 732 000 €	1 385 000 €	132 000 €	1 100 000 €	175 000 €	0 €	0 €	1 407 000 €
	Amgts provisoires avant complet	144 000 €	120 000 €	120 000 €					120 000 €
	AVP-AMO-SPS pour amgt complet	72 000 €	60 000 €				72 000 €		72 000 €
Déchetterie Chapelette	Dossier ICPE... / Amgt Complet	84 000 €	70 000 €					84 000 €	84 000 €
	Amgt complet								0 €
	Recettes	0 €							0 €
	Reste à charge	300 000 €	250 000 €	120 000 €	0 €	0 €	72 000 €	84 000 €	276 000 €
Centre OM	Divers amgts	42 000 €	35 000 €	42 000 €					42 000 €
	Panneaux photovoltaïques	96 000 €	65 000 €	65 000 €					65 000 €
	Recettes	0 €							0 €
	Reste à charge	138 000 €	100 000 €	107 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	107 000 €
Gymnase Saint Denis		2 040 000 €	1 700 000 €		850 000 €	850 000 €			1 700 000 €
	Recettes 30 %		510 000 €		255 000 €	255 000 €			510 000 €
	Reste à charge	1 530 000 €	1 190 000 €	0 €	595 000 €	595 000 €	0 €	0 €	1 190 000 €
	Etude en cours	2 160 000 €	1 800 000 €			900 000 €	900 000 €		1 800 000 €
Gymnase de Combles	Recettes 30 %		540 000 €			270 000 €	270 000 €		540 000 €
	Reste à charge	1 620 000 €	1 260 000 €	0 €	0 €	630 000 €	630 000 €	0 €	1 260 000 €
GEMAPI (Etablissement emprunts sur 20 ans au fur et à mesure des Tvx. Financés par Produit fiscal GEMAPI + fiscalité éolienne)	Arrachage Jussie	804 000 €	670 000 €	420 000 €	220 000 €	54 000 €	55 000 €	55 000 €	804 000 €
	Restauration axes d'écoulement et zones humides	2 955 600 €	2 463 000 €			1 231 500 €	1 231 500 €		2 463 000 €
	Réfection/Auto ouvrages hydr.	404 400 €	337 000 €		112 333 €	112 333 €	112 333 €		336 999 €
	Fonds de concours et participations								
	Subventions Jussie (reste à percevoir)		470 897 €	336 000 €	134 897 €				470 897 €
	Subventions ouvrages hydr.								0 €
	Subventions Rest.Zones humides		1 710 800 €			855 400 €	855 400 €		1 710 800 €
	Reste à charge	1 982 303 €	1 288 303 €	84 000 €	197 436 €	542 433 €	543 433 €	55 000 €	1 422 302 €
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE									
Amgts extérieurs		144 000 €	120 000 €	120 000 €					120 000 €
	Etude géothermie	120 000 €	100 000 €	120 000 €					120 000 €
TOTAL DEPENSES		264 000 €	220 000 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	240 000 €
Reste à charge /HT ou TTC/ réel 2026-2030									18 306 702 €
Arrondi à									18 300 000 €

**PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES DEUX BUDGETS ANNEXES SPA
 (Centre Aquatique et Tiers Lieu Numérique)**

CALCULS ETABLIS SUR RESTE A CHARGE DES INVESTISSEMENTS A VENIR

Programme d'investissement 2026 - 2030 (hors investissements courants)

Budget principal et Centre Aquatique : 18 300 000 € HT (si éligible FCTVA)

RESULTAT CUMULE TOUTES SECTIONS CONFONDUES (si on estime que le total de dépenses 2026 des 2 sections = 2025)

Résultat cumulé au 31/12/2025 B.Principal, C.Aquatique & TLN : 17 765 000 €
 Avance remboursable régies eau et assainissement 2026 -2 500 000 €
 Estimation recette Croisette 2026 2 470 000 €
 Estimation du résultat cumulé fin 2026 **17 735 000 €**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SIMULEE : PROJECTION ANNEE 2026 et 2029

	Année 2026	Année 2030	
Référence / Cumul de l'épargne brute de 2023 à 2025 :	13 157 051 €		Budget principal et Centre aquatique
Moyenne annuelle / épargne brute :	4 385 684 €		
Dépenses supplémentaires aux dépenses courantes :			
	-450 000 €		Dépenses fonctionnement pôle culturel
	-100 000 €		Dépenses fonctionnement maison canal & nature
	-150 000 €	-100 000 €	Ecole de musique communautaire
	-50 000 €	-150 000 €	Déficit supplémentaire TLN
	-100 000 €	-200 000 €	Déficit supplémentaire Centre Aquatique
	-400 000 €	-400 000 €	Perte COVED (revenus 2026 : 202 K€)
	70 000 €	500 000 €	Fiscalité éolienne supplémentaire
Epargne brute avec prise en compte nouvelles dépenses :	3 755 684 €	3 485 684 €	
Déduction du Remboursement du capital :	-685 000 €	-260 000 €	Emprunts en cours (B.Princ. + C.Aquatique)
Epargne nette annuelle estimée :	3 070 684 €	3 225 684 €	

Résultat cumulé et épargne nette permettront de réaliser le PPI sans recourir à l'emprunt

III. LA DETTE

Liste détaillée des emprunts :

EMPRUNTS EN COURS EN 2025							2025			
Budget	Banque	Objet	Montant de l'emprunt	Durée	Taux	Échéances de remboursement	Annuité	Capital	Intérêts au 66111	Ktal restant dû au 01/01/2026
Village artisanal	Crédit Agricole	Aménagement du village artisanal	500 000,00 €	180 mois	Variable (5,89 à 5,09 en 2025)	2012 - 2027	37 835,84 €	33 333,32 €	4 502,52 €	58 333,51 €
Centre équestre	La Banque Paribas	Construction du pôle équestre	600 000,00 €	300 mois	Fixe à 0,70 %	2021 - 2046	26 182,16 €	22 625,62 €	3 556,54 €	493 923,80 €
Centre aquatique	Caisse des Dépôts	Construction de la piscine	2 700 000,00 €	180 mois	Fixe à 3,95 %	2014 - 2028	241 992,72 €	207 254,67 €	34 738,05 €	672 189,57 €
Centre aquatique	Caisse d'Épargne	Construction de la piscine	1 650 000,00 €	180 mois	Fixe à 4,90 %	2013 - 2028	155 976,12 €	135 609,09 €	20 367,03 €	330 382,09 €
Budget Principal	La Banque Paribas	Construction gendarmerie de Péron	6 440 000,00 €	300 mois	Fixe à 1,87 %	2019 - 2043	324 846,93 €	228 454,10 €	96 392,83 €	4 926 242,94 €
Budget Principal	Caisse d'Épargne	Gymnase de Roisel et Maison de Sa	350 000,00 €	180 mois	Fixe à 4,54 %	2013 - 2027	32 679,52 €	28 604,10 €	4 075,42 €	61 162,95 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Construction du gymnase Béranger	540 000,00 €	240 mois	Fixe à 3,40 %	2006 - 2025	36 637,46 €	35 432,74 €	1 204,72 €	0,00 €
Budget Principal	Caisse des Dépôts	Logement rue Verte à Roisel	89 944,92 €	384 mois	Variable (4,20 % en 2025)	2002 - 2033	4 091,90 €	2 825,63 €	1 266,27 €	27 323,61 €
Budget Principal	Caisse des Dépôts	Logement rue République à Roisel	220 000,00 €	420 mois	Variable (4 % en 2025)	2008 - 2042	9 662,33 €	4 488,67 €	5 173,66 €	124 852,73 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Construction bâtiment Som'baker	350 000,00 €	180 mois	Fixe à 3,44 %	2011 - 2025	29 560,42 €	28 577,36 €	983,06 €	0,00 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	300 000,00 €	180 mois	Fixe à 6,14 %	2012 - 2026	29 794,53 €	26 447,12 €	3 347,41 €	28 070,95 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	800 000,00 €	180 mois	Fixe à 3,14 %	2011 - 2025	66 125,04 €	64 111,93 €	2 013,11 €	0,00 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	400 000,00 €	240 mois	Fixe à 4,96 %	2008 - 2027	30 875,53 €	26 701,95 €	4 173,58 €	57 442,83 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	250 000,00 €	240 mois	Variable (3,69 % en 2025)	2006 - 2025	14 791,93 €	14 266,22 €	525,71 €	0,00 €
							1 041 052,43 €	858 732,52 €	182 319,91 €	6 779 924,98 €

L'encours de la dette est de 6 779 924.98 € au 01/01/2026.

L'encours de la dette, de 227.64€/habitants au 01/01/2018, monte à 431.26€/hbt au 01/01/2019, et redescend à 252.18 €/hbt au 01/01/2026.

Au 01/01/2026, la capacité de désendettement (le ratio encours de la dette sur épargne brute) est de 1,1 année (seuil de vigilance à 10 ans). Elle représente le nombre d'années que mettrait la CCHS à rembourser la dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

A l'exercice 2026, il est prévu un remboursement annuel de 891 689 € (l'ajustement d'un taux variable est encore attendu au moment de l'élaboration du rapport).

Sur les 10 emprunts en cours en 2026, 3 sont à taux variables.

Budget	Objet	Index	Ktal restant dû au 01/01/2026	Échéance
Village Art.	Aménagement du village artisanal	LEP	58 333,51 €	2027
Principal	Logement rue Verte à Roisel	LIVRET A	27 323,61 €	2033
Principal	Logement rue République à Roisel	LIVRET A	124 852,73 €	2042
			210 509,85 €	

L'endettement pluriannuel tous budgets confondus

Etat au 01/01/2026 Tous budgets confondus

	Capital restant dû au 1/01	Dette/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	Population totale INSEE 1/01
2014	9 692 748 €	335,18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42,00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2018	6 541 397 €	227,64 €	Tous budgets	926 444 €	32,24 €	256 235 €	670 209 €	28 736
2019	12 311 187 €	431,26 €	Tous budgets	1 202 641 €	42,13 €	356 321 €	846 320 €	28 547
2023	9 576 125 €	351,13 €	Tous budgets	1 356 561 €	49,74 €	254 814 €	1 101 747 €	27 272
2024	8 474 378 €	312,67 €	Tous budgets	1 049 377 €	38,72 €	213 656 €	835 720 €	27 103
2025	7 638 658 €	285,56 €	Tous budgets	1 041 052 €	38,92 €	182 320 €	858 733 €	26 750
2026	6 779 925 €	252,18 €	Tous budgets	891 689 €	33,17 €	150 346 €	741 344 €	26 885
2027	6 038 581 €	224,61 €	Tous budgets	851 862 €	31,69 €	123 803 €	728 059 €	26 885
2028	5 310 523 €	197,53 €	Tous budgets	645 666 €	24,02 €	100 551 €	545 115 €	26 885
2029	4 765 408 €	177,25 €	Tous budgets	364 645 €	13,56 €	85 910 €	278 735 €	26 885
de 2030 à 2042 : annuités 365K€ à 361K€								
2043	402 943 €	14,99 €	Tous budgets	351 029 €	13,06 €	6 484 €	344 545 €	26 885
2044	58 398 €	2,17 €	Tous budgets	26 182 €	0,97 €	341,05	25841,11	26 885
2045	32 557 €	1,21 €	Tous budgets	26 182 €	0,97 €	159,68	26022,48	26 885
2046	6 534 €	0,24 €	Tous budgets	6 546 €	0,24 €	11,43	6534,09	26 885

Par budget

	Capital restant dû au 1/01	Dette/hbt		Annuités	Part de l'annuité du budget / total des annuités	Intérêts	Capital
2026	58 334 €	échéance 2027	V Artisanal	35 623 €	4%	2 290 €	33 333 €
	1 002 572 €	échéance 2028	C Aquatique (x2)	397 969 €	45%	40 151 €	357 818 €
	493 924 €	échéance 2046	C Equestre	26 182 €	3%	3 398 €	22 784 €
	5 225 096 €	échéance 2043	Bud. Principal (x6)	431 915 €	48%	104 508 €	327 408 €
	6 779 925 €		Total	891 689 €	100%	150 346 €	741 344 €

A noter, les annuités de l'emprunt gendarmerie sont couvertes par les loyers en 2025 :

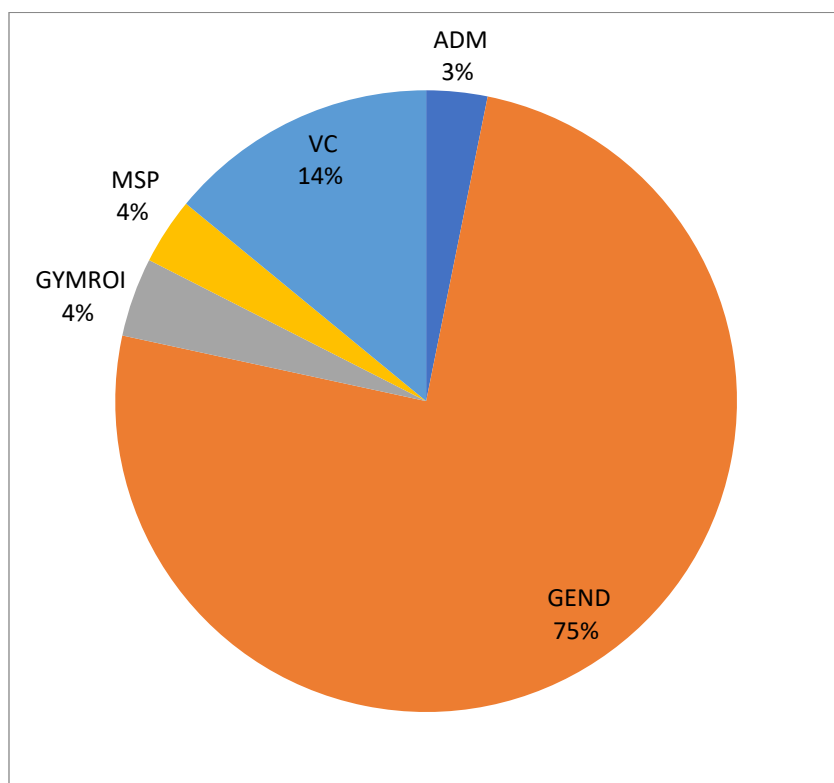
	Annuités	Loyers suivant baux
GENDARMERIE 2019	328 192 €	Bail 9 ans à compter du 30/06/2020
2020/2043	324 847 €	350 606€ annuel

Annuités réduites, déduction faite des emprunts de la gendarmerie :

	Annuités Tous budgets confondus	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	Annuités GEND couvertes par les loyers	Reste annuités à couvrir	Annuités/hbt
2025	1 041 052 €	38,92 €	26 750	324 847 €	716 205 €	26,77 €
2026	891 689 €	33,17 €	26 885	324 847 €	566 842 €	21,08 €
2027	851 862 €	31,69 €	26 885	324 847 €	527 015 €	19,60 €
2028	645 666 €	24,02 €	26 885	324 847 €	320 819 €	11,93 €
2029	364 645 €	13,56 €	26 885	324 847 €	39 798 €	1,48 €

En 2025, l'annuité de la dette représente 38.92 €/hbt, ramenée à 26.77 €/hbt en tenant compte des remboursements des loyers. Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

BUDGET PRINCIPAL : ANNUITES 2026 PAR COMPETENCE



IV. LA FISCALITE

La présentation de la Loi de Finances 2026 est programmée le 10 mars.

Nous nous basons pour la rédaction de ce DOB sur les communiqués de presse de l'AMF et Maire-Info du 03/02/2026.

[IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations](#)

ROB 2026 - Etat au 05/02/2026								
			CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Variation 2024/2025	Données 2025	Prévisions au BP 2026
RECETTES								
M57								
731 Fiscalité locale								
73111	4 taxes (tx votés)	THs	3 771 240 €	4 081 717 €	4 261 240 €		4 295 183 €	4 295 183 €
		TfBâti						
		TFNBâti						
		CFE						
73111	TAFNB							
73112	CVAE		2 238 440 €					
73113	Surface commerciale		381 688 €	426 408 €	442 514 €		419 925 €	419 925 €
73114	IFER autres		241 371 €	269 259 €	286 128 €		305 704 €	305 704 €
	IFER éolien		1 175 599 €	1 246 318 €	1 332 041 €		1 417 222 €	1 417 222 €
73118	Autres impôts locaux	Fis éolienn	38 797 €	67 315 €	55 071 €		- €	- €
	Régularisation par rôles supplémentaires	Autres	6 381 €	96 408 €			128 254 €	
73136	GEMAPI		220 189 €	220 002 €	220 059 €		220 057 €	220 000 €
	Sous-total		8 108 877 €	6 407 427 €	6 597 053 €	2,9%	6 786 345 €	6 658 034 €
73 Impôts et taxes								
732221	FPIC		770 673 €	720 152 €	687 472 €		641 989 €	600 000 €
7351	Fraction de TVA TH		1 890 809 €	1 940 573 €	1 940 004 €		1 950 422 €	1 950 422 €
7352	Fraction TVA CVAE			2 144 771 €	2 133 902 €		2 187 955 €	2 187 955 €
	Sous-total		2 661 482 €	4 805 496 €	4 761 378 €	0,4%	4 780 366 €	4 738 377 €
All. Compensatrices Etat 1259								
74832	CET (CVAE + CFE)		62 252 €	59 872 €	66 743 €		69 993 €	69 993 €
74833	TF		668 €	685 €	691 €		772 €	772 €
	Autres (50% locaux ind.)		988 582 €	1 088 765 €	1 140 284 €		1 199 597 €	971 674 €
74834	TH						3 236 €	3 236 €
	Sous-total		1 073 064 €	1 160 103 €	1 207 718 €	5,5%	1 273 598 €	1 045 675 €
				Données 2023				
741124	Intercom		205 692 €	223 660 €	266 682 €		318 072 €	318 072 €
741126	Compensation		800 778 €	796 129 €	782 954 €		754 523 €	754 523 €
	Sous-total		1 006 470 €	1 019 789 €	1 049 636 €	2,1%	1 072 595 €	1 072 595 €
DEPENSES								
Autres Atténuation de produits			CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Variation 2024/2025	Données 2025	Prévisions au BP 2026
7391118	Autres restitutions			0	8 477 €		9 965 €	
739118	ACNE EOLIEN		465 356 €	557 000 €	542 388 €		556 217 €	600 000 €
739115	CRFP		54 584 €	54 584 €	54 584 €		54 584 €	54 584 €
739211	Attributions de compensation		4 802 624 €	4 767 452 €	4 767 452 €		4 767 452 €	4 333 533 €
739221	FNGIR		480 287 €	480 287 €	480 287 €		480 287 €	480 287 €
7392221	FPIC		57 973 €	142 639 €	145 834 €		184 089 €	200 000 €
73951	Fraction TH et TFPB sur rés ppale				16 908 €			
73952	Fraction CVAE				18 424 €			
	Total		5 860 824 €	6 001 962 €	6 034 354 €	0,3%	6 052 594 €	5 668 404 €
CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques								
FNGIR: Fonds National de Garantie Individuelle de ress								

Depuis le 01/01/2020, la Communauté de Communes est en fiscalité professionnelle unique, avec les taux suivants (inchangés depuis 2017) :

Taxe foncière (bâti)	3.71%
Taxe foncière non bâtie	9.27%
CFE Unique	22.22% avec lissage sur 9 ans
Taxe habitation	6.94%

Rappel : Le taux de taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes et les EPCI depuis 2023. Le taux de référence est celui voté en 2019, soit 6.94% (qui avait été figé de 2020 à 2022). La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et pour information, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).

A la rédaction du DOB, les assemblées délibérantes doivent voter les taux avant le 30 avril 2026.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. Recettes

La révision forfaitaire des valeurs locatives s'élèvera comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) mesuré à **0.80%** de novembre 2024 à novembre 2025 (1.71% en 2025, 3.9% en 2024, 7.1% en 2023, 3.4% en 2022, 0.2% en 2021), à cause de l'inflation.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition serait donc de +0.80% pour 2025.

Les valeurs locatives cadastrales servent de base de calcul à plusieurs impôts locaux :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- cotisation foncière des entreprises

CVAE Depuis 2023, la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les EPCI, qui perçoivent une compensation assurée par une nouvelle fraction de TVA (compte 7352). Nous attendons la notification.

Fiscalité éolienne,

En 2025 : 13 parcs imposés

Parc du Haut Plateau (6) / Parc des Tilleuls (4)

Parc de Nurlu (4) / Parc Eole de la Haute Somme (12+1)

Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)

Parc MSE la Couturelle (10) / Parc La Boule Bleue (6),

Parc des Hauts de Combles (6) / Parc de Douiche – 1 (8)

Parc de Douiche – 2 (12) / Parc du Maissel (10) / Parc Les Vents du Bapalmois (3)

En 2025, la fiscalité (CFE 375 402€ + IFER 1 356 021€) liée à l'éolien est de à 1 731 K€, y compris des régularisations CFE pour 17K€, avec un reversement aux communes de 556 K€.

Prévisions 2026

Extension du Parc de Bernes (4 éoliennes) mis en service le 31/12/2024, fiscalité estimée à 70K€

Baisse de la compensation pour les locaux industriels de 19%

Estimation : - 228K€

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025. Mais nous ne connaissons pas encore la répartition.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC)

Non connu à l'édition du ROB - Proposition de reversement intégral à la CCHS

B. Atténuations de produits

Allocations Compensatrices pour Nuisances Environnementales

Elles sont indépendantes des attributions de compensation liées à la FPU.

L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.

Pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. Pour conserver une répartition identique à la précédente, un nouveau taux de répartition est appliqué par délibération.

Pour les éoliennes implantées avant 01/01/2019 – CFE / IFER

- Reversement 35% à la commune d'implantation,
- Reversement 15% à répartir par mât impactant les communes d'influence.

Pour les éoliennes implantées après le 01/01/2019 – IFER

- Reversement 9% à la commune d'implantation
- Reversement 21% à répartir par mât impactant les communes d'influence.

Les ACNE 2025 s'élèvent à 556K€ en 2025.

Elles sont reconduites en 2026.

Il sera prévu 600K€ au BP 2026 pour d'éventuelles régularisations.

Les attributions de compensation.

Depuis l'exercice 2022, les attributions de compensation s'élèvent à 4 767 452€. Ce montant a vocation à être pérenne et à évoluer uniquement lors de transfert de compétences ou en cas de révision dans les conditions prévues par la loi. Par ailleurs la loi interdit toute indexation de ce montant.

Cependant, la loi impose un rapport quinquennal relatif à ces attributions de compensation. La CCHS a fait appel au bureau d'études ECOFINANCES en 2025 pour la préparation et la rédaction de ce rapport (3 469€HT, soit 4 162.80€ TTC), qui retracera après la collecte des données :

- Une analyse de la dynamique fiscale sur le territoire,
- Une analyse de la dynamique des attributions de compensations et des coûts d'exercice des compétences,
- La rédaction du rapport quinquennal.

Ce rapport sera présenté au cours de l'exercice 2026

En raison du transfert de compétences « Ecoles de Musique et Conservatoire de Danse au 01/09/2025 », le montant de l'attribution de compensation annuelle baisse de 433 919€ pour la ville de Péronne. Il sera de 1 638 928€/an, soit 136 577€/mois. Les attributions de compensation restent identiques pour les autres communes.

A compter de l'exercice 2026, le montant des attributions de compensations à reverser aux communes est de 4 333 533€.

Un remboursement de 144 640€ pour la période du 01/09 au 31/12/2025 sera demandé à la commune de Péronne.

CRFP

La contribution au Redressement des Finances Publiques est une contribution fixe depuis 2018.

FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Son montant est fixe depuis.

DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction. La CCHS sera-t-elle impactée en 2026 ?

C. Autres reversements

Depuis 2024 : Taxe d'aménagement

L'article L 331-2 du Code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est perçue par une commune, alors « ... **tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale** ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, **dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale** ou du groupement de collectivités ».

La mise en œuvre de ce reversement est de nature conventionnelle.

La Taxe d'Aménagement (TA) concernée par les reversements est la TA prélevée :

- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les parcs d'activités existants pour lesquels la CCHS est maître d'ouvrage depuis la création de la zone.
- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les extensions des parcs existants et dans les créations de nouveaux parcs, sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par application des principes précités, les zones d'activités concernées à la date de la signature de la convention pour les communes membres de la CCHS sont :

	ZA existantes
Cléry sur Somme	<i>IAUE (selon le PLU en vigueur)</i>
Roisel	<i>Zone du nouveau monde</i>
Péronne	<i>La Chapelette</i>
	<i>Mont Saint Quentin</i>

Par délibération 2022-107 du 29/09/2022, la CCHS avait autorisé le Président à signer les conventions de reversement avec les communes concernées.

Par délibération 2022-106 du 29/09/2022, la CCHS avait autorisé le Président à signer les conventions de non-reversement avec les communes concernées par la perception de taxe mais hors ZAE.

A l'exercice 2024, les communes concernées devaient communiquer à la CCHS le montant de la taxe qu'elles ont perçue en 2023 et qu'elles sont amenées à reverser à la CCHS. Un courrier leur a été adressé, courrier resté sans réponse.

A l'exercice 2025, les courriers adressés en février 2025 sont toujours restés sans réponse.

En 2026, nous solliciterons une réponse obligatoire même si aucun montant est à reverser.

FCTVA

Report d'un an du versement du FCTVA

→ Le BP 2026 sera élaboré en tenant compte des éléments figurant dans ce paragraphe

IV.2. La TEOM

En application de la délibération 2020-129, institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés à compter de l'exercice 2021, soit :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

Depuis 2019, l'assiette des dépenses pouvant être prise en charge par la TEOM est élargie aux dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH/BIODECH)

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Données 2025
Total des dépenses réelles	3 231 876	3 614 503	3 397 011	3 342 289	3 605 752
Total des recettes propres (hors TEOM)	184 497	407 964	383 466	438 016	354 923
Total TEOM	2 642 568	2 737 996	2 909 312	2 995 007	3 046 399
Résultat Recettes/dépenses réelles FONCTIONNEMENT	-404 811	- 468 543	- 104 233	90 734	-204 430
Dotations amortissements-Subventions	169 898	156 928	184 595	293 950	347 697
Dotations amort-Subventions (Régularisation)	87 627			49 153	
Montant des dépenses de l'assiette <u>non prises en charge</u> par la TEOM (avec dotations)	662 336	625 472	288 828	252 369	552 127
OU					
Montant des INVESTISSEMENTS	(cf page suivante)			450 624	345 476
Montant des dépenses de l'assiette <u>non prises en charge</u> par la TEOM (avec investissement)				359 890	549 906

Evolution 2024/2025 des dépenses réelles :

+263K€, soit 7.8%, dont SMITOM +200K€

Evolution 2024/2025 des recettes propres hors TEOM :

- 83K€, soit -18%, dont Recettes Déchèteries -70K€

SECTION INVESTISSEMENT

Plus de dette à compter de l'exercice 2024

Les dépenses réelles d'investissement mandatées à l'exercice 2025 sont de **518 972 € :**
(stables / 2024 : 527K€)

Investissement OM 443 573 € TTC (extension du local de pause + vestiaires, équipements, acquisition d'un camion, conteneurs...)

Investissement TRI 37 608 € TTC (conteneurs, PAV)

Investissement DECH 17 164 € TTC (engin manutention télescopique, armoires)

Investissement BIODECHETS 8 318 € TTC (composteurs partagés communaux)

Les recettes perçues de : 173 496 €

FCTVA 88 475€; Subventions 85 021€

Soit une dépense réelle d'investissement ramenée à 345 476 €

7331 TEOM	Evolution Bases	CA
2021	+ 0,2%	2 642 568 €
2022	+ 3,4 %	2 737 996 €
2023	+ 7,1 %	2 909 312 €
2024	+ 3,9 %	2 995 007€
2025	+ 1,71 %	3 045 000€

Taux depuis 2021 : Péronne 12.74%
 Doingt Flamicourt 12.35%
 Autres communes 10.80%

Prévisions 2026

Dépenses

- Contribution SMITOM : Estimation sensiblement égale à 2025
- Evolution des ETP : Stabilité pour le personnel
- Investissement : Début de l'opération « Nouvelle Déchèterie à Roisel »
- Aménagements provisoires à la déchetterie de la Chapelette

Recettes

- Augmentation des bases fiscales évaluées à 0.8%

→ **BP 2026 sera proposé avec un montant de TEOM équivalent à 2025.**

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

Charges de personnel (012) :

Description	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BP	2 616 200 €	2 774 770 €	3 015 100 €	3 401 620 €	3 857 430 €	4 876 620 €
CA	2 415 662 €	2 743 354 €	2 979 501 €	3 251 313 €	3 515 029 € (prévisionnel)	

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2019 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91	1	1.16	0.25	8.32
Equipements sportifs	13.47		2.72	3.32	19.51
Environnement	18.17			5.46	23.63
Technique	4.77			1.94	6.71
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
TOTAL	44.66	1	3.88	10.97	60.51

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2020 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CCD Accrt d'activité	Contrats aidés	TOTAL
Administration	5.94	1.37	0.63	0	0.05	0	7.99
Equipements sportifs	14.85	0	2.48	1.89	0.21	0	19.43
Environnement	17.42	0	0.09	2.84	0	0	20.35
Technique	5.24	0	1	0.06	0.42	0.69	7.41
SPANC	1.74	0	0	0	0	0	1.74
Picardie en Ligne	0.60	0	0	0	0	0	0.60
TOTAL	45.79	1.37	4.2	4.79	0.68	0.69	57.52

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2021 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet	TOTAL
Administration	6.57	2	0.10		0.33	9
Equipements sportifs	14.41		2.17	1.2		17.78
Environnement	16.76		1	3.22		20.98
Technique	5.08		0.87	0.44	0.33	6.72
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.10				0.56	1.66
TOTAL	45.92	2	4.14	4.86	1.22	58.14

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2022 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.72	2	0.48			9.20
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.64		2.11	1.91		18.66
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	17.67		0.95	2.78	0.67	22.07
Technique	5.09		0.80	1.25	0.60	7.74
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.6			0.09	1.56	3.25
TOTAL	47.72	2	4.34	6.03	2.83	62.92

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2023 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplit	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.75	2	1			9.75
Service d'aides à domicile	1					1
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.21		3.30	1.80		19.31
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	19.44		0.20	2.35	1.78	23.77
Technique	5.64		0.80	0.45	1.06	7.95
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.16			0.49	1.06	3.71
TOTAL	51.20	2	5.30	5.09	3.90	67.49

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2024 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplit	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.82	2	1		1.01	10.83
Service d'aide à domicile	1					1
Equipements sportifs (MNS, agents d'entretien, techniques et gardiens de gymnases)	13.88		3.75	2.39		20.02
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	20.67		0.20	2.29	2.18	25.34
Technique	6		0.8	0.29	1.03	8.12
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.52			0.16	1.80	4.48
TOTAL	52.89	2	5.75	5.13	6.02	71.79

Administration :

- Prise de poste de l'assistante de conservation au 1^{er} janvier 2024,
- Prise de poste d'un adjoint administratif au 1^{er} novembre 2024 au service Finances,

Environnement :

- Prise de poste d'un ambassadeur de tri/biodéchets : contrat de projet d'un an à compter du 1^{er} avril 2024 à temps complet,
- Prise de poste d'un adjoint technique, emploi permanent à temps complet faisant fonction de gardien de déchèterie (déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne) à compter du 1^{er} avril 2024,
- Prise de poste d'un adjoint technique, emploi non permanent à temps complet faisant gardien de déchèteries (déchèteries La Chapelette) pour une durée d'un an à compter du 4 juin 2024,
- Recrutement d'un agent du 5 juin au 10 octobre 2024 sur la base de 29/35ème et du 21 au 27 octobre 2024 à temps complet pour remplacer les agents en repos sur les 4 déchèteries et les congés des agents,
- Recrutement d'agents de remplacement pour pallier aux congés payés et aux éventuels arrêts maladie,
- Remplacement du gardien de déchèterie à Roisel suite à son départ à la retraite au 1^{er} octobre 2024.

Tiers-Lieu Numérique :

- Prise de poste d'un adjoint d'animation, poste permanent à temps complet, faisant fonction d'animateur numérique à compter du 1^{er} mai 2024,
- Contractualisation de 2 contrats de projet, postes non permanents à temps complet en tant que conseiller numérique pour une durée d'un an à compter du 2 avril 2024 et du 13 mai 2024,
- Démission d'un adjoint d'animation au 2 avril 2024.

Equipements sportifs :

- Remplacement des gardiens de gymnases sur Péronne et Roisel suite à des arrêts maladie,
- Remplacement d'un agent technique au centre aquatique suite à des arrêts maladie,
- Recrutement d'un opérateur des APS en remplacement des 6 MNS en congés, formations et éventuels arrêts maladie
- Démission d'un éducateur des activités physiques et sportives au 1^{er} octobre 2024.

Technique :

- Recrutement de 2 agents en accroissement d'activité, le premier de mai à novembre et le deuxième de mai au 20 décembre 2024,
- Remplacement d'un agent technique de janvier à mars 2024

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2025 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplit	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration (administratifs, assistante de conservation représentante syndicale)	8.07	2	2		0.02	12.09
Service d'aide à domicile	1					1
Etudes et projets en lien avec le CSNE					0.14	0.14
Enfance Jeunesse					0.25	0.25
Equipements sportifs (MNS, agents d'entretien, techniques et gardiens de gymnases)	14.33		2.5	2.38		19.21
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	21.58		0.20	2.32	1.42	25.52
Ecole de musique et conservatoire de danse (professeurs et secrétaire)	0.89	2.30	0.60			3.79
Technique	6.21		0.8		0.98	7.99
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.87				1.33	4.21
TOTAL	56.95	4.31	6.10	4.70	4.14	76.20

Administration :

- Recrutement au 1^{er} janvier 2025 d'une assistante de conservation (archiviste) pour une durée de 3 ans,
- Recrutement d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe chargé du secrétariat et de la régie du pôle artistique de musique et de danse et en soutien au service des ressources humaines à compter du 1^{er} décembre 2025

Etudes et projets en lien avec le CSNE :

- recrutement d'un agent à mi-temps pour une durée d'un an à compter 22 septembre 2025 pour l'accueil et l'animation de la maison du canal à Péronne (contrat de projet)

Enfance et Jeunesse :

- recrutement d'un agent à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2025 ayant les fonctions de chargé de coopération de la convention territoriale globale (contrat de projet)

Création d'une école de musique et d'un conservatoire de danse communautaire au 1^{er} septembre 2025 :

- Transfert du personnel de l'école de musique et du conservatoire de danse de Péronne (20 agents),
- Recrutement des agents de l'association musicale d'Epehy (8 agents),

Environnement :

- Création d'un poste d'adjoint technique faisant fonctions de gardien de déchèteries à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 (La Chapelette) en lieu et place d'un emploi non permanent,
- Renouvellement du contrat de projet concernant le poste d'ambassadeur de tri/biodéchets pour une durée d'un an,
- Recrutement d'un adjoint technique suite au départ d'un agent placé en détachement à compter du 1^{er} septembre 2025,
- Recrutement d'agents pour effectuer les remplacements d'arrêts maladie, congés payés, formation...

Technique :

- Recrutement d'un adjoint technique au 1^{er} mars 2025 suite au départ à la retraite d'un agent,
- Recrutement d'un adjoint technique au 1^{er} avril 2025 suite au départ à la retraite d'un agent,
- Recrutement d'un agent technique pour accroissement d'activité du 5 mai au 30 septembre 2025 puis nommé stagiaire de la fonction publique à compter du 1^{er} octobre 2025
- Recrutement d'un agent technique pour accroissement d'activité du 5 mai au 21 décembre 2025.

Equipements sportifs :

- Recrutement d'un adjoint technique au 1^{er} janvier 2025 suite au départ à la retraite d'un agent (centre aquatique),
- Recrutement d'un adjoint technique à compter du 15 septembre 2025 suite au départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles,
- Recrutement d'agents pour effectuer les remplacements d'arrêts maladie, congés payés, formation...

Tiers-Lieu Numérique :

- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 13 mai 2025 et suppression d'un poste non permanent de conseillère numérique à temps complet,
- Recrutement d'un conseiller numérique à compter du 14 avril 2025 (contrat de projet) suite à la décision de non-renouvellement d'un agent en contrat de projet,

Effectif prévisionnel en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2026 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD rempl	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	CDI et CDD de droit privé	TOTAL
Administration (administratifs, assistante de conservation représentante syndicale)	8.70	1.5	2.66		0.04		12.90
Service commun de secrétariats de mairies			1.75				1.75
Service d'aide à domicile	1						1
Etudes et projets en lien avec le CSNE					0.50		0.50
Enfance Jeunesse					1		1
Equipements sportifs (MNS, agents d'entretien, techniques et gardiens de gymnases)	15		2	3			20
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	22		0.20	3	1		26.20
Ecole de musique et conservatoire de danse (professeurs et secrétaire)	2.97	7.72	2.19				12.88
Technique	7		0.4		1.30		8.7
SPANC	2						2
Tiers lieu numérique	3.90				1.20		5.10
Eau et assainissement			0.4			8.66	9.06
TOTAL	62.57	9.22	9.60	6	5.04	8.66	101.09

Administration :

- recrutement d'un adjoint administratif ou d'un rédacteur à compter du 1^{er} mars 2025 pour anticiper un départ à la retraite au service Finances.

Secrétariat de mairies :

- Arrivée d'une secrétaire de mairies à temps complet sur les communes de Guyencourt Saulcourt, Hesbécourt et Tincourt Boucly à compter du 1^{er} janvier 2026
- Embauche d'une secrétaire de mairies à temps complet prévue à compter du 1^{er} mars 2026.

Etudes et projets en lien avec le CSNE :

- prolongation de l'agent à mi-temps pour une durée d'un an à compter 22 septembre 2026 pour l'accueil et l'animation de la maison du canal à Péronne (contrat de projet)

Enfance et Jeunesse :

- prolongation de l'agent à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2026 ayant les fonctions de chargé de coopération de la convention territoriale globale (contrat de projet)

Pôle artistique de musique et de danse :

A compter du 1^{er} janvier 2026 :

- augmentation du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 4 h à 9/20^{ème} (guitare et musiques actuelles) et suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 5/20^{ème},
- augmentation du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 2.75 à 16/20^{ème} (trombone, formation et éveil musical) et suppression d'un poste d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 1.50/20^{ème},
- diminution du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 15 à 13/20^{ème} afin de respecter le cumul d'emplois,
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10/20^{ème} et suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 10/20^{ème} (saxophone),
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 6/20^{ème} et suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 6/20^{ème} (hautbois),
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 3/20^{ème} et suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 3/20^{ème} (basson),
- Création d'un poste de professeur de danse à temps complet à compter de septembre 2026

Environnement :

- Renouvellement du contrat de projet concernant le poste d'ambassadeur de tri/biodéchets pour une durée d'un an,
- Recrutement d'agents pour effectuer les remplacements d'arrêts maladie, congés payés, formation...

Technique :

- Recrutement d'un ou 2 agents technique pour accroissement d'activité pendant 8 mois,

Equipements sportifs :

- Recrutement d'agents pour effectuer les remplacements d'arrêts maladie, congés payés, formation...

Tiers-Lieu Numérique :

- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 14 avril 2026 et suppression d'un poste non permanent de conseillère numérique à temps complet,
- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026 et suppression du poste d'adjoint d'animation,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026 pour animer une Micro-Folie composée d'un musée numérique, d'un FabLab, d'un espace de réalité virtuelle et d'un point ludothèque/médiathèque.
- Recrutement de 2 emplois civiques à 24 h à partir d'avril 2026

Régies Eau et Assainissement :

- Transfert de 7 agents en CDI de droit privé à temps complet
- Embauche de 3 agents techniques supplémentaires (1 en février/mars, 1 en juillet et 1 en septembre 2026)

Evolution du personnel depuis 2013 en équivalent temps plein (ETP) :

Année	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et autres contrats	TOTAL
2013	37.19	2.00	2.60	9.39	51.18
2014	40.35	2.00	2.88	6.25	51.48
2015	41.14	1.00	2.88	7.08	52.10
2016	41.01	1.00	2.88	6.22	51.11
2017	42.52	1.00	2.06	6.77	52.35
2018	44.97	1.00	3.89	10.25	60.11
2019	44.66	1.00	3.88	10.97	60.51
2020	45.79	1.37	4.20	6.16	57.52
2021	45.92	2.00	4.70	5.52	58.14
2022	47.72	2.00	4.34	8.86	62.92
2023	50.63	2.00	5.30	9.56	67.49
2024	52.89	2.00	5.75	5.16	71.79
2025	56.95	4.31	6.10	8.84	76.20

Evolution des taux de cotisations patronales en % depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CNRACL (fonctionnaires)	30.65	30.65	30.65	30.65	31.65	34.65	37.65
ATIACL	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.27 TRB : 12.75
Centre de gestion	0.65	0.65	0.85	0.85	0.90	0.94	0.94
CNFPT	0.90	0.90	0.95	1.00	1.00	1.00	1.00
Assedic pour les contractuels	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.00
URSSAF pour les fonctionnaires	15.93	15.93	15.93	15.93	14.63	15.93	15.93
URSSAF pour les contractuels	31.10	31.52	31.37	31.31	31.04	31.34	31.37

Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
2019	16	7	0
2020	25	4	0
2021	16	3	0
2022	41	11	1
2023	26	3	1
2024	22	5	0
2025	27	5	0
2026	30		

Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée « maintien de salaire » :

Année	Montant	Nombre d'agents
2019	2 455.00 €	42
2020	2 400.00 €	40
2021	2 415.00 €	42
2022	2 310.00 €	39
2023	2 075.00 €	37
2024	1 980.00 €	33

Participation employeur si adhésion au contrat collectif santé avec la MNT : 15 €/mois

Année	Montant	Nombre d'agents
2025	2 265 €	15
2026	Estimatif de 3 060 €	17

Participation employeur au contrat collectif santé avec la CCOM pour les agents de l'eau et de l'assainissement : 50 % du montant

Année	Montant	Nombre d'agents
2026	5 227.92 €	6

Participation employeur si adhésion au contrat collectif prévoyance avec COLLECTEAM : 7 €/mois

Année	Montant	Nombre d'agents
2025	1 435 €	19
2026	Estimatif de 1 848 €	22

Les traitements indiciaires sont attribués en fonction des filières et des grades d'appartenance et fonction des compétences requises.

La nouvelle bonification indiciaire est octroyée aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique qui occupent des postes jugés particulièrement exigeants ou stratégiques. Les critères d'éligibilité varient selon le décret en vigueur et les spécificités des fonctions exercées. Au sein de la collectivité, perçoivent de la NBI, les agents exerçant en tant que chef de bassin (15 points), régisseur d'avances, de dépenses ou de recettes (15 points), encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents (15 points) et accueil à titre principal (10 points).

Par délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2017, le RIFSEEP a été institué à compter du 1^{er} novembre 2017.

Il a été modifié par :

- la délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021 pour ajout des ingénieurs et des techniciens et modification des modalités de retenue ou de suppression en cas de longue maladie et longue durée avec effet au 1^{er} juin 2021,
- la délibération du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 pour ajout de la filière culturelle notamment le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques avec effet au 1^{er} octobre 2023,
- la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2025 pour ajout du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux et les modalités de retenue ou de suppression pour absence en cas de longue maladie avec effet au 1^{er} avril 2025.

- la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2025 pour ajout de la clause du réexamen de l'IFSE avec effet au 4 juillet 2025.

Les heures supplémentaires ne sont rémunérées que pour les agents contractuels de remplacement ou en accroissement d'activité.

L'annualisation et l'organisation du temps de travail dans la collectivité a été fixée par délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2022 et modifié lors du conseil communautaire du 12 décembre 2024.

Concernant la filière culturelle notamment pour les professeurs et assistants d'enseignement artistique, les agents perçoivent la part fixe et/ou la part variable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).

Concernant les agents des régies eau et assainissement, certains agents perçoivent un 13^{ème} mois, une prime d'indemnisation de consommation d'eau, une prime de logement imposé et une prime d'intéressement, une prime d'assainissement.

ANNEXE – TARIFS

Tarifs particuliers – Tiers-lieu numérique

Désignation	Prix
Adhésion annuelle	
1 personne imposable	15,00€
2 personnes du même foyer imposable	25€
3 personnes du même foyer	30€
4 personnes du même foyer	35€
5 personnes du même foyer	40€
Enfants, étudiant, demandeur d'emploi, personne au RSA et personne non imposable	10€
Fablab	
Permis (heure)	
Imprimante 3D/plotter	15€
Fraiseuse numérique	15€
Brodeuse	15€
Découpeuse laser	15€
Consommable	
Vinyle au mètre	5€
PLA au gramme	0,10€
Contreplaqué 30x40cm	5€
Stylo en bois	3€
Flex feuille A4	5€
Morceau de cuir 15x20cm	4€
Chute de cuir	0,10€
Stylo	3€
Ardoise 32x22cm	3€
Tote bag 38x42cm	3€
Tasse sublimation + feuille transfert	10€
Badge / miroir / magnet 75mm + feuille transfert + film	2,50€
Plexi diamètre 10cm	2,50€
Sublimation A4	7€
Sublimation A5	3,50€
Sublimation A3	14€
Sublimation format tasse	3,50€
Moyen objet en bois	6€
Badge / porte-clés fonds blancs / magnet 37mm + feuille transfert + film	1,50€
Décapsuleur en fer	1€
Désodorisant sublimation + feuille transfert	1,50€
Clé usb bois 8 Go minimum selon le stock + gravure	10€
Marque page vierge en aluminium métal sublimation + feuille transfert	1,50€
Gourde sublimation + feuille transfert	10€
Quincaillerie (vis, guirlande...)	1€
Carrelage	3€
Plexiglass A4	5€
Utilisation des machines	
3D	Gratuit
Fraiseuse numérique ½ journée	4€
Fraiseuse numérique journée	6€
Découpeuse laser ½ journée	4€
Découpeuse laser journée	6€
Découpe vinyle ½ journée	4€

Découpeuse vinyle journée	6€
Service numérique de proximité	
Médiation	Gratuit
Carte création 3 activités	10€
Activité création à l'unité	4€
Animation : scolaire / institution / maison de retraite – 1h d'animation de 2 à 12 personnes (hors consommable)	20€
Reproduction	
Photocopie N/B A4	0,10€
Photocopie N/B A3	0,30€
Photocopie couleur A4	0,20€
Photocopie couleur A3	0,60€
Pass 100 photocopies N/B A4	8€
Pass 100 photocopies N/B A3	10€
Pass 100 photocopies couleur A4	12€
Pass 100 photocopies couleur A3	14€
Reliure	2€
A4 Couleur Plastification + photocopie	1€
A4 N&B Plastification + photocopie	0,90€
A3 Couleur Plastification + photocopie	1,70€
A3 N&B Plastification + photocopie	1,40€
Service numérique enfant/jeune	
Pack anniv'num (par enfant)	8€
Mercredi jeune numérique	5€
Carte de 10 séances mercredi jeunes numérique	40€
Club numérique (année) séance d'une heure par semaine hors vacances scolaire à partir de 8 ans	50€
Stage numérique pour les 8/17 ans	6€ la ½ journée / 25% de réduction à partir du 2 ^{ème} enfant
Club informatique	50€ / 6€ par mois pour les mardis de la période scolaire
Matériel informatique	
Tarif pc portable A	150€
Tarif pc portable B	110€
Tarif pc portable C	70€
Tarif pc fixe RAM > 6 Go	70€
Tarif pc fixe RAM 4 Go	50€
Tarif téléphone portable A	100€
Tarif téléphone portable B	70€
Tarif téléphone portable C	40€
Tarif téléphone portable D	22€
Café / Restauration	
Café / thé / boisson	1€
Biscuiterie	1€
Formule petit déj	2.50€
Carte boisson chaude ou froide	10 boissons pour 10€

Tarifs professionnels / associations – Tiers-lieu numérique

Désignation	Prix
Café /Restauration	
Café/thé/boisson	1€
Biscuiterie	1,50€
Formule petit-déjeuner	3,00€
Carte boisson chaude ou froide	10 boissons pour 10€
Coworking	
Heure	2€
½ journée	4€
Journée	6€
Semaine	25€
Mois	60€
Location de bureau à l'heure	8€
Location de bureau ½ journée	25€
Location de bureau à la journée	45€
Location salle de réunion 1/2	50€
Location salle de réunion journée	90€
Service numérique de proximité	
Accompagnement professionnel / heure	40€
Accompagnement association institution / heure	20€
Fablab	
Imprimante 3D/plotter	15€
Fraiseuse numérique	15€
Brodeuse	15€
Découpeuse laser	15€
Consommables	
Vinyle au mètre	5€
PLA (le gramme) (couleur selon arrivage)	0,10€
Contreplaqué / MDF (30cm*40cm)	5€
Stylo en bois	3€
Flex (feuille A4)	5€
Morceau de cuir (couleur selon arrivage / 15cm*20cm)	4€
Cuir – chute (le gramme) (couleur selon arrivage)	0,10€
Stylo	3€
Ardoise 32x22cm	3€
Tote Bag 38x42cm	3€
Tasse sublimation + feuille transfert	10€
Badge / miroir / magnet 75mm + feuille transfert + film	2,50€
Plexi diamètre 10cm	2,50€
Sublimation A4	7€
Sublimation A5	3,50€
Sublimation A3	14€
Sublimation format tasse	3,50€
Moyen objet en bois	6€
Badge / porte-clés fonds blancs / magnet 37mm + feuille transfert + film	1,50€
Décapsuleur en fer	1€
Désodorisant sublimation + feuille transfert	1,50€
Clé usb bois 8 Go minimum selon le stock + gravure	10€

Marque-page vierge en aluminium métal sublimation + feuille transfert	1,50€
Gourde sublimation + feuille transfert	10€
Quincaillerie (vis, guirlande...)	1€
Carrelage	3€
Plexiglass A4	5€
Utilisation des machines	
Professionnels	
3D	4€
Fraiseuse numérique ½ journée	8€
Fraiseuse numérique journée	12€
Découpeuse laser ½ journée	8€
Découpeuse laser journée	12€
Découpe vinyle ½ journée	8€
Découpeuse vinyle journée	12€
Utilisation des machines	
Associations	
3D la ½ journée	3€
Fraiseuse numérique ½ journée	4€
Fraiseuse numérique journée	6€
Découpeuse laser ½ journée	4€
Découpeuse laser journée	6€
Découpe vinyle ½ journée	4€
Découpeuse vinyle journée	6€

Tarifs – Centre Aquatique O2 Somme

Entrées piscine		Tarif
Enfant de – 3 ans	L'entrée	Gratuit
Enfant de 3 à 15 ans	L'entrée	3,20€
	Les 12 entrées	32€
	Pass 14 jours consécutifs	10,80€
	L'abonnement trimestriel	48,50€
Adulte (à partir de 16 ans)	L'entrée	4,40€
	Les 12 entrées	44€
	Pass 14 jours consécutifs	16,20€
	L'abonnement trimestriel	64,70€
Famille (à partir de 4 personnes)	Enfant de – 3 ans	Gratuit
	Enfant 3 à 15 ans	2,80€
	Adulte (à partir de 16 ans)	3,80€
Groupe associatifs et assimilés	Par enfant	2,70€
	Par adulte	3,70€
Actions promotionnelles	L'entrée tarif réduit enfant	2,20€
	L'entrée tarif réduit adulte	3,20€
Pass vacances enfant (5 entrées) valable sur la durée des vacances scolaires	Communes CCHS uniquement	5,40
CLSH	CCHS – par personne	1,60€
	Hors CCHS – par personne	2,70€
CE	L'entrée enfant	2,70€
	L'entrée adulte	3,70€
	Les 13 entrées enfant	32€
	Les 13 entrées adulte	44€
Clubs	Natation	Gratuit
	Plongée (forfait annuel)	1347,50€
	Ainés – l'entrée	2,70€
	Ainés – Abonnement individuel 10 entrées	27€
Visiteur (gradins)		1,10€
Écoles et collèges	CCHS	Gratuit
	Hors CCHS – la séance (environ 50 élèves)	75,50€
Lycées	CCHS – La ligne d'eau 1h	16,20€
Entrées gratuites	1 entrée enfant à chaque élève du primaire fréquentant le centre aquatique	Gratuit
	Sur décision du Président	Gratuit
Divers		Tarif
Location aquabike (sans entrée)	La ½ heure	3,80€
	Les 12 ½ heures	38€
Badge	En cas de perte	2,20€
Bracelet		3,20€
Activités (entrées piscine comprises)		Tarif
Sauna Hammam (À partir de 16 ans)	Séance pour abonné entrée piscine adulte	5,40€
	La séance de 45 minutes	9,70€
	Les 12 séances de 45 minutes	97€
	L'abonnement trimestriel	129,40€
Aquagym	La séance	8,60€
	Les 12 séances	86€

	<i>L'abonnement trimestriel</i>	<i>107,80€</i>
	<i>Les 40 séances</i>	<i>258,70€</i>
<i>Aquabike / Aquafitness</i>	<i>La séance</i>	<i>9,70€</i>
	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
	<i>L'abonnement trimestriel</i>	<i>129,40€</i>
<i>Paddle</i>	<i>La séance</i>	<i>9,70€</i>
	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
<i>Activités bien-être</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
<i>Baby club (3 mois à 8 ans)</i>	<i>La séance enfant (y.c 2 accompagnateurs maxi)</i>	<i>10,30€</i>
	<i>Enfant supplémentaire</i>	<i>4,90€</i>
<i>Aquaphobie (adultes)</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>103€</i>
<i>Leçons de natation (groupe</i>	<i>Le séance adultes (cours d'1/2h)</i>	<i>10,30€</i>
	<i>Les 12 séances adultes</i>	
	<i>La séance enfants</i>	<i>9,20€</i>
	<i>Les 12 séances enfants</i>	<i>92€</i>
<i>Anniversaire</i>	<i>Forfait pour 2h et jusqu'à 10 enfants (8 à 12 ans)</i>	<i>86,30€</i>
	<i>Enfant suppl. (jusque 15 enfants)</i>	<i>6,50€</i>
<i>Soirée à thème</i>	<i>L'entrée</i>	<i>10,80€</i>
<i>Carte école de natation</i>		<i>92€</i>

Tarifs professionnels – Déchèteries

	Tarifs au m3		
	Professionnels du territoire	Professionnels extérieurs	Associations
Déchets verts	10€	15€	5€
Encombrants	20€	30€	10€
Gravats	20€	30€	10€
Bois	20€	30€	10€
Déchets diffus spécifiques	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Tarifs - École de Musique de la Haute-Somme

	Cycles	Durée (en min)	Tarifs
Droit d'entrée extérieurs	Eveil		40€
	Autres		50€
Formation musicale	Eveil	90*	100€
	Initiation	60**	
	1	90	
	2	120	
	3	120	
	Adultes	90	
Formation Instrumentale	Initiation & 1	30	80€
	2	45	120€
	3	60	160€
Piano seul	1	30	160€
	2	45	240€
	3	60	320€
Piano avec un autre instrument	1	30	120€
	2	45	180€
	3	60	240€
Atelier		75	100€
Location instrument			90€

Tarifs – Conservatoire de danse de la Haute-Somme

	Quotient familial	Tarif annuel		
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème}	3 ^{ème} et +
1h de cours par semaine	QF > 11 896€	245€	225€	205€
	5 963€ < QF < 11 896€	190€	170€	150€
	QF < 5 963€	170€	150€	130€
	Extérieurs	275€	255€	210€
2h de cours par semaine	QF > 11 896€	460€	420€	380€
	5 963€ < QF < 11 896€	360€	315€	265€
	QF < 5 963€	245€	205€	160€
	Extérieurs	545€	500€	445€
Forfait adhérent 3h par semaine	Habitants du territoire	535€		
	Extérieurs	670€		
Forfait adhérent 4h par semaine	Habitants du territoire	620€		
	Extérieurs	735€		

LISTE DES MARCHES EN COURS ET A RENOUELER EN 2026

- Fourniture et livraison de chlore gazeux
- Maintenance des équipements de distribution de chlore gazeux
- Voirie - travaux neufs
- Maintenance des séparateurs hydrocarbures
- Contrat exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation
- Nettoyage des locaux